

5

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

5.1	Analyse de l'activité et des résultats consolidés	392	5.4	Autres informations	404
5.1.1	Principaux agrégats du compte de résultat	392	5.4.1	Principes comptables	404
5.1.2	Analyse des principaux postes du compte de résultat	393	5.4.2	Faits marquants de l'exercice	404
5.2	Situation financière et trésorerie du Groupe	398	5.4.3	Retraitement des états financiers consolidés 2024	409
5.2.1	Capitaux propres	398	5.4.4	Autres évolutions réglementaires	409
5.2.2	Endettement financier net	399	5.4.5	Changement climatique	410
5.2.3	Tableau des flux de trésorerie	400	5.4.6	Principales transactions avec les parties liées	410
5.2.4	Financement et ressources de liquidité	401	5.4.7	Événements post-clôture	411
5.2.5	Restriction à l'utilisation des capitaux	402	5.4.8	Facteurs de risque	411
5.2.6	Sources de financement attendues	402	5.5	Glossaire des indicateurs financiers	412
5.3	Perspectives	403	5.6	Analyse de l'activité de la société mère	413
			5.6.1	Activités et résultats	413
			5.6.2	Participations	415
			5.6.3	Affectation du résultat	415
			5.6.4	Activités de recherche et développement	416
			5.6.5	Évolution récente	416
			5.6.6	Résultat de la Société au cours des cinq derniers exercices	416

5.1 Analyse de l'activité et des résultats consolidés

5.1.1 PRINCIPAUX AGRÉGATS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les informations comparatives du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés présentées dans ce document ont été retraitées pour refléter le classement en activités abandonnées de Carrefour Italie conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées* (cf. note 4.2.1.3).

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi, les dispositions de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Les données comparables de l'exercice 2024 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
Chiffre d'affaires hors taxes	82 102	81 705	0,5 %	4,3 %
Marge des activités courantes	16 024	16 126	(0,6) %	4,0 %
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>19,5 %</i>	<i>19,7 %</i>		
Frais généraux et amortissements	(13 867)	(13 846)	0,1 %	4,9 %
Résultat opérationnel courant	2 158	2 280	(5,4) %	(0,9) %
<i>Résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCD)</i>	<i>4 506</i>	<i>4 522</i>	<i>(0,4) %</i>	<i>3,4 %</i>
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	2 199	2 345	(6,2) %	(1,9) %
Produits et charges non courants	(62)	(253)	(75,4) %	(80,3) %
Résultat opérationnel	2 137	2 093	2,1 %	7,6 %
Résultat financier	(578)	(726)	(20,4) %	(12,3) %
Impôt sur les résultats	(516)	(302)	71,0 %	76,6 %
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	976	998	(2,2) %	1,4 %
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe	(657)	(275)	139,4 %	133,2 %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	319	723	(55,9) %	(48,7) %
CASH-FLOW LIBRE ⁽¹⁾	3 006	3 097		
CASH-FLOW LIBRE NET ⁽²⁾	1 305	1 469		
DETTE NETTE ⁽³⁾	3 965	3 780		

(1) Le cash-flow libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et intérêts nets relatifs aux contrats de location, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.

(2) Le cash-flow libre net correspond au cash-flow libre après coût de l'endettement financier net et paiements locatifs nets.

(3) La dette nette n'inclut pas les passifs et actifs relatifs aux contrats de location (cf. note 2.2).

Le chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 82,1 milliards d'euros en 2025, soit une hausse de 4,3 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel courant avant amortissements (ROCD) du Groupe atteint 4 506 millions d'euros, en hausse de 3,4 % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 2 158 millions d'euros, en baisse de (5,4) % à taux de change courants et de (0,9) % à taux de change constants.

Le résultat opérationnel non courant correspond à une charge nette de (62) millions d'euros, contre une charge nette de (253) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5. Cette charge

comprend essentiellement (i) la dépréciation partielle des *goodwill* polonais et belge à hauteur de (294) millions d'euros (cf. note 7.3 des comptes consolidés), (ii) la sortie d'une quote-part du *goodwill* brésilien pour (33) millions d'euros suite aux cessions des murs de magasins au cours de la période (cf. note 4.2.1.3), (iii) des dépréciations d'immobilisations, reflétant la situation difficile de certains magasins en Pologne, au Brésil et en France et (iv) des coûts de restructuration principalement liés aux mesures mises en œuvre dans les magasins hypermarchés en Espagne, ainsi qu'aux coûts liés au plan de restructuration des agences bancaires de Carrefour Banque et à la fermeture du site Cora à Nancy en France.

Cette charge est partiellement compensée par (i) le résultat de cession en *sale and lease back* des murs de 25 supermarchés (dont un n'a pas été reloué) et 3 hypermarchés en France, 22 magasins *cash & carry* Atacado au Brésil et de 4 hypermarchés en Espagne pour un montant total de 60 millions d'euros (cf. note 4.2.1.3), (ii) les plus-values réalisées suite à la cession de 9,87 millions d'actions Carmila par voie de placement privé pour 45 millions d'euros environ (cf. note 4.2.1.3), (iii) les résultats de cession d'un hypermarché au Brésil pour 45 millions d'euros environ et des murs de magasins non rentables au Brésil pour 30 millions d'euros environ (cf. note 4.2.1.3), (iv) la vente du portefeuille d'assurance-vie de Carrefour Banque en France pour 21 millions d'euros (cf. note 4.2.1.3), (v) des reprises de provisions, en particulier en Belgique sur les engagements de retraite suite à l'abrogation du régime de prépension en 2025 ainsi qu'au Brésil notamment pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou apport à des programmes d'amnisties, et (vi) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS relatifs aux exercices antérieurs au Brésil suite à décision de justice définitive favorable ou à réorganisation juridique.

La charge financière nette s'établit à (578) millions d'euros, en amélioration de 148 millions d'euros par rapport à 2024 retraité IFRS 5, reflétant principalement l'amélioration du résultat financier en Argentine (cf. note 1.2).

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (516) millions d'euros en 2025, contre (302) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

Le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, ressort à 976 millions d'euros, en diminution de (22) millions d'euros en comparaison du résultat 2024 retraité IFRS 5.

Le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, s'élève à (657) millions d'euros, contre (275) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5. Il comprend la moins-value de (0,4) milliard d'euros enregistrée lors de la cession de la filiale Carrefour Italie ainsi que le résultat net, part du Groupe, de la filiale italienne sur les onze premiers mois de l'année 2025 pour (223) millions d'euros.

En conséquence, le résultat net, part du Groupe, est un bénéfice de 319 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 723 millions d'euros en 2024.

Le cash-flow libre s'élève à 3 006 millions d'euros contre 3 097 millions d'euros en 2024. Le cash-flow libre net s'élève à 1 305 millions d'euros contre 1 469 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

5.1.2 ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Les secteurs opérationnels correspondent aux pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, regroupés en zones géographiques, auxquelles s'ajoutent les « fonctions globales » qui regroupent les holdings et autres sociétés hébergeant des activités de support administratif, financier et commercial.

CHIFFRE D'AFFAIRES HT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	41 743	39 540	5,6 %	5,6 %
Europe (hors France)	19 879	19 893	(0,1) %	(0,0) %
Amérique latine	20 480	22 272	(8,0) %	5,9 %
TOTAL	82 102	81 705	0,5 %	4,3 %

Le groupe Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 82,1 milliards d'euros, en hausse de 4,3 % à taux de change constants, et de 2,8 % en comparable ⁽¹⁾ par rapport à 2024.

- En France, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,6 % en 2025 ; en comparable ⁽¹⁾, il est en hausse de 0,4 %, tiré par une croissance de l'alimentaire à 0,9 % LFL avec un retour à des volumes positifs. Le non-alimentaire est en recul de (4,3) % LFL dans un marché marqué par une consommation sous arbitrage et un niveau d'épargne des ménages élevé.
- En Europe (hors France), le chiffre d'affaires est stable à changes constants et est en hausse de 1,2 % en comparable par rapport à 2024. L'Espagne affiche une hausse de 1,4 % et de

1,9 % LFL, avec à la fois une progression de l'alimentaire de 2,3 % LFL et du non-alimentaire de 0,7 % LFL. La bonne dynamique de l'activité est portée par la poursuite des investissements dans la compétitivité qui s'est traduite par une augmentation de + 2 points du NPS® (*Net Promoter Score*). En Belgique, le chiffre d'affaires affiche une croissance de + 0,8 % en comparable dans un environnement de marché marqué par une forte pression concurrentielle. En Roumanie, Carrefour maintient une trajectoire positive avec une croissance de + 1,5 % LFL en 2025 après + 1,2 % LFL en 2024. En Pologne, le chiffre d'affaires est en retrait de (1,7) % LFL sur l'année, pénalisé par les investissements commerciaux réalisés et la refonte de la stratégie promotionnelle dans un marché hautement concurrentiel.

(1) La croissance à magasins comparables (« LFL ») est composée des ventes générées par les magasins ouverts depuis au moins 12 mois, fermetures temporaires exclues. Elle s'entend à changes constants, hors essence et hors effet calendaire, et hors impact IAS 29.

■ En Amérique latine, le chiffre d'affaires progresse de 5,9 % à changes constants et de + 7,9 % en comparable par rapport à 2024. Au Brésil, le chiffre d'affaires affiche une progression de + 2,4 % à change constant et de + 2,6 % LFL, dans un environnement marqué par des volumes négatifs sur le marché du *cash & carry* liés à une forte pression sur le pouvoir d'achat

des consommateurs, résultat du poids des taux d'intérêts à des niveaux inédits depuis vingt ans. L'effet de change est défavorable à hauteur de 8 % sur l'année. En Argentine, le chiffre d'affaires est en hausse de + 33,6 % en comparable, dans un pays marqué par la stabilisation progressive de l'inflation et des volumes sous pression.

CHIFFRE D'AFFAIRES HT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – CONTRIBUTION AU TOTAL DU GROUPE

(en %)	2025 ⁽¹⁾	2024 retraité IFRS 5
France	49,0 %	48,4 %
Europe (hors France)	23,3 %	24,3 %
Amérique latine	27,7 %	27,3 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) À taux de change constants.

À taux de change constants, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'International est en recul à 51,0 % contre 51,6 % en 2024 retraité IFRS 5, notamment du fait de l'augmentation du poids relatif de la France, qui bénéficie de l'intégration des enseignes Cora et Match.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	Évol. en %	Évol. en % à taux de change constants
France	983	1 042	(5,7) %	(5,7) %
Europe (hors France)	481	464	3,7 %	3,8 %
Amérique latine	779	879	(11,4) %	0,0 %
Fonctions globales	(85)	(105)	(18,8) %	(19,5) %
TOTAL	2 158	2 280	(5,4) %	(0,9) %

En 2025, le résultat opérationnel courant s'établit à 2 158 millions d'euros, en baisse de (123) millions d'euros ((0,9) % à taux de change constants) par rapport à 2024 retraité IFRS 5. Cette baisse inclut notamment (120) millions d'euros environ liés à l'intégration et à la consolidation des enseignes Cora et Match en France ainsi qu'un effet de change négatif à hauteur de (100) millions d'euros environ.

Le résultat opérationnel courant de la France s'établit à 983 millions d'euros en 2025, en baisse de (5,7) % par rapport à 2024. Le repli est entièrement lié à l'impact négatif de Cora & Match mentionné précédemment. Hors Cora & Match, le résultat opérationnel courant affiche une progression de + 11,3 % (+ 112 millions d'euros), avec une marge opérationnelle en hausse de + 31 pbs à 3,0 %.

Le résultat opérationnel courant de la zone Europe (hors France) atteint 481 millions d'euros en 2025 contre 464 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5, soit une hausse de 3,8 % à changes constants. La marge opérationnelle s'améliore de + 9 pbs à 2,4 %. Cette croissance est tirée par une forte augmentation du résultat opérationnel courant de l'Espagne de + 13,5 % à 463 millions d'euros, observée à la fois sur le *retail* et les services financiers, et par une bonne performance en Belgique.

Le résultat opérationnel courant de l'Amérique latine s'élève à 779 millions d'euros en 2025, contre 879 millions d'euros en 2024, pénalisé par des effets de change négatifs, et est stable

à change constants. Au Brésil, le résultat opérationnel Courant est en repli de (7,2) % à 709 millions d'euros contre 764 millions d'euros en 2024. À taux de change constant, celui-ci est stable grâce à une forte discipline en matière de coûts. En Argentine, le résultat opérationnel courant est en repli à 70 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2024, incluant un impact de (49) millions d'euros lié à l'application de la norme IAS 29 (comptabilité de l'hyperinflation).

Amortissements

Les amortissements des immobilisations et immeubles de placement se sont élevés à (1 345) millions d'euros en 2025, contre (1 298) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

Les amortissements des droits d'utilisation (IFRS 16) des immobilisations corporelles et immeubles de placement se sont élevés à (721) millions d'euros en 2025, contre (675) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

En prenant en compte les amortissements des immobilisations logistiques et des droits d'utilisation (IFRS 16) des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 349) millions d'euros en 2025, contre (2 242) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence

La quote-part revenant au Groupe dans le résultat net des entités mises en équivalence est un bénéfice de 42 millions d'euros en 2025, contre un bénéfice de 65 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

Pour rappel, la quote-part de résultat net 2024 comprenait le *badwill* de 155 millions d'euros @100 % comptabilisé par Carmila lors de l'acquisition de 93 % du capital de Galimmo SCA (possédant les galeries marchandes de Louis Delhaize en France). Hors cet élément, la progression de la quote-part du résultat net en 2025 traduit la progression des revenus immobiliers de Carmila et de moindres pertes chez Market Pay et Ewally.

Produits et charges non courants

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de

Cession de titres mis en équivalence Carmila

En juin 2025, le Groupe a annoncé la cession de 9 866 421 actions Carmila (soit 7 % du capital environ) par voie de placement privé pour un prix de 17,30 euros par action, représentant un montant total de 170 millions d'euros environ. La plus-value de cession s'élève à 45 millions d'euros environ et a été enregistrée dans le résultat non courant 2025.

À l'issue de ce placement, Carrefour détient 41 948 933 actions Carmila, représentant 29,9 % de son capital (contre 36,6 % auparavant).

restructuration et des charges et produits liés à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Le résultat non courant 2025 est une charge nette de (62) millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat de cession d'actifs	312	112
Coûts de restructuration	(70)	(150)
Autres produits et charges non courants	191	24
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	434	(13)
Dépréciations et pertes sur actifs	(496)	(239)
<i>dont dépréciations et pertes sur goodwill</i>	<i>(327)</i>	<i>(48)</i>
<i>dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres</i>	<i>(169)</i>	<i>(191)</i>
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	(62)	(253)
Dont :		
<i>total des produits non courants</i>	<i>823</i>	<i>477</i>
<i>total des charges non courantes</i>	<i>(885)</i>	<i>(729)</i>

Résultat de cession d'actifs

Le résultat de cession d'actifs immobilisés est composé du résultat de cession en *sale and lease back* des murs de 25 supermarchés (dont un n'a pas été reloué) et 3 hypermarchés en France, 22 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil et de 4 hypermarchés en Espagne pour un montant total de 60 millions d'euros (cf. note 4.2.1.3).

Il comprend également les plus-values réalisées suite à la cession de 9,87 millions d'actions Carmila par voie de placement privé pour 45 millions d'euros environ (cf. note 9.2 des comptes consolidés), à la cession d'un hypermarché au Brésil pour 45 millions d'euros environ, à la cession des murs de magasins non rentables au Brésil pour 30 millions d'euros environ et à la vente du portefeuille d'assurance-vie de Carrefour Banque en France pour 21 millions d'euros (cf. note 4.2.1.3).

Il inclut par ailleurs des plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins ou titres mis en équivalence), notamment au Brésil et à des franchisés en France.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comptabilisés en 2025 correspondent principalement aux mesures mises en œuvre dans les magasins hypermarchés en Espagne, ainsi qu'aux coûts liés au plan de restructuration des agences bancaires de Carrefour Banque et à la fermeture du site Cora à Nancy en France.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2025 comprennent essentiellement (i) des reprises de provisions, en particulier en Belgique sur les engagements de retraite suite à l'abrogation du régime de prépension en 2025 ainsi qu'au Brésil notamment pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou apport à des programmes d'amnisties, et (ii) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS relatifs aux exercices antérieurs au Brésil suite à décision de justice définitive favorable ou à réorganisation juridique. Ces produits sont légèrement compensés par des provisions pour risques légaux et fiscaux dans certaines géographies du Groupe.

Dépréciations et pertes sur actifs

Les dépréciations et pertes sur actifs enregistrées au cours de l'exercice 2025 comprennent essentiellement la dépréciation partielle des goodwill polonais et belge à hauteur de (294) millions d'euros, ainsi que la sortie d'une quote-part du goodwill brésilien pour (33) millions d'euros suite aux cessions des murs de magasins au cours de la période (cf. note 7.3 des comptes consolidés).

Les dépréciations incluent par ailleurs des dépréciations d'immobilisations, reflétant la situation difficile de certains magasins en Pologne, au Brésil et en France. Les dépréciations concernent également des actifs incorporels (logiciels) et corporels (terrains et entrepôts) en France et au Brésil.

Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2024

Le résultat de cession d'actifs immobilisés était principalement composé du résultat de cession en *sale and lease back* des murs de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil, de 6 hypermarchés en Espagne et de 16 supermarchés en France. Ce résultat incluait par ailleurs des plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins), notamment au Brésil et auprès de franchisés français, partiellement minorées par la moins-value liée à la cession de la société Refectory en France.

Les coûts de restructuration correspondaient principalement aux mesures mises en œuvre dans les sièges et magasins en Espagne, en Belgique et au Brésil, ainsi qu'à l'annonce de la fermeture du siège des filiales Cora et Provera en France.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de (578) millions d'euros, soit (0,7) % du chiffre d'affaires en 2025, contre (0,9) % en 2024 retraité IFRS 5.

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Coût de l'endettement financier net	(396)	(386)
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(223)	(204)
Autres produits et charges financiers	41	(136)
TOTAL	(578)	(726)

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (396) millions d'euros, en relative stabilité du fait des éléments suivants :

- amélioration en Argentine, les placements ayant été effectués à des taux d'intérêt très proches des taux d'inflation constatés dans le pays en 2025, alors qu'ils avaient été effectués à des taux d'intérêt très inférieurs aux taux d'inflation en 2024 ;
- légère amélioration au Brésil, du fait du remboursement anticipé ou du rachat de l'intégralité des obligations et dettes financières brésiliennes dans le cadre de la restructuration de la dette de la filiale brésilienne Atacadão (cf. note 4.2.2) ;
- dégradation en Europe, du fait de la hausse des coupons obligataires et des volumes empruntés consécutive à l'acquisition des enseignes Cora et Match et au refinancement de la dette de la filiale brésilienne Atacadão.

Par ailleurs, en application de la norme IFRS 16, le résultat financier intègre également les charges d'intérêts relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêts relatifs aux contrats de sous-location financière. La hausse de ces intérêts nets reflète notamment l'impact (i) de l'intégration des enseignes

Les autres produits et charges non courants comprenaient essentiellement des provisions pour risques fiscaux et légaux dans certaines géographies du Groupe, ainsi que des coûts liés à des fermetures de magasins Bompreço et Nacional ex-Grupo BIG non rentables décidées au Brésil fin 2024. Ces charges étaient globalement compensées par (i) des reprises de provisions au Brésil notamment pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou apport à des programmes d'amnisties, et (ii) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs au Brésil suite à décision de justice définitive favorable.

Enfin, les dépréciations et pertes sur actifs comprenaient la sortie d'une quote-part du goodwill belge suite à la cession de 7 fonds de commerce de magasins ex-Alma et du goodwill brésilien suite aux cessions des murs de magasins non rentables fermés au cours de la période. Elles incluaient également l'impact lié à diverses dépréciations d'immobilisations reflétant la situation difficile de certains magasins en Belgique et en Pologne ainsi que diverses mises au rebut d'actifs en France, en Espagne et au Brésil. Les dépréciations correspondaient aussi à des magasins brésiliens ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture (magasins sous-enseigne Bompreço et Nacional).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 2 137 millions d'euros en 2025, à comparer à 2 093 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5.

Cora et Match (juillet 2024) et de certains magasins Casino (mai 2024) en France et (ii) des opérations de *sale and lease back* effectuées au cours des deux dernières années en France, au Brésil et en Espagne (cf. note 4.2.1.3).

En ce qui concerne les autres produits et charges financiers, ils correspondent pour l'essentiel aux impacts de l'hyperinflation en Argentine (norme IAS 29), aux taxes sur les transactions financières en Amérique latine, aux intérêts de retard sur des contentieux fiscaux et sociaux (essentiellement au Brésil) et aux charges d'intérêts relatives au passif au titre des prestations définies.

La forte augmentation observée en 2025 reflète (i) un produit financier lié à la reconnaissance par les filiales brésiliennes d'intérêts sur des crédits ICMS relatifs à des exercices antérieurs, (ii) une amélioration du montant de l'ajustement d'hyperinflation en Argentine qui représente un produit en 2025 contre une charge importante en 2024, bénéficiant du fort reflux de l'inflation sur la période, et (iii) l'absence de la charge financière liée à l'achat/revente de titres financiers ayant permis le versement en dollars américains de dividendes par la filiale argentine constatée en 2024.

Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (516) millions d'euros en 2025, soit un taux effectif d'impôt de 33,1 % (contre (302) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5, correspondant à un taux effectif d'impôt de 22,1 %).

Le taux effectif d'impôts 2025 a surtout été défavorablement impacté par (i) l'absence d'effet impôt suite aux sorties et dépréciations de *goodwill* enregistrées au cours de l'année, et (ii) par une contribution exceptionnelle de 41,2 % de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à trois milliards d'euros en France. A *contrario*, le taux effectif d'impôt 2025 a été légèrement favorablement impacté par la reconnaissance d'impôts différés actifs et de crédits de TVA au Brésil.

Pour mémoire, le taux effectif d'impôt 2024 avait surtout été très favorablement impacté par la reconnaissance d'impôts différés sur l'entité WMS (*cash & carry* ex-Grupo BIG).

Hormis ces éléments, le taux effectif d'impôt 2025 reflète la répartition géographique des résultats avant impôts, en l'absence d'autre élément significatif distordant la preuve d'impôt.

Participations ne donnant pas le contrôle

La part de résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 66 millions d'euros en 2025 et en 2024 retraité IFRS 5.

Résultat net des activités poursuivies – Part du Groupe

En conséquence des éléments décrits ci-dessus, le résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, est un bénéfice de 976 millions d'euros en 2025, en diminution de (22) millions d'euros en comparaison du résultat 2024 retraité IFRS 5.

Résultat net des activités abandonnées – Part du Groupe

Le résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, s'élève à (657) millions d'euros en 2025, contre (275) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5. Cette baisse reflète la moins-value de (0,4) milliard d'euros enregistrée lors de la cession de la filiale Carrefour Italie. Le résultat net des activités abandonnées – part du Groupe comprend également le résultat net de Carrefour Italie sur les onze premiers mois de l'année 2025 de (223) millions d'euros (contre (275) millions d'euros en 2024).

5.2 Situation financière et trésorerie du Groupe

5.2.1 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent à 11 669 millions d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à 12 484 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une diminution de (816) millions d'euros.

Cette diminution s'explique principalement par les mouvements suivants :

- le résultat net de l'exercice, soit 385 millions d'euros ;
- les autres éléments du résultat global, après impôt, à hauteur de (196) millions d'euros, qui reflètent très majoritairement la variation défavorable des écarts de conversion suite à la dépréciation significative du peso argentin par rapport au 31 décembre 2024, nettement du produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine ;
- les dividendes au titre de l'exercice 2024 pour un montant total de (814) millions d'euros, dont (812) millions d'euros aux actionnaires de Carrefour SA (entièrement versés en numéraire) et (3) millions d'euros aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ;
- la taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres de (60) millions d'euros ;
- l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil pour (150) millions d'euros environ (y compris frais). Le Groupe, qui détenait 67,4 % de Carrefour Brésil au 31 décembre 2024, a décidé d'augmenter sa participation à 100 %. En contrepartie des actions Carrefour Brésil détenues, les actionnaires minoritaires ont reçu le 2 juin 2025 un montant global de 140 millions d'euros environ en numéraire ainsi que 58 345 601 actions Carrefour SA émises à cette occasion, représentant un montant de 767 millions d'euros.

5.2.2 ENDETTEMENT FINANCIER NET

La dette nette du Groupe s'établit à 3 965 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 3 780 millions d'euros au 31 décembre 2024. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	8 271	8 107
Autres emprunts et dettes financières	860	1 712
Billets de Trésorerie	1 174	991
Total des dettes financières hors dérivés passifs	10 306	10 811
Dérivés passifs	27	7
TOTAL DES DETTES	10 333	10 818
dont dettes à plus d'un an	7 044	7 589
dont dettes à moins d'un an	3 289	3 229
Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	188	474
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 179	6 564
TOTAL DES PLACEMENTS	6 367	7 038
DETTE NETTE	3 965	3 780

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an (cf. note 14.2.5 des comptes consolidés).

Les dettes financières du Groupe (hors dérivés) ont des échéances réparties dans le temps (jusqu'en 2033 pour la tranche obligataire à échéance la plus longue) et présentent ainsi un profil de remboursement équilibré sur les années à venir :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
À moins d'un an	3 262	3 222
Entre 1 et 2 ans	1 304	1 709
Entre 2 et 5 ans	3 595	3 836
Au-delà de 5 ans	2 144	2 044
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 306	10 811

La trésorerie disponible pour le Groupe s'établit à 6 179 millions d'euros au 31 décembre 2025, à comparer à 6 564 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de (385) millions d'euros.

5.2.3 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'endettement net augmente de (185) millions d'euros en 2025, à comparer à une hausse de (1 220) millions d'euros en 2024. Cette variation s'analyse comme suit à partir du tableau des flux de trésorerie simplifié du Groupe pour l'exercice :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	Variation
DETTE NETTE D'OUVERTURE	(3 780)	(2 560)	(1 220)
Autofinancement avant impôts payés	4 355	4 067	287
Impôts payés ⁽³⁾	(603)	(604)	1
Autofinancement ⁽³⁾	3 752	3 464	288
Variation du besoin en fonds de roulement	475	784	(309)
Variation des encours sur crédit à la consommation	(212)	32	(244)
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(66)	15	(81)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total ⁽³⁾	3 948	4 294	(346)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 523)	(1 711)	188
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles – liées à l'activité	640	595	45
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	2	(27)	30
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(62)	(54)	(8)
Cash-flow libre	3 006	3 097	(91)
Paiements locatifs (dont intérêts) nets des paiements reçus de la sous-location financière	(1 177)	(1 104)	(73)
Coût de l'endettement financier net	(396)	(386)	(10)
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(128)	(138)	9
Cash-flow libre net ⁽²⁾	1 305	1 469	(164)
Investissements financiers ⁽³⁾	(252)	(1 507)	1 255
Cessions de titres	30	24	6
Rachat d'actions propres	1	(222)	223
Réduction de capital de Carrefour SA	(60)	(483)	422
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	6	42	(36)
Dividendes versés	(813)	(626)	(187)
Autres (y compris effet de change)	(379)	114	(493)
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(23)	(33)	9
Diminution/(Augmentation) de l'endettement net	(185)	(1 220)	1 035
DETTE NETTE DE CLÔTURE	(3 965)	(3 780)	(185)

(1) Les activités abandonnées, dont le cash-flow libre net s'élève à (261) millions d'euros en 2025, contre (169) millions d'euros en 2024, correspondent quasi-exclusivement à l'activité de Carrefour Italie cédée le 1^{er} décembre 2025 (cf. note 4.2.1.3).

(2) Le cash-flow libre net 2024 retraité IFRS 5 s'élève à 1 469 millions d'euros et correspond au cash-flow libre net publié en 2024 de 1 457 millions d'euros après neutralisation du coût de l'endettement financier net de Carrefour Italie.

(3) Les impôts payés de (604) millions d'euros en 2024 ne comprenaient pas les (95) millions d'euros payés en décembre 2024 par l'intégration fiscale de Delparef (société holding des enseignes Cora et Match) avant sa disparition le 31 décembre 2024. Ces (95) millions d'euros, correspondant à l'impôt relatif à des plus-values fiscales qui avaient été neutralisées dans le passé à l'intérieur du groupe d'intégration fiscale Delparef (cf. note 2.1.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2024), ont été pris en compte dans la détermination du prix d'acquisition. Ces (95) millions d'euros étaient donc présentés avec le prix d'acquisition provisoire des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achats Provera sur la ligne « Investissements financiers ». Les sous-totaux « Autofinancement » et « Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total » tels que présentés dans le tableau ci-dessus ne comprenaient en conséquence pas non plus les (95) millions d'euros.

En 2025, le cash-flow libre net s'élève à 1 305 millions d'euros (à comparer à 1 469 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5). La baisse de (164) millions d'euros reflète les principaux éléments suivants :

- l'autofinancement s'établit à 3 752 millions d'euros, en progression de 288 millions d'euros par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'évolution favorable des autres produits et charges financiers (cf. note 1.2 résultat financier) ainsi que dans une moindre mesure par la baisse des décaissements liés aux plans de restructuration ;
- la variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 475 millions d'euros contre 784 millions d'euros en 2024 et s'explique notamment par le ralentissement de l'inflation en Argentine et la hausse des créances envers les franchisés en France en lien avec le développement de la franchise et de la location-gérance ;

- la dégradation de (244) millions d'euros de la variation des encours sur crédit à la consommation traduit essentiellement moins de refinancements contractés au Brésil en 2025 ainsi qu'en Europe ;
- la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 188 millions d'euros s'explique principalement par le ralentissement des investissements dans les pays sous revue stratégique ;
- la hausse des paiements locatifs nets de (73) millions d'euros s'explique par les indexations de loyers, des effets de périmètre (acquisition de Supercor en Espagne, intégration des magasins Casino ainsi que des enseignes Cora et Match en France) et les opérations de *sale and lease back* réalisées en France, au Brésil et en Espagne en 2024 et 2025.

5.2.4 FINANCEMENT ET RESSOURCES DE LIQUIDITÉ

Les principales actions menées par le Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France enregistré à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une ligne de crédits syndiqués non tirée auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 4 milliards d'euros. Elle comporte deux options d'extension d'un an, l'une d'entre elles a été exercée en 2025, portant l'échéance de novembre 2029 à novembre 2030, la deuxième n'a pas encore été exercée à ce jour. Par ailleurs, elle intègre une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (« *pari passu* »), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (« *negative pledge* »), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (« *pricing grid* »).

Les principales opérations de 2025 ont été les suivantes :

- trois émissions obligataires dites *Sustainability-Linked*, les deux premières indexées sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre – le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3 – la troisième indexée sur un premier objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et un deuxième portant sur le nombre de fournisseurs du Groupe engagés dans une stratégie pour le climat. La première émission portait sur un montant de 500 millions d'euros, une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et un coupon de 3,25 %, la deuxième sur un montant de 500 millions d'euros également, une maturité de 4 ans (échéance mai 2029) et un coupon de 2,875 %, et la troisième sur un montant de 650 millions d'euros, une maturité de 7,9 ans (échéance mai 2033) et un coupon de 3,75 % ;
- une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 3,3 ans (échéance décembre 2028) et d'un coupon de 2,875 % ;
- le rachat pour un montant de 200 millions d'euros d'une partie de sa souche d'obligations existantes de 1 milliard d'euros, d'un coupon de 2,625 % et arrivant à échéance en décembre 2027 ;
- le remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 1,25 %.

Par ailleurs, en 2025, le Groupe a procédé à la restructuration de la dette en réels de sa filiale brésilienne Atacadão. L'intégralité de sa dette a été soit remboursée par anticipation soit rachetée, et a été remplacée par des financements inter-compagnie eux-mêmes financés par de la dette en euros émise par Carrefour SA (cf. note 4.2.2).

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,7 ans à fin décembre 2025, contre 3,8 ans à fin décembre 2024.

5.2.5 RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restriction importante sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de liquidité soumise à restriction.

5.2.6 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Pour faire face à ses engagements, Carrefour peut recourir à son cash-flow libre et lever de la dette en ayant recours à ses programmes EMTN et de billets de trésorerie, ou enfin à ses lignes de crédit.

5.3 Perspectives

Les objectifs du Groupe à horizon 2030 sont présentés ci-dessous :

Objectifs opérationnels	2026	2028	Objectifs 2030
Parts de marché	Gains réguliers	Gains réguliers	<ul style="list-style-type: none"> France : 25 % Brésil : 20 % Espagne : position de #2 renforcée
Compétitivité prix	Maintien du leadership prix en Espagne et au Brésil Amélioration de la compétitivité en France chaque année		
« Le Club »	60 millions de membres		
Expansion	<ul style="list-style-type: none"> France : 140 Match Espagne : + 450 magasins de proximité Brésil : + 40 Atacadão 		
Passages en franchise / location-gérance (LG)	Market France : 40 passages en franchise par an Hypermarchés : 15 passages en LG en France		
Marques propres	Croissance des marques propres 1,5x plus rapide que celle des marques nationales en Europe ⁽¹⁾ Gain de part de marché des marques propres alimentaires en Europe et au Brésil ⁽²⁾		
Franchise Internationale	<ul style="list-style-type: none"> #1 retailer au monde pour son empreinte géographique avec une présence dans 60 pays #1 retailer en Afrique avec une présence dans 22 pays 		

Objectifs financiers	2026	2028	Objectif 2030
Plan d'économies de coûts		1,0 Md€ par an	
Résultat opérationnel courant	> + 25 pbs de marge ⁽³⁾	Marge : 3,2 % ⁽³⁾	Marge : 3,5 % ⁽³⁾
Investissements (CapEx)	~ 1,8 Mds€	~ 1,9 Mds€	~ 2,0 Mds€
Cash-flow libre net ⁽⁴⁾	5,0 Mds€ cumulés Croissance chaque année ⁽⁵⁾		Poursuite de la croissance
Résultat net ajusté, part du Groupe, par action	Croissance dans le haut de la fourchette à un chiffre chaque année		
Dividende ordinaire	50 à 60 % du résultat net ajusté par action		

(1) Scope : France, Espagne, Belgique.

(2) Sur les PGC en France, Espagne, Belgique et Brésil (hors Atacadão).

(3) Sur la base du périmètre du groupe Carrefour au 31 décembre 2025.

(4) Le cash-flow libre net correspond au cash-flow libre après coûts de l'endettement financier net et paiements locatifs nets. Il s'entend après décaissement des charges exceptionnelles.

(5) Objectif de Cash-Flow libre net 2026 : augmentation par rapport à 2025 (1 565 millions d'euros).

5.4 Autres informations

5.4.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 à l'exception d'amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui sont les suivants :

- Amendements à IAS 21 (publication le 15 août 2023) – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de*

convertibilité d'une monnaie étrangère à une date d'évaluation ; clarifications sur le cours de conversion à retenir en l'absence de convertibilité.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS D'APPLICATION AU PLUS TÔT AU 1^{ER} JANVIER 2026

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – <i>Classification et évaluation des instruments financiers : Contrats d'achat d'électricité renouvelable, modalités d'application de l'exemption « own-use » aux PPA (Power Purchase Agreement) et conditions d'application de la comptabilité de couverture pour les VPPA (Virtual Power Purchase Agreement)</i>	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – <i>Classification et évaluation des instruments financiers : Précisions sur la date de décomptabilisation des actifs et passifs financiers avec options spécifiques pour les passifs réglés par systèmes de paiement électronique, clarification des modalités d'application du critère SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) à certains actifs financiers avec de nouvelles informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2026
Cycle d'améliorations annuelles des normes IFRS (volume 11) – Amendements aux normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7	1 ^{er} janvier 2026
Amendement à IAS 21 – <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Modalités de conversion des états financiers dans une monnaie hyperinflationniste</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾
IFRS 18 – <i>Présentation des états financiers et informations à fournir : Modifications significatives de la structure du compte de résultat ; Informations sur les indicateurs de la performance définis par la direction (MPM – Management Performance Measures) dans une note dédiée</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾
IFRS 19 – <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

L'analyse des incidences de la norme IFRS 18 (publiée par l'IASB le 9 avril 2024), des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 (publiés par l'IASB les 30 mai et 18 décembre 2024) et du cycle d'améliorations annuelles des IFRS (publié le 18 juillet 2024) est en cours. L'amendement à IAS 21 et la norme IFRS 19 ne sont pas applicables pour le Groupe.

Le Groupe n'a par ailleurs pas appliqué de textes par anticipation.

5.4.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

5.4.2.1 Principales variations de périmètre

5.4.2.1.1 Principales acquisitions finalisées en 2025

ACQUISITION DE L'INTÉGRALITÉ DES ACTIONS EN CIRCULATION DE CARREFOUR BRÉSIL

Le 11 février 2025, le Groupe a annoncé son intention d'acquérir les actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale brésilienne, Grupo Carrefour Brasil (« Carrefour Brésil »), et de la retirer de la Bourse de São Paulo par le biais d'une fusion

d'actions (*Incorporação de Ações*). Le 3 avril 2025, le Groupe a relevé son offre.

Le Groupe, qui détenait 67,4 % de Carrefour Brésil, a décidé d'augmenter sa participation à 100 %, reflétant ainsi sa confiance dans la trajectoire de croissance de sa filiale, et sa conviction quant à son potentiel de création de valeur. Par ailleurs, la sortie de la cote permettra une gestion plus agile et un accent renforcé sur l'exécution des opérations. Carrefour réaffirme ainsi son engagement envers le Brésil et continuera à investir dans la croissance et le développement de ses activités dans le pays.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Carrefour Brésil tenue le 25 avril 2025, environ 59 % des actionnaires minoritaires ont voté en faveur de l'opération.

Les actionnaires minoritaires se sont vus proposer trois options en échange de leurs actions :

- 15 % d'entre eux ont choisi de recevoir 8,50 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil ;
- 85 % d'entre eux ont choisi de recevoir une action Carrefour SA pour 9,96 actions de Carrefour Brésil ;
- 0,01 % d'entre eux ont choisi une combinaison des deux précédentes options, soit 4,25 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil plus 1 action Carrefour SA pour 19,92 actions de Carrefour Brésil.

En contrepartie des actions Carrefour Brésil détenues, les actionnaires minoritaires ont reçu le 2 juin 2025 un montant global de 140 millions d'euros environ en numéraire (options 1 et 3) ainsi que 58 345 601 actions Carrefour SA émises à cette occasion (options 2 et 3).

S'agissant d'une transaction avec des minoritaires, les impacts de cette opération ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés, conduisant à la réduction des intérêts minoritaires à hauteur de (1 040) millions d'euros et l'augmentation de la part du Groupe de 891 millions d'euros (y compris les frais associés).

Par ailleurs, la couverture de l'acquisition des intérêts minoritaires par le biais de *Non-deliverable forwards* et *options* a entraîné l'enregistrement d'un gain de 8 millions d'euros en autres produits et charges financiers au cours du premier semestre 2025 (la comptabilité de couverture n'étant pas permise en IFRS dans ce contexte).

Au cours du second semestre 2025, la dette externe en réals de la filiale Carrefour Brésil a été entièrement remboursée et remplacée par des financements inter-compagnies supplémentaires octroyés par la filiale Carrefour Finance. Ceci a permis à Carrefour Brésil d'être radié de la Bourse de São Paulo le 22 décembre 2025.

5.4.2.1.2 Suivi des acquisitions réalisées en 2024 – détermination des prix d'achat et des bilans d'ouverture définitifs

ENSEIGNES CORA ET MATCH AINSI QUE LA CENTRALE D'ACHAT PROVERA (FRANCE)

Carrefour avait annoncé le 12 juillet 2023 la conclusion d'un accord avec le groupe Louis Delhaize en vue de l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achat Provera en France. Ces deux enseignes opèrent respectivement 60 hypermarchés et 115 supermarchés et emploient près de 24 000 personnes. Cette acquisition permet au Groupe de réaffirmer son *leadership* dans la distribution alimentaire en France, avec une très forte complémentarité géographique des magasins, notamment dans les régions Grand Est et Nord.

La transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,05 milliard d'euros. Elle intègre le rachat des murs de 55 hypermarchés et 77 supermarchés.

Le 6 juin 2024, l'Autorité de la concurrence française avait décidé d'accorder à Carrefour une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des enseignes Cora et Match, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle. Suivant cette dérogation, le *closing* de l'acquisition est intervenu le 1^{er} juillet 2024. En rachetant les titres

de Delparef et Provera, les sociétés mères, le Groupe a acquis les enseignes Cora et Match en France.

Le paiement des titres avait été effectué intégralement en numéraire le 1^{er} juillet 2024 pour un montant provisoire de 1 180 millions d'euros.

Évolutions en 2025

Le 13 mars 2025, l'Autorité de la concurrence a autorisé le groupe Carrefour à prendre le contrôle des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera sous réserve de la mise en œuvre de remèdes dans sept zones de chalandise. Ces remèdes vont consister dans la cession de sept magasins (dont trois hypermarchés Cora et un supermarché Match acquis ainsi qu'un hypermarché et deux supermarchés du parc historique) et la résiliation du contrat de franchise d'un huitième ; les actifs de ces sept magasins ont donc été classés en « actifs détenus en vue de leur vente » dès le 30 juin 2025, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, pour un montant de 30 millions d'euros environ. S'agissant des passifs liés à ces magasins, ils ne sont pas significatifs.

Le 10 juillet 2025, le Groupe a annoncé la signature de deux accords portant sur la cession des 9 magasins situés dans les zones identifiées par l'Autorité de la concurrence, incluant 5 hypermarchés Carrefour (dont 3 ex-Cora et un ex-Casino), 2 Carrefour Market, un Carrefour City et un magasin Match. Cette annonce fait suite aux décisions de l'Autorité de la concurrence validant la reprise par Carrefour (i) des enseignes Cora et Match en France et de la centrale d'achat Provera et (ii) des magasins Casino. Sept magasins seront repris par Coopérative U et deux magasins seront repris par Intermarché, représentant une valorisation totale pour Carrefour de l'ordre de 70 millions d'euros contre une valeur nette comptable des actifs cédés de l'ordre de 30 millions d'euros. En évènement postérieur à la clôture, et après l'autorisation de l'Autorité de la concurrence, deux premiers magasins ont été cédés à Coopérative U fin janvier 2026 ; les cinq autres devraient l'être à Coopérative U ou Intermarché d'ici la fin du premier trimestre 2026.

Par ailleurs, les discussions menées entre le vendeur (Louis Delhaize) et l'acheteur (Carrefour France) en application des clauses du contrat d'acquisition ont conduit les parties à s'accorder sur une réduction du prix de 11 millions d'euros. En conséquence, le prix d'achat définitif s'élève à 1 169 millions d'euros.

En conformité avec la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, la réduction du prix et autres ajustements intervenant dans les 12 mois post *closing* de l'acquisition sont comptabilisés de manière rétrospective dans le bilan d'ouverture en contrepartie du *Goodwill*.

Le bilan d'ouverture définitif des enseignes Cora et Match au 1^{er} juillet 2024, intégré dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 30 juin 2025, est présenté en note 2.1.2 des comptes consolidés.

MAGASINS SOUS ENSEIGNE CASINO/INTERMARCHÉ (FRANCE)

Le 25 janvier 2024, le Groupe avait annoncé être entré en négociations exclusives avec le groupe Intermarché en vue de l'acquisition, directement auprès d'Intermarché et/ou, par voie de substitution à Intermarché auprès de la société Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 31 magasins (le cas échéant avec les stations-services attenantes), générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions d'euros environ en 2023.

Conformément à cet accord, le Groupe s'est substitué à Intermarché, le 8 février 2024, pour l'acquisition, directement auprès de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 25 magasins. Les 6 autres magasins devant être achetés directement auprès d'Intermarché.

Au 31 décembre 2024, 27 magasins avaient été acquis dont 24 auprès de Casino et 3 directement auprès d'Intermarché pour un prix provisoire de 41 millions d'euros (y compris la reprise des stocks). Sur les 4 opérations restantes, 2 opérations (auprès d'Intermarché) nécessitaient encore la réalisation de conditions suspensives et les deux dernières (1 auprès de Casino et 1 auprès d'Intermarché) ne seront pas mises en œuvre.

Pour mémoire, le 19 mars 2024, l'Autorité de la concurrence française avait décidé d'accorder à Carrefour France une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des magasins Casino, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle, qui a été finalement rendue le 13 décembre 2024. Par cette décision, l'Autorité a autorisé le rachat de 25 magasins auprès de Casino sous réserve de la cession par Carrefour de 2 points de vente. De plus, aucun problème de concurrence n'a été identifié par l'Autorité s'agissant de l'acquisition des 3 premiers magasins auprès d'Intermarché.

Évolutions en 2025

En avril 2025, les deux derniers magasins de proximité ont été repris auprès d'Intermarché pour un montant non significatif.

Le prix définitif des 27 premiers magasins acquis directement auprès d'Intermarché et Casino a été réduit de 6 millions d'euros, après valorisation des stocks réellement transférés. Le prix d'achat définitif des 29 magasins s'élève en conséquence à 35 millions d'euros environ.

En application de la norme IFRS 3, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition des différents magasins. Sur la base de cette évaluation, l'acquisition des 29 premiers magasins, tous loués, s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* définitif de 40 millions d'euros au 30 juin 2025. Ce montant comprend notamment la comptabilisation de droits d'utilisation de l'actif inférieurs aux engagements locatifs associés du fait de la reprise de contrats de location à des conditions défavorables, à savoir des niveaux de loyers supérieurs aux prix de marché.

Le 10 juillet 2025, Carrefour a annoncé la signature d'accords avec la Coopérative U et avec Intermarché en vue de la cession de deux magasins (un magasin de proximité et un hypermarché respectivement) en conformité avec la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2024 (cf. section Cora et Match).

5.4.2.1.3 Principales cessions intervenues en 2025

CESSION DE CARREFOUR ITALIE

Le 24 juillet 2025, le Conseil d'administration a autorisé la cession de la totalité de ses filiales en Italie (« Carrefour Italie ») à NewPrinces Group. Cette cession est devenue effective le 1^{er} décembre 2025, notamment suite à l'approbation de l'Autorité de la concurrence européenne. Cet accord a donné lieu à la perte de contrôle de ces filiales à cette date.

Le prix de cession s'élève à 1 euro et l'accord prévoyait juste avant le *closing* l'abandon du compte courant vis-à-vis du Groupe ainsi que l'injection de trésorerie via une augmentation de capital. La moins-value de cession s'élève ainsi à (0,4) milliard d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées. En effet, s'agissant d'une région géographique principale et distincte, et conformément à nos pratiques comptables appliquées de manière constante, Carrefour Italie est considérée comme une activité abandonnée

conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Pour plus de détails sur les impacts de cette cession dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025, voir note 4 des comptes consolidés.

OPÉRATIONS DE SALE AND LEASE BACK (FRANCE)

En 2025, les murs de 25 supermarchés Carrefour Market et 3 hypermarchés ont été cédés à Supermarket Income REIT pour un montant total de 150 millions d'euros environ au cours de deux opérations :

- le 9 janvier 2025, les murs de 9 supermarchés Carrefour Market ont été cédés pour des produits de cession nets de frais de 37 millions d'euros environ ;
- le 13 novembre 2025, les murs de 16 supermarchés Carrefour Market et 3 hypermarchés Carrefour ont été cédés pour des produits de cession nets de frais de 113 millions d'euros environ. Les murs d'un dix-septième supermarché pourraient être cédés en 2026.

Ce fonds d'investissement londonien avait déjà acquis un portefeuille de 17 supermarchés Carrefour Market en avril 2024 (dont 16 avaient été reloués à Carrefour – cf. note 2.1.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2024).

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, 27 de ces actifs sont loués à Carrefour depuis les 9 janvier 2025 et 13 novembre 2025 respectivement (dates du *closing* des opérations et de la signature des contrats de location pour une durée de 12 ans dont 10 ans ferme, avec 1 option de renouvellement à la main de Carrefour).

Ces opérations ont entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 41 millions d'euros dans le résultat non courant 2025 (10 millions d'euros sur la première opération et 31 millions d'euros sur la deuxième).

OPÉRATION DE SALE AND LEASE BACK (BRÉSIL)

En décembre 2025, les murs de 15 magasins Atacadão ont été cédés au fonds d'investissement Guardian Real Estate pour des produits de cession nets de frais de 679 millions de réals (soit 105 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), et les murs de 7 magasins Atacadão ont été cédés au fonds d'investissement TRX pour des produits de cession nets de frais de 296 millions de réals (soit 45 millions d'euros).

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Atacadão depuis cette date (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 15 ans, avec 2 options de renouvellement de 5 ans chacun à la main d'Atacadão). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 100 millions de réals environ (soit 15 millions d'euros) dans le résultat non courant 2025.

OPÉRATION DE SALE AND LEASE BACK (ESPAGNE)

Le 10 décembre 2025, les murs de 4 hypermarchés espagnols ont été cédés à la foncière Realty Income pour des produits de cession nets de frais de 47 millions d'euros environ.

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 10 décembre 2025 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 10 ans, avec 3 options de renouvellement de 5 ans chacun à la main de Carrefour). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 4 millions d'euros dans le résultat non courant 2025.

Pour mémoire, les murs de 28 autres hypermarchés espagnols ont déjà été cédés puis reloués au même acheteur Realty Income depuis 2020 dans le cadre d'opérations régulières de *sale and lease back*.

CESSION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCE-VIE DE CARREFOUR BANQUE (FRANCE)

Le 14 avril 2025, Carrefour Banque France a cédé à Lucya son portefeuille d'assurance-vie pour un montant de 21 millions d'euros. La plus-value de cession, du même montant, a été enregistrée dans le résultat non courant 2025.

SUIVI DES FERMETURES DE MAGASINS EX-GRUPO BIG NON RENTABLES DÉCIDÉES FIN 2024 ET CESSION DE L'EXPLOITATION ET/OU DES MURS DÉTENUS EN PROPRE (BRÉSIL)

En décembre 2024, le Groupe avait décidé de vendre ou fermer 64 supermarchés sous enseignes Bompreço et Nacional (acquis en 2022 lors de l'achat de Grupo BIG) en l'absence de rentabilité (47 supermarchés Nacional et 17 supermarchés Bompreço), lesdits magasins ayant été classés en « actifs détenus en vue de leur vente » sur la base de leur juste valeur nette des frais de cession estimée au 31 décembre 2024 (cf. note 2.1.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2024). Ce reclassement avait conduit à enregistrer dans le résultat non courant 2024 (i) la dépréciation des actifs corporels de (150) millions de réals (soit (26) millions d'euros environ) (ii) la dépréciation des marques Bompreço et Nacional pour un montant total de (60) millions de réals (soit (10) millions d'euros environ) et (iii) des autres coûts liés à ces fermetures pour un montant total de (220) millions de réals environ (soit (38) millions d'euros environ).

Les actifs des magasins (exploitation et/ou murs détenus en propre) ont été cédés en 2025 à différents acheteurs pour un prix total de 400 millions de réals environ (soit 63 millions d'euros environ) dont 300 millions de réals (soit 48 millions d'euros environ) ont été encaissés en 2025 (sans compter les 45 millions de réals, soit 7 millions d'euros environ, encaissés au titre de magasins vendus ou fermés au second semestre 2024).

Les prix de vente étant globalement en ligne avec la juste valeur des actifs retenue au 31 décembre 2024, l'impact sur le résultat non courant 2025 n'est pas matériel.

Cinq magasins ne seront finalement pas fermés et ont été convertis en supermarchés sous enseigne Carrefour. En conséquence, les actifs immobilisés de ces cinq magasins ont été reclassés en 2025 en « immobilisations corporelles ».

5.4.2.2 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Au cours de la période, Carrefour SA a procédé au placement de trois nouvelles émissions obligataires dites *Sustainability-Linked* :

- le 17 janvier 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25 % ;
- le 29 avril 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 4 ans (échéance mai 2029) et d'un coupon de 2,875 % ;
- le 17 juin 2025, pour un montant total de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7,9 ans (échéance mai 2033) et d'un coupon de 3,75 %.

Les deux premières obligations sont indexées sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3. La troisième obligation est indexée sur un premier objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et un deuxième portant sur le nombre de fournisseurs du Groupe engagés dans une stratégie pour le climat.

Ces émissions obligataires s'intègrent dans une stratégie de financement alignée avec les objectifs et ambitions du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : elles ont été réalisées dans le cadre du *Framework* de type SLB (*Sustainability-Linked Bond*) de son programme EMTN (*Euro-Medium Term Notes*) renouvelé en juin 2025.

Carrefour SA a également procédé au placement d'une émission obligataire le 28 août 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 3,3 ans (échéance décembre 2028) et d'un coupon de 2,875 %. Cette émission a été réalisée dans le cadre de son programme EMTN et les fonds levés ont été alloués à la restructuration de la dette de la filiale brésilienne Atacadão mise en œuvre à partir d'août 2025.

A *contrario*, le 7 mai 2025, Carrefour SA a procédé pour un montant de 200 millions d'euros au rachat d'une partie de sa souche d'obligations existantes de 1 milliard d'euros, d'un coupon de 2,625 % et arrivant à échéance en décembre 2027. La totalité des obligations ainsi rachetées a été annulée. Le 3 juin 2025, Carrefour SA a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 1,25 %.

Ces opérations permettent de sécuriser la liquidité du Groupe à court et moyen terme dans un environnement économique incertain, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour.

La maturité moyenne du socle obligataire de Carrefour SA s'établit en conséquence à 3,7 ans à fin décembre 2025 contre 3,8 ans à fin décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est noté BBB perspective stable par Standard & Poor's.

FINANCEMENTS DE LA FILIALE BRÉSILIENNE ATACADÃO

Le Groupe a procédé à la restructuration de la dette en réals de sa filiale brésilienne Atacadão. L'intégralité de sa dette a été soit remboursée par anticipation soit rachetée, et a été remplacée par des financements inter-compagnie eux-mêmes financés par de la dette en euros émise par Carrefour SA (cf. *supra*).

a. Emprunts obligataires

Dans le cadre de la restructuration de sa dette, la filiale brésilienne Atacadão a remboursé par anticipation :

- l'intégralité de ses *debentures* pour un montant de 3,2 milliards de réals (environ 495 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) entre les 4 et 11 août 2025 ;
- une partie de ses *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 2 784 millions de réals (environ 430 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) entre les 5 et 19 août 2025.

Elle a également procédé au rachat de ses quatre dernières séries de *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 646 millions de réals (environ 100 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) le 28 novembre 2025.

Le détail de ces opérations est présenté en note 14.2.2 des comptes consolidés.

b. Emprunts bancaires liés à la loi brésilienne 4131/1962

Le 14 avril 2025, des financements bancaires en devise USD, immédiatement swappés en BRL et ayant une maturité de 6 mois, ont été exécutés pour un montant total de 750 millions de réals (environ 116 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), permettant le remboursement de deux emprunts bancaires arrivés à échéance le même jour pour un montant de 744 millions de réals. Ces financements bancaires ont également été remboursés depuis (cf. ci-dessous).

De plus, un autre emprunt bancaire, arrivé à échéance le 20 juin 2025, a été remboursé pour un montant de 767 millions de réals (environ 119 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025).

Enfin, entre les 19 et 29 août 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la filiale brésilienne Atacadão a procédé au remboursement de l'intégralité de ses financements bancaires pour un montant de 3 028 millions de réals (environ 468 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), soit les emprunts souscrits en :

- décembre 2023, pour un montant de 2 323 millions de réals, sur lesquels seulement 778 millions de réals restaient à rembourser (779 millions de réals ayant été remboursés en décembre 2024 et 767 millions de réals en juin 2025, cf. ci-dessus) ;
- décembre 2024, pour un montant de 1 500 millions de réals ;
- avril 2025, pour un montant de 750 millions de réals, cf. ci-dessus.

c. Financements inter-compagnie

Pour mémoire, en 2022 et 2023, avaient été exécutés deux financements inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et Atacadão :

- le 25 mai 2022, un premier RCF (*Revolving Credit Facility*) d'un montant de 1,9 milliard de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,25 % et d'une maturité initiale de 3 ans ;
- le 2 mai 2023, un second RCF de 6,3 milliards de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,95 % et d'une maturité de 3 ans (tirés à hauteur de 2,3 milliards de réals au cours du premier semestre 2023 et les 4 milliards de réals restants en juillet 2023, en remplacement d'un RCF du même montant arrivant à échéance).

Après avoir été réduit à 10,25 % au cours du premier semestre 2024, le taux d'intérêt du premier RCF a été relevé à 15,90 % le 17 mai 2025, puis a été révisé à 14,80 % le 17 novembre 2025. Par ailleurs, il a été reconduit pour une durée de 3 ans (échéance juillet 2028). Le taux d'intérêt du second RCF, qui avait quant à lui été réduit à 11,10 % au cours du premier semestre 2024, demeure inchangé au 31 décembre 2025.

De plus, dans le cadre de la restructuration de la dette en réals brésiliens de la filiale Atacadão, deux nouvelles lignes de crédit inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et Atacadão ont été exécutées en 2025 :

- le 15 juillet 2025 pour un montant de 750 millions de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans ;
- le 25 juillet 2025 pour un montant de 9,05 milliards de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans.

Le 25 juillet 2025, il a également été exécuté une ligne de crédit inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et WMS (filiale d'Atacadão) pour un montant de 750 millions de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans.

Ces financements intragroupe RCF, d'un montant total de 18,75 milliards de réals au 31 décembre 2025 (soit 2,9 milliards d'euros environ au taux de conversion du 31 décembre 2025), sont qualifiés d'investissements nets dans une activité à l'étranger (*Net Investment*), et font ainsi l'objet d'une revalorisation par capitaux propres.

5.4.2.3 Paiement du dividende 2024 en numéraire

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 28 mai 2025, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2024 à 0,92 euro par action, complété par un dividende exceptionnel de 0,23 euro par action, à verser intégralement en numéraire.

Le 3 juin 2025 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 812 millions d'euros.

5.4.3 RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2024

Le 24 juillet 2025, le Conseil d'administration a autorisé la cession de la totalité de ses filiales en Italie (« Carrefour Italie ») à NewPrinces Group. Cette cession est devenue effective le 1^{er} décembre 2025, notamment suite à l'approbation de l'Autorité de la concurrence européenne. Cet accord a donné lieu à la perte de contrôle de ces filiales à cette date.

S'agissant d'une région géographique principale et distincte, et conformément à nos pratiques comptables appliquées de manière constante, Carrefour Italie est considérée comme une activité abandonnée conformément aux dispositions de la norme

IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Ainsi, le résultat net et les flux de trésorerie de ces filiales ont été reclassés dans les lignes relatives aux activités abandonnées du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2025. À des fins de comparaison, le résultat net et les flux de trésorerie de l'exercice 2024 ont été reclassés dans ces mêmes lignes (cf. notes 4.1 et 4.2 des comptes consolidés).

5.4.4 AUTRES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

5.4.4.1 Évolutions de la fiscalité en France

La France a transposé la réforme fiscale internationale Pilier 2 dans son droit national. Carrefour SA étant une société de droit français, la réforme est applicable à l'ensemble des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté selon les règles de Pilier 2 depuis le 1^{er} janvier 2024. L'incidence globale est non significative aux bornes du Groupe compte tenu du niveau des taux d'imposition dans les juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté.

En France, la Loi de Finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle de 41,2 % de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à trois milliards d'euros. En décembre 2025, le groupe Carrefour s'est acquitté de cette contribution assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025. La part relative à l'exercice 2024 (représentant 20,6 % de contribution exceptionnelle) et la part 2025 (représentant également 20,6 % de contribution exceptionnelle) sont entièrement comptabilisées dans les impôts sur les résultats 2025.

La France a également instauré une taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres réalisées entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2025 et résultant d'un rachat de leurs propres titres par les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros. Le groupe Carrefour, ayant annulé en avril et juin 2024 un nombre total de 30 821 628 actions propres, a payé cette taxe en avril 2025 pour un montant de 60 millions d'euros, comptabilisée en capitaux propres.

5.4.4.2 Évolutions des régimes de retraite en Belgique

En Belgique, dans un arrêté royal publié le 15 septembre 2025, le régime de prépension RCC (régime de chômage avec complément versé par l'employeur) est abrogé (seul le RCC médical a été maintenu). À partir du 31 janvier 2025, aucune nouvelle entrée dans ce régime n'est possible. En conséquence, la provision qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre du régime de prépension a été reprise, avec pour contrepartie le résultat non courant 2025 à hauteur de 125 millions d'euros (cf. note 6.3 des comptes consolidés).

Le système de prépension prévoyait le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour était engagé à compléter les allocations versées par l'État belge à concurrence de 95 % du dernier salaire net. La législation belge fixe l'âge de départ en retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension était quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour (cf. note 12.1 des comptes consolidés).

5.4.5 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les incidences éventuelles du changement climatique sont prises en compte via le plan stratégique du Groupe et sa gestion des risques. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, le Groupe a notamment pris en compte ces incidences lors de la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles (cf. note 7.2 des comptes consolidés) et la réalisation des tests de dépréciation des *goodwill* (cf. note 7.3 des comptes consolidés).

En ligne avec les objectifs définis en 2015 par l'Accord de Paris sur le climat de la COP21, Carrefour a rehaussé en 2025 son ambition pour limiter le réchauffement climatique, se fixant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») des activités directes (scopes 1 et 2) de 60 % d'ici 2030, de 67,2 % d'ici 2035 et de 70 % d'ici 2040 (par rapport à 2019). Cet objectif sur les scopes 1 et 2, ainsi que les objectifs du Groupe pour la réduction de ses émissions de GES indirectes (scope 3) sont alignés avec une trajectoire de réduction des GES en dessous de 1,5 °C et approuvés par l'initiative *Science Based Target*.

Les leviers pour atteindre cet objectif sont les suivants :

■ L'utilisation de 100 % d'électricité renouvelable en 2030

Le Groupe donne la priorité à la production sur site pour l'autoconsommation ou l'injection, puis au recours à des contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable long terme (*Power Purchase Agreements*) :

- la production d'énergie photovoltaïque : dans le cadre de son objectif Carrefour 2026 d'une production de près d'un TWh d'électricité verte par an dès 2027, le Groupe accélère sur l'installation *on-site* d'éléments de production d'électricité verte raccordée aux magasins. À fin 2025, 337 magasins sont équipés de centrales photovoltaïques pour l'autoconsommation (+ 61 % par rapport à 2024). Plus de 45 chantiers d'ombrières photovoltaïques ont été lancés en France dans le cadre de son partenariat d'envergure avec GreenYellow qui prévoit d'en installer au total sur 350 sites. Par ailleurs, 54 nouveaux magasins ont été équipés de centrales photovoltaïques en toiture en Pologne, 28 en Espagne et 8 en Belgique. Enfin, l'Argentine et la Roumanie ont également eu des premières installations réalisées,

- le recours aux *Power Purchase Agreements* : en 2025 et en janvier 2026, le Groupe a signé 6 nouveaux contrats. Au total, le Groupe a contractualisé au travers de *Power Purchase Agreements* une production cumulée renouvelable de près de 1 027 GWh par an (soit 24 % de la consommation d'électricité du Groupe). Le Groupe continuera le déploiement de ces contrats d'énergie verte dans l'ensemble de ses géographies.

■ Réduction des consommations d'énergie de 27,5 % d'ici 2030 (par rapport à 2019) :

Les investissements consentis (sous forme de dépenses d'exploitation et d'investissement) permettront de réduire la consommation énergétique de 27,5 % d'ici 2030 au niveau du Groupe. Le Groupe vise à gagner en efficacité énergétique via 6 actions et technologies prioritaires recommandées dans ses magasins : rénovation des systèmes de production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, usage de variateurs électroniques de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires, éclairage LED basse consommation et gestion technique centralisée des bâtiments (dont le pilotage de la climatisation, de la ventilation et du chauffage).

■ Réduction de 50 % des émissions liées à l'utilisation de fluides réfrigérants d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2040 par rapport à 2019 :

Le Groupe s'est engagé à remplacer les équipements froids par des installations fonctionnant au fluide naturel (CO₂), beaucoup moins émissif que les fluides fluorés, d'ici 2030 en Europe et 2040 dans les autres géographies. Chaque pays a constitué sa feuille de route du renouvellement de son parc : à fin 2025 sa mise en œuvre est en ligne avec les objectifs fixés pour 2030 en Europe.

5.4.6 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 9.3 des comptes consolidés.

5.4.7 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Contribution exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés en France

En France, la Loi de Finances 2026, dont l'adoption définitive est intervenue le 2 février 2026, reconduit la contribution exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de son niveau d'activité, le Groupe sera assujéti à cette contribution au taux de 41,2 % qui sera calculé sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2025 et 2026.

Cession de Carrefour Roumanie à Paval Holding

Le 12 février 2026, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de la cession de l'intégralité de ses activités en Roumanie (« Carrefour Roumanie ») à Paval Holding. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la revue stratégique engagée début 2025, est conclue sur la base d'une

valeur d'entreprise de 823 millions d'euros (y compris un engagement locatif de 308 millions d'euros). Carrefour Roumanie opère un réseau multi-format de 478 magasins (dont 55 hypermarchés et 191 supermarchés).

La réalisation de l'opération reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires et devrait intervenir au deuxième semestre 2026.

En l'absence de mandat de cession donné par le Conseil d'administration en date du 31 décembre 2025, la cession de Carrefour Roumanie annoncée le 12 février 2026 n'était pas hautement probable au sens de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* compte tenu des incertitudes existantes en date de clôture quant à la réalisation de la vente. Ainsi les actifs et passifs de Carrefour Roumanie n'ont pas été reclassés en tant que détenus en vue de la vente au bilan consolidé du groupe Carrefour au 31 décembre 2025. De même, le résultat net et les flux de trésorerie de Carrefour Roumanie n'ont pas été reclassés dans les lignes relatives aux activités abandonnées du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés 2025.

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de Carrefour Roumanie au titre de 2025 sont les suivants :

(en millions d'euros)	2025
Chiffre d'affaires hors taxes	2 770
Marge des activités courantes	699
Frais généraux et amortissements	(669)
Résultat opérationnel courant	29
Résultat opérationnel	23
Résultat avant impôts	(6)
Impôts sur les résultats	(15)
Résultat net de l'exercice	(21)
Investissements corporels et incorporels	(52)

5.4.8 FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont les mêmes que ceux présentés au chapitre 4 *Gestion des risques* du Document d'Enregistrement Universel 2025 du Groupe.

5.5 Glossaire des indicateurs financiers

Cash-flow libre

Le cash-flow libre est le solde net de l'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et intérêts nets relatifs aux contrats de location, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements opérationnels.

Cash-flow libre net

Le cash-flow libre net correspond au cash-flow libre après coûts de l'endettement financier net et paiement locatifs nets.

Croissance à magasins comparables (LFL)

La croissance à magasins comparables est composée des ventes générées par les magasins ouverts depuis au moins 12 mois, fermetures temporaires exclues. Elle s'entend à changes constants, hors essence et hors effet calendaire, et hors impact IAS 29.

Croissance organique

La croissance organique est composée de la croissance à magasins comparables plus ouvertures nettes sur les douze derniers mois, fermetures temporaires incluses. Elle s'entend à changes constants.

Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la somme du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus, diminuée du coût des programmes de fidélisation et du prix de revient des ventes. Le prix de revient des ventes intègre outre les achats et variations de stock, d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières, des produits liés à l'escompte ainsi que des écarts de change générés par les achats de marchandises.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) correspond à la marge des activités courantes diminuée des frais généraux et des amortissements.

Résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA)

Le résultat opérationnel courant avant amortissements (EBITDA) exclut également les amortissements logistiques comptabilisés en prix de revient des ventes.

Résultat opérationnel (EBIT)

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après quote part des mises en équivalence et inclut les produits et charges non courants. Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que des dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, des coûts de restructuration et des charges liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

6

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

6.1	Compte de résultat consolidé	418	6.5	Variation des capitaux propres consolidés	424
6.2	État du résultat global consolidé	419	6.6	Notes annexes	425
6.3	État de la situation financière consolidée	420	6.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	520
6.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	422			

Les informations comparatives du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés présentées dans ce document ont été retraitées pour refléter le classement en activité abandonnée de Carrefour Italie conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Ces retraitements sont décrits en note 4.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi, les dispositions de

la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Les données comparables de l'exercice 2024 incluent également l'ajustement relatif à l'inflation.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

6.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	6.1	82 102	81 705	0,5 %
Programmes de fidélisation		(954)	(922)	3,5 %
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		81 149	80 783	0,5 %
Autres revenus	6.1	2 876	2 671	7,7 %
Revenus totaux		84 025	83 454	0,7 %
Coût des ventes	6.2	(68 001)	(67 328)	1,0 %
Marge des activités courantes		16 024	16 126	(0,6) %
Frais généraux et amortissements	6.2	(13 867)	(13 846)	0,1 %
Résultat opérationnel courant		2 158	2 280	(5,4) %
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	9	42	65	(35,6) %
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		2 199	2 345	(6,2) %
Produits et charges non courants	6.3	(62)	(253)	(75,4) %
Résultat opérationnel		2 137	2 093	2,1 %
Résultat financier	14.6	(578)	(726)	(20,4) %
Coût de l'endettement financier net		(396)	(386)	2,5 %
Intérêts nets relatifs aux contrats de location		(223)	(204)	9,4 %
Autres produits et charges financiers		41	(136)	130,5 %
Résultat avant impôts		1 559	1 367	14,1 %
Impôts sur les résultats	10.1	(516)	(302)	71,0 %
Résultat net des activités poursuivies		1 043	1 065	(2,0) %
Résultat net des activités abandonnées		(658)	(275)	139,2 %
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		385	790	(51,2) %
dont résultat net – part du Groupe		319	723	(55,9) %
dont résultat net des activités poursuivies – part du Groupe		976	998	(2,2) %
dont résultat net des activités abandonnées – part du Groupe		(657)	(275)	139,4 %
dont résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	66	(0,2) %
dont résultat net des activités poursuivies – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	67	(0,2) %
dont résultat net des activités abandonnées – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(0)	(0)	9,6 %

Résultat de base par action (en euros)	Notes	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe, par action	13.6	1,43	1,49	(4,0) %
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe, par action	13.6	(0,96)	(0,41)	134,8 %
Résultat net – part du Groupe, par action	13.6	0,47	1,08	(56,7) %

Résultat dilué par action (en euros)	Notes	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe, par action	13.6	1,42	1,48	(3,9) %
Résultat net des activités abandonnées – part du Groupe, par action	13.6	(0,96)	(0,41)	135,1 %
Résultat net – part du Groupe, par action	13.6	0,47	1,07	(56,7) %

6.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2025	2024
Résultat net – part du Groupe		319	723
Résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		66	66
Résultat net total		385	790
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	13.4	(28)	14
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13.4	(1)	(6)
Variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets à l'étranger, après couverture ⁽²⁾	13.4	(36)	(135)
Variation des écarts de conversion ⁽³⁾	13.4	(148)	(334)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(214)	(460)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁽⁴⁾	12.1/13.4	18	13
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	13.4	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		18	13
Autres éléments du résultat global, après impôt		(196)	(447)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		189	342
dont part du Groupe		125	533
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		64	(191)

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 13.4).

(1) Ce poste inclut les variations de juste valeur des instruments de couverture de taux et de change. La baisse de la juste valeur des instruments dérivés, visant à couvrir les achats futurs de produits non-alimentaires effectués en dollars, reflète la dépréciation du dollar en 2025. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également des variations de swaps en Espagne et en France afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du prix de l'énergie : d'électricité ou du biométhane.

(2) Pour mémoire, en 2022 et 2023, Carrefour Finance avait octroyé des prêts RCF (*Revolving Credit Facilities*) intragroupe à la filiale brésilienne Atacadão à hauteur de 8,2 milliards de réals. De plus, dans le cadre de la restructuration de la dette en réals brésiliens de la filiale Atacadão ayant conduit à rembourser la totalité de la dette externe, des nouvelles lignes de crédit inter-compagnie ont été exécutées au cours du second semestre 2025 à hauteur de 10,55 milliards de réals, portant le montant des RCF octroyés à 18,75 milliards de réals au 31 décembre 2025. Ces prêts ont été qualifiés en *Net Investment*, et les instruments dérivés pris pour couvrir une partie de ces prêts ont été qualifiés en *Net Investment Hedge* (cf. Note 2.2) ; s'agissant des instruments dérivés, ils n'ont pas été reconduits lors de leur déboucllement. En 2024, le réal s'était déprécié significativement ; à l'inverse en 2025, le réal est resté relativement stable.

(3) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères).

En 2025, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du peso argentin par rapport au 31 décembre 2024, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

La variation des écarts de conversion en 2024 s'expliquait essentiellement par la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

(4) La réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisée sur 2025 reflète la hausse sensible des taux d'actualisation de la zone Euro de 3,20 % fin décembre 2024 à 3,75 % fin décembre 2025. En 2024, ces taux s'élevaient à 3,20 % à fin décembre 2024, tout comme à fin décembre 2023.

6.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	7.1	8 670	8 946
Autres immobilisations incorporelles	7.1	1 459	1 566
Immobilisations corporelles	7.2	12 168	13 011
Immeubles de placement	7.4	202	218
Droits d'utilisation de l'actif	8.1	4 600	4 522
Titres mis en équivalence	9.1	1 017	1 120
Autres actifs financiers non courants	14.5	1 211	1 138
Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an	6.5	1 797	1 846
Impôts différés actifs	10.2	558	566
Autres actifs non courants	6.4	709	623
Actifs non courants		32 390	33 557
Stocks	6.4	6 379	6 709
Créances commerciales	6.4	3 193	3 305
Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an	6.5	4 663	4 567
Autres actifs financiers courants	14.2	241	523
Créances fiscales	6.4	1 086	969
Autres actifs courants	6.4	1 028	1 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.2	6 179	6 564
Actifs détenus en vue de leur vente		54	84
Actifs courants		22 822	23 807
TOTAL ACTIF		55 213	57 363

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	13.2	1 841	1 695
Réserves consolidées (y compris résultat)		9 135	9 125
Capitaux propres, part du Groupe		10 976	10 820
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	13.5	693	1 665
Capitaux propres		11 669	12 484
Dettes financières – Part à plus d'un an	14.2	7 044	7 589
Engagements locatifs – Part à plus d'un an	8.2	4 270	3 976
Provisions	11	3 118	3 511
Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an	6.5	2 611	2 113
Impôts différés passifs	10.2	372	494
Dettes fiscales – Part à plus d'un an	6.4	36	53
Passifs non courants		17 450	17 736
Dettes financières – Part à moins d'un an	14.2	3 289	3 229
Engagements locatifs – Part à moins d'un an	8.2	989	1 093
Fournisseurs et autres créditeurs	6.4	14 690	14 997
Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an	6.5	2 869	3 533
Dettes fiscales – Part à moins d'un an	6.4	1 458	1 358
Autres passifs courants	6.4	2 796	2 931
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente		4	–
Passifs courants		26 094	27 143
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		55 213	57 363

6.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat avant impôt	1 559	1 367
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts payés	(603)	(698)
Dotations aux amortissements	2 349	2 242
Plus et moins-values sur cessions d'actifs et autres	(388)	(72)
Variation des provisions et <i>impairment</i>	170	(90)
Coût de l'endettement financier net	396	386
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	223	204
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	50	23
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(4)	8
Autofinancement	3 752	3 369
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽²⁾	475	784
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(66)	15
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	4 161	4 168
Variation des encours sur crédit à la consommation	(212)	32
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total	3 948	4 200
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽³⁾	(1 523)	(1 711)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(45)	(36)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées ⁽⁴⁾	(207)	(1 376)
Cessions de filiales et de participations dans des entreprises associées ⁽⁵⁾	19	13
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁶⁾	642	595
Cessions d'actifs financiers non courants	10	11
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	2	(27)
Sous-total investissements nets de désinvestissements	(1 103)	(2 531)
Autres emplois	(6)	216
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(56)	(57)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement – total	(1 164)	(2 372)

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation/(Réduction) de capital de Carrefour SA ⁽⁷⁾	(60)	(483)
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	6	42
Dividendes versés par Carrefour SA ⁽⁸⁾	(812)	(600)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(26)
Variation des actions propres et autres instruments ⁽⁷⁾	1	(222)
Variation des actifs financiers courants ⁽⁹⁾	100	358
Émission d'emprunts obligataires ⁽⁹⁾	2 150	1 459
Remboursement d'emprunts obligataires ⁽⁹⁾	(1 995)	(1 271)
Intérêts financiers nets versés	(395)	(302)
Autres variations de l'endettement ⁽⁹⁾	(565)	1 274
Paielements relatifs aux contrats de location (principal) ⁽¹⁰⁾	(1 009)	(955)
Intérêts nets versés relatifs aux contrats de location ⁽¹⁰⁾	(224)	(202)
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(175)	(148)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement – total	(2 979)	(1 076)
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	(195)	752
Incidence des variations de change ⁽¹¹⁾	(190)	(477)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(385)	275
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 564	6 290
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 179	6 564

(1) Ces éléments reflètent le classement des flux relatifs aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5. Ils correspondent quasi-exclusivement à la cession de Carrefour Italie, effective le 1^{er} décembre 2025 (cf. note 4).

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 6.4.1.

(3) Le montant des acquisitions comprend les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance ainsi que dans la digitalisation du Groupe.

(4) Ce montant correspond principalement à l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil pour un montant global de (140) millions d'euros environ en numéraire (cf. note 2.1.1). En 2024, ces montants correspondaient principalement à l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achat Provera en France, ainsi qu'aux achats de certains magasins sous enseigne Casino/Intermarché (France) ou Supercor (Espagne) et de magasins détenus par le franchisé Alma (Belgique).

(5) Ce montant correspond principalement à la cession nette de frais de 9 866 421 actions Carmila pour un prix de 17,30 euros par action pour un montant total de 170 millions d'euros (cf. note 9), compensée par la cession de Carrefour Italie pour un montant préliminaire net de frais de (160) millions d'euros (cf. note 4).

(6) Cette ligne correspond principalement à la cession de magasins non rentables au Brésil, à la cession du portefeuille d'assurance-vie de Carrefour Banque et aux opérations de *sale & lease back* en France, Espagne et Brésil (cf. note 2.1.3). En 2024, ce poste correspondait essentiellement à la cession d'autres magasins non rentables au Brésil et à d'autres opérations de *sale & lease back* en France, Espagne et Brésil.

(7) La Loi de Finances 2025 en France a instauré une taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres réalisées entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2025 et résultant d'un rachat de leurs propres titres par les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros. Le groupe Carrefour, ayant annulé en avril et juin 2024 un nombre total de 30 821 628 actions propres, a payé cette taxe en avril 2025 pour un montant de 60 millions d'euros (cf. note 1.3.1).

Au 31 décembre 2024, ces lignes correspondaient au programme de rachat d'actions de 700 millions d'euros mis en œuvre en 2024, réparti en trois mandats de rachat pour un total de 335 millions d'euros, d'une part, et au rachat d'actions effectué auprès de Galfa à hauteur de 365 millions d'euros, d'autre part. Sur décisions du Conseil d'administration, 483 millions d'euros d'actions (y compris frais associés) ont été annulées le 24 avril 2024 et le 3 juin 2024. Les actions relatives au programme 2024, restant autodétenues au 31 décembre 2024, étaient présentées dans la ligne variation des actions propres et autres instruments.

(8) Le dividende voté lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2025 a été versé le 3 juin 2025 intégralement en numéraire pour 812 millions d'euros (cf. note 2.3). En 2024, le dividende avait été versé le 30 mai 2024 intégralement en numéraire pour 600 millions d'euros.

(9) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 14.2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 14.4.

En 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette de la filiale brésilienne Atacadão, l'intégralité de la dette libellée en réals a été remboursée par anticipation ou rachetée, et a été remplacée par de la dette en euros émise par Carrefour SA sous la forme d'emprunts obligataires (cf. note 2.2). Les instruments dérivés associés à la dette remboursée, présentés en actifs financiers courants au 31 décembre 2024, ont par conséquent été débouclés (cf. note 14.2.5).

En 2024, s'agissant de la variation des actifs financiers courants, la quasi-intégralité des placements indexés sur le dollar et sur l'inflation en Argentine, souscrits en 2023, étaient arrivés à terme au cours de la période, tout comme le swap de change lié à l'emprunt obligataire convertible non dilutif en actions, d'un montant de 500 millions de dollars, remboursé en mars 2024.

(10) Conformément à la norme IFRS 16, les paiements relatifs aux contrats de location et les intérêts associés sont présentés dans les flux de financement.

(11) Les variations de change enregistrées en 2025 reflètent principalement la dépréciation significative du peso argentin. En 2024, elles reflétaient principalement la dépréciation significative du réal brésilien.

6.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du Groupe				Total Part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
	Capital social ⁽¹⁾	Écarts de conversion ⁽²⁾	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers ⁽³⁾	Autres réserves et résultats			
Capitaux propres au 31 décembre 2023	1 772	(1 719)	(42)	11 528	11 539	1 848	13 387
Résultat net total 2024	–	–	–	723	723	66	790
Autres éléments du résultat global, après impôt	–	(79)	(125)	13	(191)	(257)	(447)
Résultat global total 2024	–	(79)	(125)	737	533	(191)	342
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	38	38	0	38
Actions propres (net d'impôt) ⁽⁵⁾	–	–	–	(220)	(220)	–	(220)
Dividendes au titre de l'exercice 2023 ⁽⁴⁾	–	–	–	(600)	(600)	(45)	(645)
Variation de capital et primes ⁽⁵⁾	(77)	–	–	(404)	(481)	–	(481)
Effet des variations de périmètre et autres mouvements ⁽⁸⁾	–	0	–	11	11	52	63
Capitaux propres au 31 décembre 2024	1 695	(1 798)	(166)	11 089	10 820	1 665	12 484
Résultat net total 2025	–	–	–	319	319	66	385
Autres éléments du résultat global, après impôt	–	(146)	(66)	18	(194)	(2)	(196)
Résultat global total 2025	–	(146)	(66)	337	125	64	189
Paiements fondés sur des actions	–	–	–	19	19	(1)	18
Actions propres – taxe exceptionnelle sur les réductions de capital ⁽⁶⁾	–	–	–	(60)	(60)	–	(60)
Dividendes au titre de l'exercice 2024 ⁽⁴⁾	–	–	–	(812)	(812)	(3)	(814)
Variation de capital et primes ⁽⁷⁾	146	–	–	621	767	–	767
Effet des variations de périmètre et autres mouvements ^{(7) (8)}	–	(595)	(9)	722	118	(1 033)	(915)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	1 841	(2 539)	(241)	11 916	10 976	693	11 669

(1) Le capital social est composé de 736 314 789 actions ordinaires au 31 décembre 2025 (cf. note 13.2.1).

(2) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères).

En 2025, pour la part du Groupe, les écarts de conversion s'expliquent essentiellement par la dépréciation significative du peso argentin par rapport au 31 décembre 2024, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

En 2024, pour la part du Groupe, les écarts de conversion reflétaient essentiellement la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

(3) Ce poste est constitué de :

- la réserve de couverture (partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie) ;
- la réserve de juste valeur des actifs financiers (variation de juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global) ;
- la variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets réalisés à l'étranger, après couverture.

(4) Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2024, d'un montant total de 812 millions d'euros, a été versé intégralement en numéraire.

Le dividende distribué par Carrefour SA au titre de 2023, d'un montant total de 600 millions d'euros, avait été versé intégralement en numéraire.

Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement les filiales brésiliennes et espagnoles pour un montant de 3 millions d'euros en 2025 et de 45 millions d'euros en 2024.

(5) En 2024, le programme de rachat d'actions de 700 millions d'euros autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires des 26 mai 2023 et 24 mai 2024, avait été finalisé, représentant un nombre total de 47 651 459 actions. Le capital social de Carrefour SA avait été réduit par voie d'annulation de 30 821 628 actions dont 16 844 310 actions le 24 avril 2024 et 13 977 318 actions le 3 juin 2024, représentant 481 millions d'euros. À l'issue de ces annulations d'actions, le nombre d'actions autodétenues s'élevait à 32 195 690 actions propres, représentant environ 4,7 % du capital social au 31 décembre 2024.

(6) La Loi de Finances 2025 en France a instauré une taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres réalisées entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2025 et résultant d'un rachat de leurs propres titres par les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros. Le groupe Carrefour, ayant annulé en avril et juin 2024 un nombre total de 30 821 628 actions propres (cf. ci-dessus), a payé cette taxe en avril 2025 pour un montant de 60 millions d'euros.

(7) Le Groupe, qui détenait 67,4 % de Carrefour Brésil au 31 décembre 2024, a décidé d'augmenter sa participation à 100 %. En contrepartie des actions Carrefour Brésil détenues, les actionnaires minoritaires ont reçu le 2 juin 2025 un montant global de 140 millions d'euros environ en numéraire ainsi que 58 345 601 actions Carrefour SA émises à cette occasion, représentant un montant de 767 millions d'euros (cf. note 2.1).

(8) En 2025, l'effet des variations de périmètre et autres mouvements correspond quasi-exclusivement à l'acquisition des intérêts minoritaires de Carrefour Brésil.

En 2024, ce poste correspondait essentiellement aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires d'Unlimitail (Publicis) et de Carrefour Banque (BNP Paribas Personal Finance) au cours de la période.

6.6 Notes annexes

NOTE 1	BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	426
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	430
NOTE 3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	436
NOTE 4	RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2024	439
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE	442
NOTE 6	DONNÉES OPÉRATIONNELLES	444
NOTE 7	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT	456
NOTE 8	CONTRATS DE LOCATION	464
NOTE 9	TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	467
NOTE 10	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	470
NOTE 11	PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS	473
NOTE 12	EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL	475
NOTE 13	CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION	485
NOTE 14	ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS	489
NOTE 15	ENGAGEMENTS HORS BILAN	508
NOTE 16	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	509
NOTE 17	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	510
NOTE 18	LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	511

NOTE 1 BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 février 2026. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France (93, avenue de Paris, 91300 Massy).

Carrefour est l'un des leaders mondiaux du commerce alimentaire (magasins et e-commerce), implanté dans plus de 40 pays, fort d'un modèle omnicanal. Le Groupe opère en direct dans 7 pays, dont 5 en Europe (France, Espagne, Belgique, Pologne et Roumanie) et 2 en Amérique latine (Brésil et Argentine), avec un parc composé de magasins intégrés, en location-gérance et franchisés sous différents formats (hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité, clubs, cash & carry et soft discount). Dans les autres zones géographiques (notamment Moyen-Orient, Afrique et Asie), le Groupe a des partenaires locaux qui gèrent et développent un parc de magasins sous enseigne Carrefour. Le Groupe offre aussi des services financiers à ses clients en France, en Espagne, en Belgique, au Brésil et en Argentine (crédit à la consommation et assurances).

Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2025 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « Carrefour » ou « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre

de l'exercice 2025 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2024 établi selon le même référentiel.

Les textes adoptés par l'Union européenne sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2025, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*).

1.2 Évolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2024 à l'exception d'amendements de normes dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 et qui sont les suivants :

- Amendements à IAS 21 (publication le 15 août 2023) – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères : absence de convertibilité d'une monnaie étrangère à une date d'évaluation ; clarifications sur le cours de conversion à retenir en l'absence de convertibilité.*

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025.

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS D'APPLICATION AU PLUS TÔT AU 1^{ER} JANVIER 2026

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – <i>Classification et évaluation des instruments financiers : Contrats d'achat d'électricité renouvelable, modalités d'application de l'exemption « own-use » aux PPA (Power Purchase Agreement) et conditions d'application de la comptabilité de couverture pour les VPPA (Virtual Power Purchase Agreement)</i>	1 ^{er} janvier 2026
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – <i>Classification et évaluation des instruments financiers : Précisions sur la date de décomptabilisation des actifs et passifs financiers avec options spécifiques pour les passifs réglés par systèmes de paiement électronique, clarification des modalités d'application du critère SPPI (Solely Payment of Principal and Interest) à certains actifs financiers avec de nouvelles informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2026
Cycle d'améliorations annuelles des normes IFRS (volume 11) – <i>Amendements aux normes IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7</i>	1 ^{er} janvier 2026
Amendement à IAS 21 – <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Modalités de conversion des états financiers dans une monnaie hyperinflationniste</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾
IFRS 18 – <i>Présentation des états financiers et informations à fournir : Modifications significatives de la structure du compte de résultat ; Informations sur les indicateurs de la performance définis par la direction (MPM – Management Performance Measures) dans une note dédiée</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾
IFRS 19 – <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir</i>	1 ^{er} janvier 2027 ⁽¹⁾

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union européenne.

L'analyse des incidences de la norme IFRS 18 (publiée par l'IASB le 9 avril 2024), des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 (publiés par l'IASB les 30 mai et 18 décembre 2024) et du cycle d'améliorations annuelles des IFRS (publié le 18 juillet 2024) est en cours. L'amendement à IAS 21 et la norme IFRS 19 ne sont pas applicables pour le Groupe. Le Groupe n'a par ailleurs pas appliqué de textes par anticipation.

1.3 Autres évolutions réglementaires

1.3.1 Estimation de la charge d'impôt et taxe exceptionnelle sur les réductions de capital

La France a transposé la réforme fiscale internationale Pilier 2 dans son droit national. Carrefour SA étant une société de droit français, la réforme est applicable à l'ensemble des juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté selon les règles de Pilier 2 depuis le 1^{er} janvier 2024. L'incidence globale est non significative aux bornes du Groupe compte tenu du niveau des taux d'imposition dans les juridictions dans lesquelles le Groupe est implanté.

En France, la Loi de Finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle de 41,2 % de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à trois milliards d'euros. En décembre 2025, le groupe Carrefour s'est acquitté de cette contribution assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025. La part relative à l'exercice 2024 (représentant 20,6 % de contribution exceptionnelle) et la part 2025 (représentant également 20,6 % de contribution exceptionnelle) sont entièrement comptabilisées dans les impôts sur les résultats 2025.

La France a également instauré une taxe exceptionnelle sur les réductions de capital par annulation de titres réalisées entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2025 et résultant d'un rachat de leurs propres titres par les sociétés réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros. Le groupe Carrefour, ayant annulé en avril et juin 2024 un nombre total de 30 821 628 actions propres, a payé cette taxe en avril 2025 pour un montant de 60 millions d'euros, comptabilisée en capitaux propres.

1.3.2 Changement de législation concernant le système de prépension en Belgique

En Belgique, dans un arrêté royal publié le 15 septembre 2025, le régime de prépension RCC (régime de chômage avec complément versé par l'employeur) est abrogé (seul le RCC médical a été maintenu). À partir du 31 janvier 2025, aucune nouvelle entrée dans ce régime n'est possible. En conséquence, la provision qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre du régime de prépension a été reprise, avec pour contrepartie le résultat non courant 2025 à hauteur de 125 millions d'euros (cf. note 6.3).

Le système de prépension prévoyait le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour était engagé à compléter les allocations versées par l'État belge à concurrence de 95 % du dernier salaire net. La législation belge fixe l'âge de départ en retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension était quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour (cf. note 12.1).

1.4 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 6.2.1) ;
- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 7) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 7.3) ;
- l'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* (cf. note 8) ;
- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. notes 6.5.1 et 14.7.4.2) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 11.1) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;
- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 10) et l'évaluation des positions fiscales incertaines dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 23 ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 11) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 12.1) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 9).

1.5 Saisonnalité de l'activité

À l'instar des autres groupes de grande distribution, Carrefour exerce une activité dont le volume varie de manière sensible au cours de l'année, ce qui peut rendre les comptes consolidés du premier et du deuxième semestre difficilement comparables. Les effets de cette saisonnalité sont particulièrement marqués au niveau du résultat opérationnel courant et de la génération des flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires du Groupe connaît une saisonnalité, caractérisée par un second semestre plus fort que le premier, notamment en raison d'une activité plus soutenue au mois de décembre. L'essentiel des charges opérationnelles (frais de personnel, amortissements,...) étant en revanche réparti plus linéairement sur l'année, le résultat opérationnel courant du Groupe est historiquement plus faible au premier semestre qu'au second.

Les flux de trésorerie générés par le Groupe sont également affectés de manière significative par cette saisonnalité : la variation du besoin en fonds de roulement constatée au premier semestre est structurellement fortement négative du fait des importants règlements fournisseurs réalisés en début d'année civile au titre des achats effectués pour servir la forte demande du mois de décembre de l'année précédente.

1.6 Influence de l'environnement géopolitique et macroéconomique

Conflit en Ukraine

Le Groupe n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie. Il n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. De plus, l'exposition du Groupe aux produits de ces pays n'est pas jugée significative. Le Groupe n'est pas affecté de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie.

Le Groupe suit de près l'évolution de ce conflit et ses conséquences macroéconomiques et potentiellement opérationnelles, notamment dans ses pays intégrés limitrophes de l'Ukraine (Pologne et Roumanie).

Droits de douane et tensions commerciales

Compte tenu de la nature de ses activités et des zones géographiques dans lesquelles il opère, le Groupe ne s'attend pas à être significativement impacté par les changements de droits de douane décidés par certains pays, ni par les tensions commerciales qui en découlent.

Le Groupe suit néanmoins de près leurs évolutions et leurs conséquences potentielles sur les plans géopolitiques et macroéconomiques.

1.7 Changement climatique

Les incidences éventuelles du changement climatique sont prises en compte via le plan stratégique du Groupe et sa gestion des risques. Lors de la préparation de ces états financiers consolidés, le Groupe a notamment pris en compte ces incidences lors de la revue des durées d'utilité des immobilisations corporelles (cf. note 7.2) et la réalisation des tests de dépréciation des *goodwill* (cf. note 7.3).

En ligne avec les objectifs définis en 2015 par l'Accord de Paris sur le climat de la COP21, Carrefour a rehaussé en 2025 son ambition pour limiter le réchauffement climatique, se fixant comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») des activités directes (scopes 1 et 2) de 60 % d'ici 2030, de 67,2 % d'ici 2035 et de 70 % d'ici 2040 (par rapport à 2019). Cet objectif sur les scopes 1 et 2, ainsi que les objectifs du Groupe pour la réduction de ses émissions de GES indirectes (scope 3) sont alignés avec une trajectoire de réduction des GES en dessous de 1,5 °C et approuvés par l'initiative *Science Based Target*.

Les leviers pour atteindre cet objectif sont les suivants :

■ L'utilisation de 100 % d'électricité renouvelable en 2030 :

Le Groupe donne la priorité à la production sur site pour l'autoconsommation ou l'injection, puis au recours à des contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable long terme (*Power Purchase Agreements*) :

- la production d'énergie photovoltaïque : dans le cadre de son objectif Carrefour 2026 d'une production de près d'un TWh d'électricité verte par an dès 2027, le Groupe accélère sur l'installation *on-site* d'éléments de production d'électricité verte raccordée aux magasins. À fin 2025, 337 magasins sont équipés de centrales photovoltaïques pour l'autoconsommation (+ 61 % par rapport à 2024). Plus de 45 chantiers d'ombrières photovoltaïques ont été lancés en France dans le cadre de son partenariat d'envergure avec GreenYellow qui prévoit d'en installer au total sur 350 sites. Par ailleurs, 54 nouveaux magasins ont été équipés de centrales photovoltaïques en toiture en Pologne, 28 en Espagne et 8 en Belgique. Enfin, l'Argentine et la Roumanie ont également eu des premières installations réalisées,
- le recours aux *Power Purchase Agreements* : en 2025 et en janvier 2026, le Groupe a signé 6 nouveaux contrats. Au total, le Groupe a contractualisé au travers de *Power Purchase Agreements* une production cumulée renouvelable de près de 1 027 GWh par an (soit 24 % de la consommation d'électricité du Groupe). Le Groupe continuera le déploiement de ces contrats d'énergie verte dans l'ensemble de ses géographies.

■ Réduction des consommations d'énergie de 27,5 % d'ici 2030 (par rapport à 2019) :

Les investissements consentis (sous forme de dépenses d'exploitation et d'investissement) permettront de réduire la consommation énergétique de 27,5 % d'ici 2030 au niveau du Groupe. Le Groupe vise à gagner en efficacité énergétique via 6 actions et technologies prioritaires recommandées dans ses magasins : rénovation des systèmes de production de froid commercial, installation de portes fermées sur les meubles de froid positif, usage de variateurs électroniques de vitesse, utilisation de compteurs divisionnaires, éclairage LED basse consommation et gestion technique centralisée des bâtiments (dont le pilotage de la climatisation, de la ventilation et du chauffage).

■ Réduction de 50 % des émissions liées à l'utilisation de fluides réfrigérants d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2040 (par rapport à 2019) :

Le Groupe s'est engagé à remplacer les équipements froids par des installations fonctionnant au fluide naturel (CO₂), beaucoup moins émissif que les fluides fluorés, d'ici 2030 en Europe et 2040 dans les autres géographies. Chaque pays a constitué sa feuille de route du renouvellement de son parc : à fin 2025 sa mise en œuvre est en ligne avec les objectifs fixés pour 2030 en Europe.

1.8 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 14) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs acquis par voie d'échange, évalués à la juste valeur quand l'opération d'échange revêt une substance commerciale et qu'il est possible d'évaluer de manière fiable la juste valeur des actifs reçus ou de ceux cédés (cf. notes 7.2 et 7.4) ;
- des actifs non courants détenus en vue de leur vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;

- Niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES EN HYPERINFLATION

Depuis 2018, l'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation, le taux d'inflation cumulé du pays au cours des trois années précédentes ayant été constamment supérieur à 100 %.

Au titre de l'exercice 2025, les états financiers des filiales argentines ont en conséquence été comptabilisés et convertis en euros en application de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* ; la période comparative présentée inclut également l'ajustement lié à l'inflation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Principales variations de périmètre

2.1.1 Principales acquisitions finalisées en 2025

ACQUISITION DE L'INTÉGRALITÉ DES ACTIONS EN CIRCULATION DE CARREFOUR BRÉSIL

Le 11 février 2025, le Groupe a annoncé son intention d'acquérir les actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale brésilienne, *Grupo Carrefour Brasil* (« Carrefour Brésil »), et de la retirer de la Bourse de São Paulo par le biais d'une fusion d'actions (*Incorporação de Ações*). Le 3 avril 2025, le Groupe a relevé son offre.

Le Groupe, qui détenait 67,4 % de Carrefour Brésil, a décidé d'augmenter sa participation à 100 %, reflétant ainsi sa confiance dans la trajectoire de croissance de sa filiale, et sa conviction quant à son potentiel de création de valeur. Par ailleurs, la sortie de la cote permettra une gestion plus agile et un accent renforcé sur l'exécution des opérations. Carrefour réaffirme ainsi son engagement envers le Brésil et continuera à investir dans la croissance et le développement de ses activités dans le pays.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Carrefour Brésil tenue le 25 avril 2025, environ 59 % des actionnaires minoritaires ont voté en faveur de l'opération.

Les actionnaires minoritaires se sont vus proposer trois options en échange de leurs actions :

- 15 % d'entre eux ont choisi de recevoir 8,50 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil ;
- 85 % d'entre eux ont choisi de recevoir une action Carrefour SA pour 9,96 actions de Carrefour Brésil ;
- 0,01 % d'entre eux ont choisi une combinaison des deux précédentes options, soit 4,25 réals en numéraire par action de Carrefour Brésil plus 1 action Carrefour SA pour 19,92 actions de Carrefour Brésil.

En contrepartie des actions Carrefour Brésil détenues, les actionnaires minoritaires ont reçu le 2 juin 2025 un montant global de 140 millions d'euros environ en numéraire (options 1 et 3) ainsi que 58 345 601 actions Carrefour SA émises à cette occasion (options 2 et 3).

S'agissant d'une transaction avec des minoritaires, les impacts de cette opération ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés, conduisant à la réduction des intérêts minoritaires à hauteur de (1 040) millions d'euros et l'augmentation de la part du Groupe de 891 millions d'euros (y compris les frais associés).

Par ailleurs, la couverture de l'acquisition des intérêts minoritaires par le biais de *Non-deliverable forwards* et *options* a entraîné l'enregistrement d'un gain de 8 millions d'euros en autres produits et charges financiers au cours du premier semestre 2025 (la comptabilité de couverture n'étant pas permise en IFRS dans ce contexte).

Au cours du second semestre 2025, la dette externe en réals de la filiale Carrefour Brésil a été entièrement remboursée et remplacée par des financements inter-compagnies supplémentaires octroyés par la filiale Carrefour Finance. Ceci a permis à Carrefour Brésil d'être radié de la Bourse de São Paulo le 22 décembre 2025.

2.1.2 Suivi des acquisitions réalisées en 2024 – détermination des prix d'achat et des bilans d'ouverture définitifs

ENSEIGNES CORA ET MATCH AINSI QUE LA CENTRALE D'ACHAT PROVERA (FRANCE)

Carrefour avait annoncé le 12 juillet 2023 la conclusion d'un accord avec le groupe Louis Delhaize en vue de l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achat Provera en France. Ces deux enseignes opèrent respectivement 60 hypermarchés et 115 supermarchés et emploient près de 24 000 personnes. Cette acquisition permet au Groupe de réaffirmer son *leadership* dans la distribution alimentaire en France, avec une très forte complémentarité géographique des magasins, notamment dans les régions Grand Est et Nord.

La transaction s'est réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,05 milliard d'euros. Elle intègre le rachat des murs de 55 hypermarchés et 77 supermarchés.

Le 6 juin 2024, l'Autorité de la concurrence française avait décidé d'accorder à Carrefour une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des enseignes Cora et Match, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle. Suivant cette dérogation, le *closing* de l'acquisition est intervenu le 1^{er} juillet 2024. En rachetant les titres de Delparef et Provera, les sociétés mères, le Groupe a acquis les enseignes Cora et Match en France.

Le paiement des titres avait été effectué intégralement en numéraire le 1^{er} juillet 2024 pour un montant provisoire de 1 180 millions d'euros.

Évolutions en 2025

Le 13 mars 2025, l'Autorité de la concurrence a autorisé le groupe Carrefour à prendre le contrôle des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera sous réserve de la mise en œuvre de remèdes dans sept zones de chalandise. Ces remèdes vont consister dans la cession de sept magasins (dont trois hypermarchés Cora et un supermarché Match acquis ainsi qu'un hypermarché et deux supermarchés du parc historique) et la résiliation du contrat de franchise d'un huitième ; les actifs de ces sept magasins ont donc été classés en « actifs détenus en vue de leur vente » dès le 30 juin 2025, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, pour un montant de 30 millions d'euros environ. S'agissant des passifs liés à ces magasins, ils ne sont pas significatifs.

Le 10 juillet 2025, le Groupe a annoncé la signature de deux accords portant sur la cession des 9 magasins situés dans les zones identifiées par l'Autorité de la concurrence, incluant 5 hypermarchés Carrefour (dont 3 ex-Cora et un ex-Casino), 2 Carrefour Market, un Carrefour City et un magasin Match. Cette annonce fait suite aux décisions de l'Autorité de la concurrence validant la reprise par Carrefour (i) des enseignes Cora et Match en France et de la centrale d'achat Provera et (ii) des magasins Casino. Sept magasins seront repris par Coopérative U et deux magasins seront repris par Intermarché, représentent une valorisation totale pour Carrefour de l'ordre de 70 millions d'euros contre une valeur nette comptable des actifs cédés de l'ordre de 30 millions d'euros.

En évènement postérieur à la clôture, et après l'autorisation de l'Autorité de la concurrence, deux premiers magasins ont été cédés à Coopérative U fin janvier 2026 ; les cinq autres devraient l'être à Coopérative U ou Intermarché d'ici la fin du premier trimestre 2026.

Par ailleurs, les discussions menées entre le vendeur (Louis Delhaize) et l'acheteur (Carrefour France) en application des clauses du contrat d'acquisition ont conduit les parties à

s'accorder sur une réduction du prix de 11 millions d'euros. En conséquence, le prix d'achat définitif s'élève à 1 169 millions d'euros.

En conformité avec la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, la réduction du prix et autres ajustements intervenant dans les 12 mois post *closing* de l'acquisition sont comptabilisés de manière rétrospective dans le bilan d'ouverture en contrepartie du *Goodwill*.

Le bilan d'ouverture définitif des enseignes Cora et Match au 1^{er} juillet 2024, intégré dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 30 juin 2025, est le suivant :

ACTIF

(en millions d'euros)	Référence	Bilan d'ouverture préliminaire (Juste Valeur)	Réduction de prix et autres ajustements	Bilan d'ouverture définitif (Juste Valeur)
<i>Goodwill</i>	(a)	232	(13)	219
Autres immobilisations incorporelles	(b)	78	(1)	78
Immobilisations corporelles	(c)	1 249	6	1 255
Droits d'utilisation de l'actif	(d)	160	9	168
Autres actifs financiers non courants	(h)	4	-	4
Impôts différés actifs	(e)	0	-	0
Actifs non courants		1 723	1	1 724
Stocks	(h)	390	(10)	380
Créances commerciales	(h)	207	4	211
Créances fiscales	(h)	70	-	70
Autres actifs courants	(h)	43	6	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(h)	154	-	154
Actifs courants		864	0	865
TOTAL ACTIF		2 588	1	2 589

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Référence	Bilan d'ouverture préliminaire (Juste Valeur)	Réduction de prix et autres ajustements	Bilan d'ouverture définitif (Juste Valeur)
Capitaux propres		1 180	(11)	1 169
Dettes financières – Part à plus d'un an	(h)	7	-	7
Engagements locatifs – Part à plus d'un an	(d)	127	10	137
Provisions	(f)	123	3	126
Impôts différés passifs	(e)	200	(1)	198
Passifs non courants		456	11	468
Dettes financières – Part à moins d'un an	(h)	0	-	0
Engagements locatifs – Part à moins d'un an	(d)	30	(2)	29
Fournisseurs et autres créditeurs	(h)	557	3	560
Dettes fiscales – Part à moins d'un an	(g)	175	-	175
Autres passifs courants	(h)	188	-	188
Passifs courants		951	1	952
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		2 588	1	2 589

L'exercice d'allocation des actifs et passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 a été mis en œuvre et a conduit à reconnaître un *goodwill* (a) définitif de 219 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025 (montant devenu définitif depuis l'arrêté semestriel consolidé au 30 juin 2025).

Le bilan d'ouverture définitif est par ailleurs composé des éléments suivants :

(b) reconnaissance et valorisation de la marque acquise Match et du caractère indéfini de sa durée d'utilisation. La juste valeur du droit d'usage de la marque Cora est considérée comme non significative et n'est pas comptabilisée ;

(c) évaluation à la juste valeur des terrains et des murs des magasins détenus en propre (déterminée par des experts indépendants via une méthode de valorisation par capitalisation) ainsi que des autres immobilisations corporelles ;

(d) estimation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs afférents des magasins loués en tenant compte de la durée raisonnablement certaine des contrats de location en application des règles définies par le Groupe ;

(e) évaluation des impôts différés relatifs aux ajustements des actifs et des passifs à la juste valeur correspondant essentiellement aux réévaluations des immobilisations corporelles et incorporelles, et dans une moindre mesure à celle des provisions ;

(f) rehaussement des provisions (notamment pour risques sociaux) à l'issue des analyses menées sur les contentieux et passifs éventuels (comptabilisés en application de la norme IFRS 3) par Carrefour et ses conseils. Ce poste comprend de plus les provisions pour engagements vis-à-vis du personnel (comptabilisés en application de la norme IAS 19) ;

(g) enregistrement d'une dette d'impôt supplémentaire correspondant à des plus-values fiscales qui avaient été neutralisées dans le passé car réalisées au sein du groupe d'intégration fiscale Delparef. L'acquisition par Carrefour de la holding de Cora et Match (Delparef) a conduit à la fin du groupe d'intégration fiscale Delparef fin 2024 ;

(h) maintien de la valeur nette comptable des autres actifs et autres passifs (y compris stocks, créances commerciales et créances fiscales, trésorerie et équivalents de trésorerie, autres actifs courants et autres actifs financiers non courants, dettes financières, dettes fournisseurs et autres passifs courants) ou ajustements de juste valeur non significatifs.

MAGASINS SOUS ENSEIGNE CASINO / INTERMARCHÉ (FRANCE)

Le 25 janvier 2024, le Groupe avait annoncé être entré en négociations exclusives avec le groupe Intermarché en vue de l'acquisition, directement auprès d'Intermarché et/ou, par voie de substitution à Intermarché auprès de la société Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 31 magasins (le cas

échéant avec les stations-services attenantes), générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 400 millions d'euros environ en 2023.

Conformément à cet accord, le Groupe s'est substitué à Intermarché, le 8 février 2024, pour l'acquisition, directement auprès de Casino Guichard-Perrachon et de ses filiales, de 25 magasins. Les 6 autres magasins devant être achetés directement auprès d'Intermarché.

Au 31 décembre 2024, 27 magasins avaient été acquis dont 24 auprès de Casino et 3 directement auprès d'Intermarché pour un prix provisoire de 41 millions d'euros (y compris la reprise des stocks). Sur les 4 opérations restantes, 2 opérations (auprès d'Intermarché) nécessitaient encore la réalisation de conditions suspensives et les deux dernières (1 auprès de Casino et 1 auprès d'Intermarché) ne seront pas mises en œuvre.

Pour mémoire, le 19 mars 2024, l'Autorité de la concurrence française avait décidé d'accorder à Carrefour France une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations permettant l'acquisition des magasins Casino, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle, qui a été finalement rendue le 13 décembre 2024. Par cette décision, l'Autorité a autorisé le rachat de 25 magasins auprès de Casino sous réserve de la cession par Carrefour de 2 points de vente. De plus, aucun problème de concurrence n'a été identifié par l'Autorité s'agissant de l'acquisition des 3 premiers magasins auprès d'Intermarché.

Évolutions en 2025

En avril 2025, les deux derniers magasins de proximité ont été repris auprès d'Intermarché pour un montant non significatif.

Le prix définitif des 27 premiers magasins acquis directement auprès d'Intermarché et Casino a été réduit de 6 millions d'euros, après valorisation des stocks réellement transférés. Le prix d'achat définitif des 29 magasins s'élève en conséquence à 35 millions d'euros environ.

En application de la norme IFRS 3, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et passifs repris à la date d'acquisition des différents magasins. Sur la base de cette évaluation, l'acquisition des 29 premiers magasins, tous loués, s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* définitif de 40 millions d'euros au 30 juin 2025. Ce montant comprend notamment la comptabilisation de droits d'utilisation de l'actif inférieurs aux engagements locatifs associés du fait de la reprise de contrats de location à des conditions défavorables, à savoir des niveaux de loyers supérieurs aux prix de marché.

Le 10 juillet 2025, Carrefour a annoncé la signature d'accords avec la Coopérative U et avec Intermarché en vue de la cession de deux magasins (un magasin de proximité et un hypermarché respectivement) en conformité avec la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2024 (cf. section Cora et Match).

2.1.3 Principales cessions intervenues en 2025

CESSION DE CARREFOUR ITALIE

Le 24 juillet 2025, le Conseil d'administration a autorisé la cession de la totalité de ses filiales en Italie (« Carrefour Italie ») à NewPrinces Group. Cette cession est devenue effective le 1^{er} décembre 2025, notamment suite à l'approbation de l'Autorité de la concurrence européenne. Cet accord a donné lieu à la perte de contrôle de ces filiales à cette date.

Le prix de cession s'élève à 1 euro et l'accord prévoyait juste avant le *closing* l'abandon du compte courant vis-à-vis du Groupe ainsi que l'injection de trésorerie *via* une augmentation de capital. La moins-value de cession s'élève ainsi à (0,4) milliard d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées. En effet, s'agissant d'une région géographique principale et distincte, et conformément à nos pratiques comptables appliquées de manière constante, Carrefour Italie est considérée comme une activité abandonnée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Pour plus de détails sur les impacts de cette cession dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025, voir note 4.

OPÉRATIONS DE SALE AND LEASE BACK (FRANCE)

En 2025, les murs de 25 supermarchés Carrefour Market et 3 hypermarchés ont été cédés à Supermarket Income REIT pour un montant total de 150 millions d'euros environ au cours de deux opérations :

- le 9 janvier 2025, les murs de 9 supermarchés Carrefour Market ont été cédés pour des produits de cession nets de frais de 37 millions d'euros environ ;
- le 13 novembre 2025, les murs de 16 supermarchés Carrefour Market et 3 hypermarchés Carrefour ont été cédés pour des produits de cession nets de frais de 113 millions d'euros environ. Les murs d'un dix-septième supermarché pourraient être cédés en 2026.

Ce fonds d'investissement londonien avait déjà acquis un portefeuille de 17 supermarchés Carrefour Market en avril 2024 (dont 16 avaient été reloués à Carrefour – cf. note 2.1.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2024).

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, 27 de ces actifs sont loués à Carrefour depuis les 9 janvier 2025 et 13 novembre 2025 respectivement (dates du *closing* des opérations et de la signature des contrats de location pour une durée de 12 ans dont 10 ans fermes, avec 1 option de renouvellement à la main de Carrefour).

Ces opérations ont entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 41 millions d'euros dans le résultat non courant 2025 (10 millions d'euros sur la première opération et 31 millions d'euros sur la deuxième).

OPÉRATION DE SALE AND LEASE BACK (BRÉSIL)

En décembre 2025, les murs de 15 magasins Atacadão ont été cédés au fonds d'investissement Guardian Real Estate pour des produits de cession nets de frais de 679 millions de réals (soit 105 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), et les murs de 7 magasins Atacadão ont été cédés au fonds d'investissement TRX pour des produits de cession nets de frais de 296 millions de réals (soit 45 millions d'euros).

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Atacadão depuis cette date (date du *closing* de l'opération et

de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 15 ans, avec 2 options de renouvellement de 5 ans chacun à la main d'Atacadão). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 100 millions de réals environ (soit 15 millions d'euros) dans le résultat non courant 2025.

OPÉRATION DE SALE AND LEASE BACK (ESPAGNE)

Le 10 décembre 2025, les murs de 4 hypermarchés espagnols ont été cédés à la foncière Realty Income pour des produits de cession nets de frais de 47 millions d'euros environ.

Suite à la finalisation de la négociation des accords définitifs et à la satisfaction d'autres conditions préalables, ces actifs sont loués à Carrefour depuis le 10 décembre 2025 (date du *closing* de l'opération et de la signature des contrats de location pour des durées fermes de 10 ans, avec 3 options de renouvellement de 5 ans chacun à la main de Carrefour). Cette opération a entraîné la comptabilisation d'une plus-value de 4 millions d'euros dans le résultat non courant 2025.

Pour mémoire, les murs de 28 autres hypermarchés espagnols ont déjà été cédés puis reloués au même acheteur Realty Income depuis 2020 dans le cadre d'opérations régulières de *sale and lease back*.

CESSION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCE-VIE DE CARREFOUR BANQUE (FRANCE)

Le 14 avril 2025, Carrefour Banque France a cédé à Lucya son portefeuille d'assurance-vie pour un montant de 21 millions d'euros. La plus-value de cession, du même montant, a été enregistrée dans le résultat non courant 2025.

SUIVI DES FERMETURES DE MAGASINS EX-GRUPO BIG NON RENTABLES DÉCIDÉES FIN 2024 ET CESSION DE L'EXPLOITATION ET/OU DES MURS DÉTENUS EN PROPRE (BRÉSIL)

En décembre 2024, le Groupe avait décidé de vendre ou fermer 64 supermarchés sous enseignes *Bompreço* et *Nacional* (acquis en 2022 lors de l'achat de Grupo BIG) en l'absence de rentabilité (47 supermarchés *Nacional* et 17 supermarchés *Bompreço*), lesdits magasins ayant été classés en « actifs détenus en vue de leur vente » sur la base de leur juste valeur nette des frais de cession estimée au 31 décembre 2024 (cf. note 2.1.2 des comptes consolidés au 31 décembre 2024). Ce reclassement avait conduit à enregistrer dans le résultat non courant 2024 (i) la dépréciation des actifs corporels de (150) millions de réals (soit (26) millions d'euros environ) (ii) la dépréciation des marques *Bompreço* et *Nacional* pour un montant total de (60) millions de réals (soit (10) millions d'euros environ) et (iii) des autres coûts liés à ces fermetures pour un montant total de (220) millions de réals environ (soit (38) millions d'euros environ).

Les actifs des magasins (exploitation et/ou murs détenus en propre) ont été cédés en 2025 à différents acheteurs pour un prix total de 400 millions de réals environ (soit 63 millions d'euros environ) dont 300 millions de réals (soit 48 millions d'euros environ) ont été encaissés en 2025 (sans compter les 45 millions de réals, soit 7 millions d'euros environ, encaissés au titre de magasins vendus ou fermés au second semestre 2024).

Les prix de vente étant globalement en ligne avec la juste valeur des actifs retenue au 31 décembre 2024, l'impact sur le résultat non courant 2025 n'est pas matériel.

Cinq magasins ne seront finalement pas fermés et ont été convertis en supermarchés sous enseigne Carrefour. En conséquence, les actifs immobilisés de ces cinq magasins ont été reclassés en 2025 en « immobilisations corporelles ».

2.2 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Au cours de la période, Carrefour SA a procédé au placement de trois nouvelles émissions obligataires dites *Sustainability-Linked* :

- le 17 janvier 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25 % ;
- le 29 avril 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 4 ans (échéance mai 2029) et d'un coupon de 2,875 % ;
- le 17 juin 2025, pour un montant total de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7,9 ans (échéance mai 2033) et d'un coupon de 3,75 %.

Les deux premières obligations sont indexées sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3. La troisième obligation est indexée sur un premier objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et un deuxième portant sur le nombre de fournisseurs du Groupe engagés dans une stratégie pour le climat.

Ces émissions obligataires s'intègrent dans une stratégie de financement alignée avec les objectifs et ambitions du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) : elles ont été réalisées dans le cadre du Framework de type SLB (*Sustainability-Linked Bond*) de son programme EMTN (*Euro-Medium Term Notes*) renouvelé en juin 2025.

Carrefour SA a également procédé au placement d'une émission obligataire le 28 août 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 3,3 ans (échéance décembre 2028) et d'un coupon de 2,875 %. Cette émission a été réalisée dans le cadre de son programme EMTN et les fonds levés ont été alloués à la restructuration de la dette de la filiale brésilienne Atacadão mise en œuvre à partir d'août 2025.

A *contrario*, le 7 mai 2025, Carrefour SA a procédé pour un montant de 200 millions d'euros au rachat d'une partie de sa souche d'obligations existantes de 1 milliard d'euros, d'un coupon de 2,625 % et arrivant à échéance en décembre 2027. La totalité des obligations ainsi rachetées a été annulée. Le 3 juin 2025, Carrefour SA a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 1,25 %.

Ces opérations permettent de sécuriser la liquidité du Groupe à court et moyen terme dans un environnement économique incertain, et s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements de Carrefour.

La maturité moyenne du socle obligataire de Carrefour SA s'établit en conséquence à 3,7 ans à fin décembre 2025 contre 3,8 ans à fin décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est noté BBB perspective stable par Standard & Poor's.

FINANCEMENTS DE LA FILIALE BRÉSILIENNE ATACADÃO

Le Groupe a procédé à la restructuration de la dette en réals de sa filiale brésilienne Atacadão. L'intégralité de sa dette a été soit remboursée par anticipation soit rachetée, et a été remplacée par des financements inter-compagnie eux-mêmes financés par de la dette en euros émise par Carrefour SA (cf. *supra*).

a. Emprunts obligataires

Dans le cadre de la restructuration de sa dette, la filiale brésilienne Atacadão a remboursé par anticipation :

- l'intégralité de ses *debentures* pour un montant de 3,2 milliards de réals (environ 495 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) entre les 4 et 11 août 2025 ;
- une partie de ses *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 2 784 millions de réals (environ 430 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) entre les 5 et 19 août 2025.

Elle a également procédé au rachat de ses quatre dernières séries de *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 646 millions de réals (environ 100 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025) le 28 novembre 2025.

Le détail de ces opérations est présenté en note 14.2.2.

b. Emprunts bancaires liés à la loi brésilienne 4131/1962

Le 14 avril 2025, des financements bancaires en devise USD, immédiatement swappés en BRL et ayant une maturité de 6 mois, ont été exécutés pour un montant total de 750 millions de réals (environ 116 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), permettant le remboursement de deux emprunts bancaires arrivés à échéance le même jour pour un montant de 744 millions de réals. Ces financements bancaires ont également été remboursés depuis (cf. ci-dessous).

De plus, un autre emprunt bancaire, arrivé à échéance le 20 juin 2025, a été remboursé pour un montant de 767 millions de réals (environ 119 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025).

Enfin, entre les 19 et 29 août 2025, dans le cadre de la restructuration de sa dette, la filiale brésilienne Atacadão a procédé au remboursement de l'intégralité de ses financements bancaires pour un montant de 3 028 millions de réals (environ 468 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025), soit les emprunts souscrits en :

- décembre 2023, pour un montant de 2 323 millions de réals, sur lesquels seulement 778 millions de réals restaient à rembourser (779 millions de réals ayant été remboursés en décembre 2024 et 767 millions de réals en juin 2025, cf. ci-dessus) ;
- décembre 2024, pour un montant de 1 500 millions de réals ;
- avril 2025, pour un montant de 750 millions de réals, cf. ci-dessus.

c. Financements inter-compagnie

Pour mémoire, en 2022 et 2023, avaient été exécutés deux financements inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et Atacadão :

- le 25 mai 2022, un premier RCF (*Revolving Credit Facility*) d'un montant de 1,9 milliard de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,25 % et d'une maturité initiale de 3 ans ;
- le 2 mai 2023, un second RCF de 6,3 milliards de réals, d'un taux d'intérêt annuel de 14,95 % et d'une maturité de 3 ans (tirés à hauteur de 2,3 milliards de réals au cours du premier semestre 2023 et les 4 milliards de réals restants en juillet 2023, en remplacement d'un RCF du même montant arrivant à échéance).

Après avoir été réduit à 10,25 % au cours du premier semestre 2024, le taux d'intérêt du premier RCF a été relevé à 15,90 % le 17 mai 2025, puis a été révisé à 14,80 % le 17 novembre 2025. Par ailleurs, il a été reconduit pour une durée de 3 ans (échéance juillet 2028). Le taux d'intérêt du second RCF, qui avait quant à lui été réduit à 11,10 % au cours du premier semestre 2024, demeure inchangé au 31 décembre 2025.

De plus, dans le cadre de la restructuration de la dette en réals brésiliens de la filiale Atacadão, deux nouvelles lignes de crédit inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et Atacadão ont été exécutées en 2025 :

- le 15 juillet 2025 pour un montant de 750 millions de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans ;
- le 25 juillet 2025 pour un montant de 9,05 milliards de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans.

Le 25 juillet 2025, il a également été exécuté une ligne de crédit inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et WMS (filiale d'Atacadão) pour un montant de 750 millions de réals, un taux d'intérêt annuel de 15,40 % et une maturité de 3 ans.

Ces financements intragroupe RCF, d'un montant total de 18,75 milliards de réals au 31 décembre 2025 (soit 2,9 milliards d'euros environ au taux de conversion du 31 décembre 2025), sont qualifiés d'investissements nets dans une activité à l'étranger (*Net Investment*), et font ainsi l'objet d'une revalorisation par capitaux propres.

2.3 Paiement du dividende 2024 en numéraire

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 28 mai 2025, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2024 à 0,92 euro par action, complété par un dividende exceptionnel de 0,23 euro par action, à verser intégralement en numéraire.

Le 3 juin 2025 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 812 millions d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 9 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables soit aux actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (sur option irrévocable à la comptabilisation initiale – choix généralement retenu par le Groupe), soit aux actifs financiers à la juste valeur par résultat net, et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 14 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où l'ensemble des activités et des actifs acquis répond à la définition d'une entreprise et où le Groupe en obtient le contrôle, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition.

À compter du 1^{er} janvier 2020, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit comporter au moins un *input* et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des *outputs*. Le Groupe a la possibilité d'appliquer un « test de concentration » qui permet d'évaluer de manière simplifiée si un ensemble d'activités et d'actifs acquis n'est pas une entreprise. Le test de concentration optionnel est satisfait si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts acquis est concentrée dans un seul actif identifiable ou un groupe d'actifs identifiables similaires.

Si un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actifs isolés.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

- À la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.
- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 7.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.

- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêts non acquise (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :

- soit à sa juste valeur : un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet »),
- soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise : ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).

Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existants à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois ou si l'ajustement ne résulte pas de faits ou circonstances existants à la date d'acquisition, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.
- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'IFRS 1 – *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme IFRS 10 – *États financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen pondéré de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation selon la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* depuis 2018. En application de cette norme :

- les éléments non monétaires du bilan sont retraités à l'aide d'un indice général des prix : l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'INDEC dont la valeur de référence est de 10 082 au 31 décembre 2025, soit en augmentation de 31 % par rapport au 31 décembre 2024 ;
- les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global en devise locale sont retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers ;
- le bilan, le compte de résultat et l'état du résultat global sont convertis en euros au taux de conversion de la clôture de la période considérée ;
- le retraitement des réserves au titre de l'indexation des éléments de capitaux propres de l'Argentine est présenté en variation des écarts de conversion dans l'état du résultat global et en écarts de conversion dans la variation des capitaux propres consolidés ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen pondéré de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent (cf. note 6.4).

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

À chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intragroupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupe.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui :

- constitue une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, ou
- fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une composante est une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie lorsqu'elle est détenue en vue de son utilisation.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2025

Les principales opérations en 2025 sont détaillées en note 2.1 : acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil, cession de Carrefour Italie, cession en cours de magasins en France suite aux décisions de l'Autorité de la concurrence validant la reprise des enseignes Cora et Match et de certains magasins Casino, opérations de *sale and lease back* en France, au Brésil et en Espagne, cession du portefeuille d'assurance-vie de Carrefour Banque en France, fermeture de magasins ex-Grupo BIG non rentables.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024

Les principales opérations réalisées en 2024 sont les suivantes : acquisition des enseignes Cora et Match ainsi que de la centrale d'achat Provera en France, acquisition de certains magasins sous enseigne Casino/Intermarché en France et Supercor en Espagne,

acquisition de magasins détenus par le franchisé Alma en Belgique, fermeture de magasins ex-Grupo BIG non rentables au Brésil et cession des murs détenus, opérations de *sale and lease back* en France, en Espagne et au Brésil.

Par ailleurs, le Groupe a participé à une augmentation de capital de 50 millions d'euros de la filiale française Carrefour Banque à hauteur de sa détention, et a pris une participation dans le franchisé « RH Aulnay » ayant ouvert un magasin Atacadão en France à hauteur de 45 % pour un montant de 5 millions d'euros.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2025

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 18.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 2.1 ; ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.

NOTE 4 RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2024

Le 24 juillet 2025, le Conseil d'administration a autorisé la cession de la totalité de ses filiales en Italie (« Carrefour Italie ») à NewPrinces Group. Cette cession est devenue effective le 1^{er} décembre 2025, notamment suite à l'approbation de l'Autorité de la concurrence européenne. Cet accord a donné lieu à la perte de contrôle de ces filiales à cette date.

S'agissant d'une région géographique principale et distincte, et conformément à nos pratiques comptables appliquées de manière constante, Carrefour Italie est considérée comme une

activité abandonnée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Ainsi, le résultat net et les flux de trésorerie de ces filiales ont été reclassés dans les lignes relatives aux activités abandonnées du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2025. À des fins de comparaison, le résultat net et les flux de trésorerie de l'exercice 2024 ont été reclassés dans ces mêmes lignes (cf. notes 4.1 et 4.2).

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de Carrefour Italie au titre des exercices 2025 (sur les onze premiers mois) et 2024 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Chiffre d'affaires hors taxes	3 199	3 739
Marge des activités courantes	650	841
Frais généraux et amortissements	(772)	(909)
Résultat opérationnel courant	(122)	(67)
Résultat opérationnel	(199)	(240)
Résultat avant impôts	(224)	(274)
Impôts sur les résultats	0	(2)
Résultat net de l'exercice	(224)	(275)
Investissements corporels et incorporels	(49)	(61)

4.1 Incidences sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2024 du retraitement IFRS 5 de Carrefour Italie

<i>(en millions d'euros)</i>	2024 publié	Reclassement IFRS 5	2024 retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires hors taxes	85 445	(3 739)	81 705
Programmes de fidélisation	(918)	(3)	(922)
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation	84 526	(3 743)	80 783
Autres revenus	2 744	(73)	2 671
Revenus totaux	87 270	(3 816)	83 454
Coût des ventes	(70 302)	2 974	(67 328)
Marge des activités courantes	16 968	(841)	16 126
Frais généraux et amortissements	(14 755)	909	(13 846)
Résultat opérationnel courant	2 213	67	2 280
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	63	1	65
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	2 276	69	2 345
Produits et charges non courants	(424)	171	(253)
Résultat opérationnel	1 852	240	2 093
Résultat financier	(759)	33	(726)
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>(399)</i>	<i>12</i>	<i>(386)</i>
<i>Intérêts nets relatifs aux contrats de location</i>	<i>(222)</i>	<i>18</i>	<i>(204)</i>
<i>Autres produits et charges financiers</i>	<i>(138)</i>	<i>3</i>	<i>(136)</i>
Résultat avant impôts	1 093	274	1 367
Impôts sur les résultats	(303)	2	(302)
Résultat net des activités poursuivies	790	275	1 065
Résultat net des activités abandonnées	0	(275)	(275)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	790	–	790
dont résultat net – part du Groupe	723	–	723
dont résultat net des activités poursuivies – part du Groupe	723	275	998
dont résultat net des activités abandonnées – part du Groupe	0	(275)	(275)
dont résultat net – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	66	–	66
dont résultat net des activités poursuivies – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	66	0	67
dont résultat net des activités abandonnées – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	(0)	(0)

4.2 Incidences sur le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2024 du retraitement IFRS 5 de Carrefour Italie

(en millions d'euros)	2024 publié	Reclassement IFRS 5	2024 retraité IFRS 5
Résultat avant impôt	1 093	274	1 367
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Impôts payés	(700)	2	(698)
Dotations aux amortissements	2 424	(182)	2 242
Plus et moins-values sur cessions d'actifs et autres	(73)	1	(72)
Variation des provisions et <i>impairment</i>	(20)	(71)	(90)
Coût de l'endettement financier net	399	(12)	386
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	222	(18)	204
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	25	(1)	23
Impact des activités abandonnées	(1)	9	8
Autofinancement	3 369	–	3 369
Variation du besoin en fonds de roulement	799	(15)	784
Impact des activités abandonnées	–	15	15
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	4 168	–	4 168
Variation des encours sur crédit à la consommation	32	–	32
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation – total	4 200	–	4 200
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 772)	61	(1 711)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(36)	–	(36)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(1 378)	2	(1 376)
Cessions de filiales et de participations dans des entreprises associées	13	–	13
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	599	(4)	595
Cessions d'actifs financiers non courants	11	–	11
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	(24)	(4)	(27)
Sous-total investissements nets de désinvestissements	(2 587)	56	(2 531)
Autres emplois	215	1	216
Impact des activités abandonnées	–	(57)	(57)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement – total	(2 372)	–	(2 372)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation/(Réduction) de capital de Carrefour SA	(483)	–	(483)
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	42	–	42
Dividendes versés par Carrefour SA	(600)	–	(600)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(26)	–	(26)
Variation des actions propres et autres instruments	(222)	–	(222)
Variation des actifs financiers courants	358	(0)	358
Émission d'emprunts obligataires	1 459	–	1 459
Remboursement d'emprunts obligataires	(1 271)	–	(1 271)
Intérêts financiers nets versés	(314)	12	(302)
Autres variations de l'endettement	1 289	(15)	1 274
Paiements relatifs aux contrats de location (principal)	(1 074)	119	(955)
Intérêts nets versés relatifs aux contrats de location	(221)	19	(202)
Impact des activités abandonnées	(14)	(134)	(148)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement – total	(1 076)	–	(1 076)
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	752	–	752
Incidence des variations de change	(477)	–	(477)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	275	–	275
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6 290	–	6 290
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 564	–	6 564

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Belgique, Pologne et Roumanie (l'Italie, ayant été cédée le 1er décembre 2025, est présentée en activité abandonnée) ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine.

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, au *prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation de l'actif, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux engagements locatifs, aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau des flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

5.1 Résultats sectoriels

2025 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	dont Espagne	Amérique latine	dont Brésil	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	82 102	41 743	19 879	10 958	20 480	17 754	–
Autres revenus	2 876	937	548	392	1 318	1 232	73
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 506	2 218	1 194	807	1 173	1 038	(79)
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	(2 349)	(1 235)	(713)	(344)	(394)	(329)	(7)
Résultat opérationnel courant	2 158	983	481	463	779	709	(85)
Investissements corporels et incorporels	1 523	902	328	199	290	219	3

2024 retraité IFRS 5 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	dont Espagne	Amérique latine	dont Brésil	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	81 705	39 540	19 893	10 807	22 272	18 801	–
Autres revenus	2 671	845	578	431	1 176	1 112	71
Résultat opérationnel courant avant amortissements	4 522	2 166	1 157	736	1 298	1 117	(98)
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾	(2 242)	(1 123)	(693)	(328)	(419)	(353)	(8)
Résultat opérationnel courant	2 280	1 042	464	408	879	764	(105)
Investissements corporels et incorporels	1 711	842	396	217	465	366	8

(1) Y compris amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes.

5.2 Bilans sectoriels

31/12/2025 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
ACTIF					
Goodwill	8 670	5 702	2 094	872	1
Autres immobilisations incorporelles	1 459	689	526	218	25
Immobilisations corporelles	12 168	5 729	2 230	4 206	2
Immeubles de placement	202	12	99	91	–
Droits d'utilisation de l'actif	4 600	1 929	1 869	801	1
Autres actifs sectoriels	18 855	6 956	4 034	7 253	612
Total Actifs sectoriels	45 953	21 017	10 852	13 441	642
Autres actifs non affectés	9 260				
TOTAL ACTIF	55 213				
PASSIF (hors capitaux propres)					
Passifs sectoriels	29 682	12 144	8 844	8 261	433
Autres passifs non affectés	13 862				
TOTAL PASSIF	43 544				

31/12/2024 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Fonctions globales
ACTIF					
Goodwill	8 946	5 625	2 410	910	1
Autres immobilisations incorporelles	1 566	675	638	224	29
Immobilisations corporelles	13 011	5 796	2 662	4 551	2
Immeubles de placement	218	12	113	93	–
Droits d'utilisation de l'actif	4 522	1 849	1 920	750	3
Autres actifs sectoriels	19 103	7 490	4 090	6 962	561
Total Actifs sectoriels	47 367	21 447	11 833	13 490	596
Autres actifs non affectés	9 997				
TOTAL ACTIF	57 363				
PASSIF (hors capitaux propres)					
Passifs sectoriels	30 002	12 412	9 013	8 166	411
Autres passifs non affectés	14 877				
TOTAL PASSIF	44 879				

Conformément à la norme IFRS 5, le bilan consolidé du groupe Carrefour au 31 décembre 2024 n'a pas été retraité des actifs et passifs de Carrefour Italie.

NOTE 6 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

6.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires lié aux ventes de biens et de services marchands pour lesquels le Groupe agit pour son propre compte. Le chiffre d'affaires est réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris les commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*), les revenus de l'activité de promotion immobilière, les commissions perçues sur les services marchands pour lesquels le Groupe agit pour le compte de tiers (dont l'activité voyages, billetterie et loisirs), les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes, les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*) et les revenus liés au *retail media*.

(i) Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes de biens réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Chiffre d'affaires/autres revenus

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées,

pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Les services marchands comprennent notamment les ventes liées à la location de véhicules, aux cartes cadeaux, à l'activité voyages et loisirs et aux extensions de garantie. Lorsque le Groupe agit pour son propre compte (location de véhicules...), et donc en tant que principal pour les ventes réalisées, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation du service. S'agissant des ventes pour lequel le Groupe agit en tant qu'agent (activité voyages, billetterie, loisirs notamment), les revenus comptabilisés en autres revenus correspondent aux commissions payées par le partenaire sur les ventes réalisées pour son compte.

Autres revenus

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9. Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit *revolving*) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étalées sur la durée des contrats. C'est également le cas des produits relatifs aux contrats d'assurance distribués par certaines sociétés du Groupe.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IFRS 16.

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100 % du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.

L'activité de *retail media* correspond principalement à des ventes de campagnes publicitaires en magasin et en ligne et de CRM (*Customer Relationship Management*). Les contrats avec les clients sont notamment rémunérés sous la forme d'honoraires ou de commissions. Le Groupe reconnaît le revenu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

(ii) Comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

6.1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	82 102	81 705	0,5 %

À taux de change constants, le chiffre d'affaires 2025 se serait élevé à 85 227 millions d'euros, à comparer à 81 705 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5, soit une hausse de 4,3 %.

Le chiffre d'affaires de l'année 2025 à taux de change constant est calculé en appliquant les taux de conversion de l'année 2024 pour les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (3,1) milliards d'euros en 2025, imputable en quasi-totalité au Brésil et à l'Argentine pour respectivement (1,5) milliard d'euros et (1,6) milliard d'euros.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES PAR PAYS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
France	41 743	39 540
Europe (hors France)	19 879	19 893
Espagne	10 958	10 807
Belgique	4 062	4 163
Roumanie	2 770	2 804
Pologne	2 090	2 118
Amérique latine	20 480	22 272
Brésil	17 754	18 801
Argentine	2 725	3 471
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	82 102	81 705

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

La progression du chiffre d'affaires de la France correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires des enseignes Cora et Match, intégrées globalement depuis le 1^{er} juillet 2024 (cf. note 2.1.2).

6.1.2 Autres revenus

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Produits financiers et commissions ⁽¹⁾	1 600	1 445	10,7 %
Redevances de franchise et de location-gérance	417	405	2,9 %
Revenus de location et de sous-location	199	205	(2,5) %
Revenus de l'activité de promotion immobilière ⁽²⁾	17	4	270,4 %
Revenus divers ⁽³⁾	643	611	5,2 %
TOTAL AUTRES REVENUS	2 876	2 671	7,7 %

(1) Comprennent le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.

(2) Correspondent aux prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente. Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion s'élève à 6 millions d'euros en 2025, alors qu'elle était quasi nulle en 2024.

(3) Les revenus divers concernent notamment les revenus générés par le *retail media* et ceux liés aux services marchands, ainsi que les commissions liées aux prestations réalisées pour des fournisseurs et celles réalisées sur les ventes (*Marketplaces*).

Les produits financiers et commissions enregistrés en 2025 progressent sensiblement, reflétant notamment la poursuite d'une grande dynamique commerciale au Brésil, bien qu'en partie masquée par un taux de conversion moyen du réal moins favorable qu'en 2024, et dans une moindre mesure en Argentine.

De la même manière, les revenus générés par les services marchands (y compris ceux de Cora et Match), dont l'activité billetterie et voyages, ont continué d'augmenter en 2025.

6.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme

l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 6.3).

6.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stocks (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition ; ou

- conditionnelles, c'est-à-dire dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression du chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.

6.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Frais généraux	(11 800)	(11 874)	(0,6) %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 345)	(1 298)	3,7 %
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif – immobilisations et immeubles de placement	(721)	(675)	6,9 %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX ET AMORTISSEMENTS	(13 867)	(13 846)	0,1 %

FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Frais de personnel	(7 322)	(7 202)	1,7 %
Honoraires	(831)	(862)	(3,7) %
Entretien et réparation	(785)	(796)	(1,4) %
Taxes	(595)	(576)	3,3 %
Énergie et électricité	(563)	(633)	(11,1) %
Publicité	(519)	(632)	(17,8) %
Locations immobilières (hors IFRS 16) ⁽¹⁾	(104)	(96)	8,7 %
Autres frais généraux	(1 081)	(1 077)	0,4 %
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	(11 800)	(11 874)	(0,6) %

(1) En 2024 retraité IFRS 5 et 2025, les charges de locations immobilières n'incluent pas les loyers relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 8). Elles se seraient élevées à 978 millions d'euros sur 2024 retraité IFRS 5 et 1 044 millions d'euros sur 2025 si la norme IFRS 16 n'était pas appliquée.

La maîtrise des frais généraux reflète notamment la poursuite des efforts de compétitivité mis en œuvre par le Groupe ainsi que la baisse du coût de l'énergie, et ce malgré l'intégration des enseignes Cora et Match en France depuis le 1^{er} juillet 2024.

AMORTISSEMENTS

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 349) millions d'euros en 2025 (contre (2 242) millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 060)	(1 025)	3,4 %
Immobilisations incorporelles	(277)	(262)	5,5 %
Immeubles de placement	(9)	(10)	(14,5) %
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement	(1 345)	(1 298)	3,7 %
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif – immobilisations et immeubles de placement	(721)	(675)	6,9 %
Amortissements des immobilisations logistiques	(64)	(66)	(2,4) %
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif – immobilisations logistiques	(218)	(204)	6,9 %
TOTAL AMORTISSEMENTS	(2 349)	(2 242)	4,8 %

6.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2020-01 du 6 mars 2020 de l'Autorité des normes comptables (ANC), le Groupe présente en résultat non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs

non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et des charges et produits liés à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

Le résultat non courant 2025 est une charge nette de (62) millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat de cession d'actifs	312	112
Coûts de restructuration	(70)	(150)
Autres produits et charges non courants	191	24
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	434	(13)
Dépréciations et pertes sur actifs	(496)	(239)
<i>dont dépréciations et pertes sur goodwill</i>	<i>(327)</i>	<i>(48)</i>
<i>dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres</i>	<i>(169)</i>	<i>(191)</i>
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	(62)	(253)
Dont :		
<i>total des produits non courants</i>	<i>823</i>	<i>477</i>
<i>total des charges non courantes</i>	<i>(885)</i>	<i>(729)</i>

RÉSULTAT DE CESSIION D'ACTIFS

Le résultat de cession d'actifs immobilisés est composé du résultat de cession en *sale and lease back* des murs de 25 supermarchés (dont un n'a pas été reloué) et 3 hypermarchés en France, 22 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil et de 4 hypermarchés en Espagne pour un montant total de 60 millions d'euros (cf. note 2.1.3).

Il comprend également les plus-values réalisées suite à la cession de 9,87 millions d'actions Carmila par voie de placement privé pour 45 millions d'euros environ (cf. note 9.2), à la cession d'un hypermarché au Brésil pour 45 millions d'euros environ, à la cession des murs de magasins non rentables au Brésil pour 30 millions d'euros environ et à la vente du portefeuille d'assurance-vie de Carrefour Banque en France pour 21 millions d'euros (cf. note 2.1.3).

Il inclut par ailleurs des plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins ou titres mis en équivalence), notamment au Brésil et à des franchisés en France.

COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration comptabilisés en 2025 correspondent principalement aux mesures mises en œuvre dans

les magasins hypermarchés en Espagne, ainsi qu'aux coûts liés au plan de restructuration des agences bancaires de Carrefour Banque et à la fermeture du site Cora à Nancy en France.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2025 comprennent essentiellement (i) des reprises de provisions, en particulier en Belgique sur les engagements de retraite suite à l'abrogation du régime de prépension en 2025 ainsi qu'au Brésil notamment pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou apport à des programmes d'amnisties, et (ii) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS relatifs aux exercices antérieurs au Brésil suite à décision de justice définitive favorable ou à une réorganisation juridique. Ces produits sont légèrement compensés par des provisions pour risques légaux et fiscaux dans certaines géographies du Groupe.

DÉPRÉCIATIONS ET PERTES SUR ACTIFS

Les dépréciations et pertes sur actifs enregistrées au cours de l'exercice 2025 comprennent essentiellement la dépréciation partielle des *goodwill* polonais et belge à hauteur de (294) millions d'euros, ainsi que la sortie d'une quote-part du *goodwill* brésilien pour (33) millions d'euros suite aux cessions des murs de magasins au cours de la période (cf. note 7.3).

Les dépréciations incluent par ailleurs des dépréciations d'immobilisations, reflétant la situation difficile de certains magasins en Pologne, au Brésil et en France. Les dépréciations concernent également des actifs incorporels (logiciels) et corporels (terrains et entrepôts) en France et au Brésil.

Rappel des principaux éléments comptabilisés en 2024

Le résultat de cession d'actifs immobilisés était principalement composé du résultat de cession en *sale and lease back* des murs de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil, de 6 hypermarchés en Espagne et de 16 supermarchés en France. Ce résultat incluait par ailleurs des plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs (murs, terrains, fonds de commerce de magasins), notamment au Brésil et auprès de franchisés français, partiellement minorées par la moins-value liée à la cession de la société Refectory en France.

Les coûts de restructuration correspondaient principalement aux mesures mises en œuvre dans les sièges et magasins en Espagne, en Belgique et au Brésil, ainsi qu'à l'annonce de la fermeture du siège des filiales Cora et Provera en France.

Les autres produits et charges non courants comprenaient essentiellement des provisions pour risques fiscaux et légaux dans certaines géographies du Groupe, ainsi que des coûts liés à des fermetures de magasins *Bompreço* et *Nacional* ex-Grupo BIG non rentables décidées au Brésil fin 2024. Ces charges étaient globalement compensées par (i) des reprises de provisions au Brésil notamment pour risques fiscaux liés aux crédits ICMS suite à prescriptions ou apport à des programmes d'amnisties, et (ii) la reconnaissance de crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs au Brésil suite à décision de justice définitive favorable.

Enfin, les dépréciations et pertes sur actifs comprenaient la sortie d'une quote-part du *goodwill* belge suite à la cession de 7 fonds de commerce de magasins ex-Alma et du *goodwill* brésilien suite aux cessions des murs de magasins non rentables fermés au cours de la période. Elles incluaient également l'impact lié à diverses dépréciations d'immobilisations reflétant la situation difficile de certains magasins en Belgique et en Pologne ainsi que diverses mises au rebut d'actifs en France, en Espagne et au Brésil. Les dépréciations correspondaient aussi à des magasins brésiliens ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture (magasins sous-enseigne *Bompreço* et *Nacional*).

6.4 Besoin en fonds de roulement

6.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau des flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5	Variation
Variation des stocks	(116)	(186)	70
Variation des créances commerciales	109	216	(107)
Variation des créances et dettes fournisseurs	523	773	(250)
Variation des dettes de fidélité	(22)	(14)	(7)
Variation du BFR marchand (« Trésorerie marchandises »)	494	788	(294)
Variation des autres créances et autres dettes	(19)	(4)	(15)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	475	784	(309)

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

6.4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – *Stocks*, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires ou au Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP). Compte tenu de la rotation

rapide des stocks, ces deux méthodes ne génèrent pas de différences significatives entre elles. Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks en valeur brute	6 542	6 899
Dépréciation	(163)	(190)
TOTAL STOCKS	6 379	6 709

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

L'évolution du solde des stocks inclut la sortie de Carrefour Italie du périmètre de consolidation à hauteur de (0,3) milliard d'euros environ ainsi qu'un écart de conversion de (0,1) milliard d'euros environ au 31 décembre 2025.

6.4.3 Créances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 14). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font

l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque les risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) sont substantiellement transférés à un tiers. Ces cessions de créances sont sans droit de recours.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les clients	2 105	2 299
Dépréciation des créances	(288)	(276)
Total Créances sur les clients	1 817	2 022
Fournisseurs débiteurs	1 376	1 283
TOTAL CRÉANCES COMMERCIALES	3 193	3 305

Il est à noter que les mêmes méthodes de dépréciation qu'aux clôtures précédentes ont été appliquées.

L'évolution du solde des créances commerciales inclut la sortie de Carrefour Italie du périmètre de consolidation à hauteur de (0,3) milliard d'euros environ.

Cessions de créances commerciales

Dans l'ensemble des pays européens (hors Roumanie), Carrefour a négocié des lignes de cessions de créances commerciales, essentiellement de créances vis-à-vis de franchisés, avec une ou plusieurs banques selon les géographies. Il s'agit de banques internationales de premier plan dont la Société Générale pour la France, la BNP pour la Belgique et Caixa, Santander, Sabadell et BBVA pour l'Espagne. Dans un souci d'optimisation des coûts de cession, ces lignes sont ajustées avec les banques au cours de l'année en fonction des volumes de factures disponibles à céder.

En Amérique latine au contraire, il n'y a pas de lignes de cessions de créances commerciales. Les filiales brésiliennes, ayant des besoins de liquidités temporaires, peuvent céder des créances commerciales sous forme de *tender offer* sur une plateforme où des banques ou des *brokers* peuvent proposer leurs conditions financières. Ces cessions correspondent à des créances de clients ayant payé leurs courses en plusieurs fois. Aucun programme n'existe en Argentine.

Au 31 décembre 2025, les cessions de créances commerciales se sont élevées à 1,4 milliard d'euros environ et concernent majoritairement le Brésil et la France.

6.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes fournisseurs ayant fait l'objet d'affacturage inversé. Ces créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe sont cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé (*reverse factoring*). Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués : ces fournisseurs peuvent ainsi

bénéficier d'un préfinancement. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 14). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et autres créditeurs	14 690	14 997
dont les fournisseurs ayant bénéficié d'un préfinancement	1 779	1 853

L'évolution du solde des dettes fournisseurs et autres créditeurs inclut la sortie de Carrefour Italie du périmètre de consolidation à hauteur de (0,8) milliard d'euros environ ainsi qu'un écart de conversion de (0,4) milliard d'euros environ au 31 décembre 2025.

Les dettes fournisseurs faisant l'objet d'un programme d'affacturage inversé concernent essentiellement la France, l'Espagne et le Brésil. Le total des dettes fournisseurs faisant partie d'un programme d'affacturage inversé s'élève à 3,8 milliards d'euros environ au 31 décembre 2025. Sur ce montant, les fournisseurs n'ont utilisé que 1,8 milliard d'euros de préfinancement.

En France, les délais de paiement des dettes fournisseurs sont compris entre 0 et 60 jours et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé.

Par ailleurs, au Brésil, les délais de paiement des dettes fournisseurs sont déterminés par des contrats propres à chaque fournisseur et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé. Le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2025 rapporté au total des coûts des ventes de l'exercice 2025 s'élève à 80 jours environ.

Enfin, en Espagne, les délais de paiement des dettes fournisseurs dépendent de la nature des marchandises achetées et sont similaires pour les fournisseurs ayant décidé de participer aux programmes d'affacturage inversé et ceux ayant refusé. Les délais de paiement sont de 0 à 30 jours pour les produits frais, de 0 à 90 jours pour les autres denrées alimentaires et sont déterminés par des contrats propres à chaque fournisseur pour les produits non-alimentaires.

6.4.5 Créances et dettes fiscales

DÉTAIL DES CRÉANCES FISCALES

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Taxes sur le chiffre d'affaires	741	720
Autres impôts et taxes	67	60
Actifs d'impôts exigibles	278	189
TOTAL CRÉANCES FISCALES	1 086	969

DÉTAIL DES DETTES FISCALES

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Taxes sur le chiffre d'affaires	613	629
Autres impôts et taxes	555	583
Passifs d'impôts exigibles	289	147
TOTAL DETTES FISCALES – PART À MOINS D'UN AN	1 458	1 358
TOTAL DETTES FISCALES – PART À PLUS D'UN AN	36	53

6.4.6 Autres actifs et passifs

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges constatées d'avance	464	471
Créances liées à l'activité immobilière	101	102
Créances sur cessions d'immobilisations	57	55
Créances sociales	16	11
Autres créances d'exploitation nettes	390	445
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	1 028	1 084
Charges constatées d'avance – Part à plus d'un an	4	2
Créances fiscales – Part à plus d'un an ⁽¹⁾	705	621
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	709	623

(1) Correspond à des crédits d'impôt ICMS et PIS-COFINS dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2025, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 845 millions d'euros (contre 848 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ce montant est déprécié à hauteur de (311) millions d'euros (soit une créance nette de 534 millions d'euros versus 531 millions d'euros au 31 décembre 2024) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants.

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes sociales	1 510	1 615
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	581	592
Produits constatés d'avance	168	140
Dettes diverses	537	583
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	2 796	2 931

6.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation (crédit renouvelable & prêt amortissable) et des produits d'épargne (assurance-vie, comptes sur livrets...).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales...) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement des activités de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

6.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2025, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 6 460 millions d'euros (contre 6 413 millions d'euros au 31 décembre 2024) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Encours cartes	7 145	6 618
Encours prêts	1 363	1 460
Encours crédits (liés à des achats magasins)	29	32
Autres encours ⁽¹⁾	191	164
Dépréciation	(2 267)	(1 860)
TOTAL ENCOURS CLIENTS	6 460	6 413
Part à moins d'un an	4 663	4 567
Part à plus d'un an	1 797	1 846

(1) Les autres encours correspondent essentiellement aux prêts et crédits restructurés.

Les encours clients des sociétés financières correspondent aux créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels...).

La valeur brute des encours clients augmente d'environ 450 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. C'est notamment le cas au Brésil, reflétant la grande dynamique commerciale démontrée par CSF (*Banco Carrefour do Brasil*) sur les encours de cartes de paiement en 2025, et dans une moindre mesure en Argentine. À l'inverse, les encours clients bruts diminuent en France, traduisant le maintien de conditions d'octroi sélectives des prêts personnels ainsi qu'en Espagne, le développement de son offre de prêts personnels ne compensant que partiellement la cession d'encours clients (classés en catégorie 3) opérée en juin 2025.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2025 est composée à 65 % d'encours classés en catégorie 1, 7 % d'encours classés en catégorie 2 et 28 % d'encours classés en catégorie 3. Au 31 décembre 2024, les catégories 1, 2 et 3 représentaient respectivement 69 %, 7 % et 24 % de la valeur brute des encours clients des sociétés financières.

En conséquence, le taux de dépréciation moyen des encours clients augmente d'environ 3,5 % par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse traduit essentiellement la hausse des pertes de crédit attendues au Brésil.

L'estimation de la dépréciation des encours clients a été effectuée en fonction des règles et principes détaillés ci-dessous.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET MÉTHODOLOGIE DE DÉPRÉCIATION

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

CLASSIFICATION DES ENCOURS CLIENTS

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaut) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur (selon les règles édictées par l'Autorité Bancaire Européenne) dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

ESTIMATION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit/crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif Bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ainsi que de l'*open banking* ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;

- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- étude de solvabilité à la date anniversaire du contrat ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des Comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'administration de la société.

6.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 5 480 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 5 646 millions d'euros au 31 décembre 2024), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires ^{(1) (2)}	1 225	991
Dettes représentées par un titre ⁽³⁾	589	491
Emprunts bancaires ^{(2) (4)}	407	1 434
Comptes sur livret clients	287	390
Titrisation ⁽⁴⁾	925	297
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	2 038	2 028
Autres	7	15
TOTAL REFINANCEMENT DES ENCOURS CLIENTS	5 480	5 646
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>2 869</i>	<i>3 533</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>2 611</i>	<i>2 113</i>

(1) Carrefour Banque a procédé en juin 2025 au remboursement d'un emprunt obligataire de 400 millions d'euros émis en juin 2021, à taux fixe de 0,107 % swappé Euribor 3 mois.

(2) La filiale bancaire espagnole (Servicios Financieros Carrefour) a effectué en septembre 2025 l'émission inaugurale d'un emprunt obligataire de 650 millions d'euros à taux fixe de 3,5 % et de maturité 3 ans (échéance septembre 2028). Cette opération lui a permis de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt bancaire de 650 millions d'euros (échéance initiale septembre 2026).

(3) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des *Negotiable European Commercial Paper* (Neu CP) et *Negotiable European Medium Term Notes* (Neu MTN) émis par Carrefour Banque, ainsi que des *Letras Financeiras* et certificats de dépôts émis par CSF (Banco Carrefour do Brasil).

(4) En 2025, Carrefour Banque a émis une nouvelle opération de titrisation de crédit renouvelable pour un encours titrisé de 300 millions d'euros, en remplacement de l'opération de titrisation du même montant émise en 2022 arrivant à échéance. Cette émission s'inscrit dans le cadre du programme «*Master Credit Cards Pass*», lancé par Carrefour Banque en novembre 2013. Par ailleurs, Servicios Financieros Carrefour a lancé en 2025 (i) une opération de titrisation de prêts personnels, portant sur un encours titrisé de 275 millions d'euros en mars 2025 et (ii) une opération de titrisation de crédit renouvelable sur un encours titrisé de 350 millions d'euros en juin 2025. Cette dernière opération vient en remplacement d'emprunts intra-groupe, ce qui a permis à Carrefour Banque de procéder au remboursement de deux refinancements contractés auprès de deux banques de 367 millions d'euros, entraînant la réduction des emprunts bancaires.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

7.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

GOODWILL

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 7.3.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Logiciels (à l'exclusion des contrats SaaS)

Les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans, sauf exception.

Contrats SaaS (Software as a Service)

Un contrat SaaS permet à une entité d'accéder, via une connexion Internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées sur une infrastructure opérée par un fournisseur externe. Si le Groupe ne contrôle pas une solution SaaS, les coûts de développement (externes et internes) liés sont comptabilisés de la façon suivante : (a) en charge quand encourus pour les coûts internes et les coûts d'un intégrateur non lié à l'éditeur SaaS, et (b) en charge étalés sur la durée du contrat SaaS pour les coûts de l'éditeur SaaS ou son sous-traitant. Si le Groupe contrôle une solution SaaS, les coûts sont capitalisés s'ils satisfont les critères d'IAS 38, autrement ils sont comptabilisés en charges quand encourus.

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Goodwill	8 670	8 946
Autres immobilisations incorporelles	1 459	1 566
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 128	10 512

7.1.1 Goodwill

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

La baisse de (276) millions d'euros des *goodwill* par rapport au 31 décembre 2024 reflète principalement les éléments suivants :

- la dépréciation partielle du *goodwill* polonais à hauteur de (190) millions d'euros ;
- la dépréciation partielle du *goodwill* belge à hauteur de (100) millions d'euros ainsi que de (4) millions d'euros rattachés à des magasins dépréciés ;
- la sortie du *goodwill* italien à hauteur de (24) millions d'euros suite à la cession de Carrefour Italie intervenue le 1^{er} décembre 2025 (cf. Note 2.1.3) ;

- la sortie d'une quote-part du *goodwill* brésilien à hauteur de (33) millions d'euros suite à des cessions de murs de magasins fermés au cours de la période (cf. note 2.1.3) ;

- concernant l'acquisition des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achats Provera en France (cf. note 2.1.2), la mise en œuvre de l'exercice d'allocation des actifs et des passifs à la juste valeur tel que requis par la norme IFRS 3 a conduit à reconnaître un *goodwill* définitif de 219 millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025, contre un *goodwill* provisoire de 232 millions d'euros enregistré dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024, soit une réduction de (13) millions d'euros ;

- diverses acquisitions de fonds de commerce de magasins et de sociétés en France pour un montant total de 90 millions d'euros environ.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

(en millions d'euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2025
France	5 625	90	–	–	(13)	–	5 702
Espagne	1 068	1	–	–	–	–	1 069
Belgique	971	–	–	(104)	–	–	867
Brésil	909	–	(33)	–	–	(4)	872
Pologne	246	–	–	(190)	–	2	58
Roumanie	101	–	–	–	–	(2)	99
Italie	24	–	(24)	–	–	–	–
Argentine	1	–	–	–	–	(0)	1
Fonctions globales	1	–	–	–	–	–	1
TOTAL	8 946	91	(57)	(294)	(13)	(4)	8 670

Au 31 décembre 2024, la hausse de 234 millions d'euros des *goodwill* par rapport au 31 décembre 2023 reflétait principalement les éléments suivants :

- le *closing* des acquisitions (i) des enseignes Cora et Match et de la centrale d'achats Provera et (ii) de 27 magasins Casino/Intermarché en France, incluant la comptabilisation de *goodwill* provisoires de 232 millions d'euros et 40 millions d'euros respectivement, ainsi que diverses autres acquisitions en Espagne (Supercor), Belgique (Alma) et France ;
- le reclassement en *goodwill* de fonds de commerce de magasins non amortis en France, historiquement comptabilisés

en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition, pour un montant de 100 millions d'euros environ ;

- la dépréciation partielle du *goodwill* italien à hauteur de (45) millions d'euros et la sortie d'une quote-part du *goodwill* brésilien à hauteur de (28) millions d'euros suite à des cessions de murs de magasins non rentables fermés au cours de l'année ;
- un écart de conversion défavorable de (184) millions d'euros dont (187) millions d'euros liés à la dépréciation du réal brésilien en date de clôture.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Écarts de conversion	31/12/2024
France	5 193	331	(8)	–	109	–	5 625
Espagne	1 031	37	–	–	–	–	1 068
Belgique	950	35	(14)	–	–	–	971
Brésil	1 124	–	(28)	–	–	(187)	909
Pologne	242	–	–	–	–	4	246
Roumanie	102	(1)	–	–	–	0	101
Italie	67	4	–	(48)	–	–	24
Argentine	1	–	–	–	–	(0)	1
Fonctions globales	1	–	–	–	–	–	1
TOTAL	8 712	406	(49)	(48)	109	(184)	8 946

7.1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur brute	3 960	4 194
Amortissements	(2 642)	(2 789)
Dépréciations	(56)	(74)
Immobilisations incorporelles en cours	196	235
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 459	1 566

VARIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	4 318	(2 766)	1 552
Acquisitions	355	–	355
Cessions et mises au rebut	(191)	151	(40)
Amortissements	–	(273)	(273)
Dépréciations ⁽²⁾	–	(13)	(13)
Écarts de conversion ⁽³⁾	(106)	64	(42)
Variations de périmètre ⁽⁴⁾	108	1	109
Transferts et autres mouvements ⁽⁵⁾	(55)	(27)	(82)
Au 31 décembre 2024	4 428	(2 863)	1 566
Cession de Carrefour Italie ⁽¹⁾	(340)	223	(117)
Acquisitions	328	–	328
Autres cessions et mises au rebut	(239)	213	(26)
Amortissements	–	(277)	(277)
Écarts de conversion ⁽³⁾	(41)	26	(15)
Variations de périmètre	14	1	14
Transferts et autres mouvements	6	(21)	(15)
Au 31 décembre 2025	4 156	(2 697)	1 459

(1) Le 1^{er} décembre 2025, le groupe Carrefour a finalisé la cession de Carrefour Italie à NewPrinces Group (cf. note 2.1.3).

(2) En 2024, ce poste correspondait à la dépréciation intégrale des marques reconnues lors de l'acquisition de Grupo BIG au Brésil (cf. note 2.1.3), à savoir *Bompreço* et *Nacional*.

(3) En 2025, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du peso argentin en date de clôture alors qu'ils reflétaient principalement la dépréciation significative du réal brésilien en 2024.

(4) En 2024, ce poste comprenait principalement les immobilisations incorporelles des enseignes Cora et Match en France (en particulier de la marque Match), suite à leur acquisition le 1^{er} juillet 2024 (cf. note 2.1.2).

(5) En 2024, ce poste comprenait essentiellement le reclassement en *goodwill* de fonds de commerce de magasins non amortis en France, historiquement comptabilisés en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition, pour (100) millions d'euros environ. Dans une moindre mesure, il comprend en 2025 et en 2024 l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations incorporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29.

7.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

COMPTABILISATION INITIALE

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Pour les immobilisations corporelles acquises par voie d'échange contre un ou plusieurs actifs non monétaires ou contre un ensemble d'actifs monétaires et non monétaires, le coût est évalué à la juste valeur sauf (a) si l'opération

d'échange ne revêt pas de substance commerciale ou (b) s'il n'est possible d'évaluer de manière fiable ni la juste valeur de l'actif reçu, ni celle de l'actif cédé ; dans ce cas, son coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

DURÉES D'UTILITÉ

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et s'arrête lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	
● Bâtiments	40 ans
● Aménagements des sols	10 à 20 ans
● Parkings	6 à 10 ans
Matériels, agencements et installations	4 à 25 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Dans le cadre de son plan de réduction des émissions de CO₂ de ses activités, le Groupe a acquis de nouveaux types

d'installations – notamment des centrales photovoltaïques pour son autoconsommation et des installations frigorifiques beaucoup moins émissives fonctionnant au fluide naturel (CO₂) – pour lesquelles le Groupe a défini leurs durées d'utilité en 2023.

Par ailleurs, à la clôture du 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas identifié d'éléments significatifs liés au changement climatique qui conduiraient à réviser les durées d'utilité appliquées.

31/12/2025

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	3 243	–	(37)	3 205
Constructions	10 989	(5 795)	(137)	5 057
Matériels, agencements et installations	14 330	(10 876)	(265)	3 190
Autres immobilisations	1 000	(818)	(6)	176
Immobilisations en cours	540	–	–	540
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 102	(17 488)	(446)	12 168

31/12/2024

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	3 513	–	(53)	3 460
Constructions	11 883	(6 119)	(155)	5 609
Matériels, agencements et installations	14 905	(11 428)	(287)	3 190
Autres immobilisations	1 001	(783)	(6)	211
Immobilisations en cours	541	–	–	541
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 843	(18 330)	(502)	13 011

VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	30 872	(18 512)	12 360
Acquisitions	1 411	–	1 411
Cessions et mises au rebut ⁽²⁾	(1 395)	1 098	(297)
Amortissements	–	(1 145)	(1 145)
Dépréciations ⁽³⁾	–	(45)	(45)
Écarts de conversion ⁽⁴⁾	(1 223)	370	(853)
Variations de périmètre ⁽⁵⁾	1 274	4	1 278
Transferts et autres mouvements ⁽⁶⁾	904	(601)	303
Au 31 décembre 2024	31 843	(18 832)	13 011
Cession de Carrefour Italie ⁽¹⁾	(1 690)	1 290	(400)
Acquisitions	1 193	–	1 193
Autres cessions et mises au rebut ⁽²⁾	(946)	618	(328)
Amortissements	–	(1 124)	(1 124)
Dépréciations ⁽³⁾	–	(86)	(86)
Écarts de conversion ⁽⁴⁾	(633)	377	(256)
Variations de périmètre	28	–	28
Transferts et autres mouvements ⁽⁶⁾	306	(177)	130
Au 31 décembre 2025	30 102	(17 934)	12 168

(1) Le 1^{er} décembre 2025, le groupe Carrefour a finalisé la cession de Carrefour Italie à NewPrinces Group (cf. note 2.1.3).

(2) En 2025, ce poste inclut les opérations de *sale & lease back* des murs de 28 magasins (3 hypermarchés et 25 supermarchés, dont 24 ont été reloués) en France pour 150 millions d'euros environ, 22 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil pour 150 millions d'euros environ et de 5 hypermarchés en Espagne pour 50 millions d'euros environ. Ce poste comprend également des mises au rebut d'immobilisations totalement amorties en France.

En 2024, ce poste incluait les opérations de *sale & lease back* des murs de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil pour 125 millions d'euros environ, de 6 hypermarchés en Espagne pour 100 millions d'euros environ et de 17 supermarchés en France (dont 16 ont été reloués) pour 75 millions d'euros environ. Dans une moindre mesure, il comprenait diverses cessions de murs de magasins et terrains en France.

(3) En 2025, ce poste comprend la dépréciation des immobilisations corporelles relatives à certains magasins et entrepôts, principalement en France, au Brésil et en Pologne.

En 2024, ce poste comprenait la dépréciation des immobilisations corporelles des 64 magasins brésiliens *Bompreço* et *Nacional* ex-Grupo BIG non rentables en cours de fermeture au 31 décembre pour (37) millions d'euros environ, avant leur reclassement en actifs détenus en vue de leur vente (cf. ci-dessous).

(4) En 2025, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du peso argentin en date de clôture alors qu'ils reflétaient principalement la dépréciation significative du réal brésilien en 2024.

(5) En 2024, les variations de périmètre comprenaient la juste valeur des immobilisations corporelles des enseignes Cora et Match en France, des 27 magasins Casino/Intermarché en France et des 40 magasins Supercor en Espagne suite à leurs acquisitions respectives (cf. note 3.2).

(6) En 2025 et en 2024, ce poste correspond essentiellement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations corporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29. En effet minorant en 2025, ce poste inclut également le reclassement en France des actifs de 9 magasins en actifs détenus en vue de leur vente suite aux avis de l'Autorité de la concurrence (cf. note 2.1.2).

De la même façon, il incluait en effet minorant en 2024 le reclassement des actifs des 64 magasins *Bompreço* et *Nacional* ex-Grupo BIG vers les actifs détenus en vue de leur vente.

7.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de *goodwill* pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE LES GOODWILL

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les *goodwill*) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices de perte de valeur : tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Le taux de croissance perpétuelle et la formule du taux d'actualisation utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le

goodwill est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés...) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2025 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction Générale du pays et validées par la Direction Générale du Groupe. Ces flux de trésorerie futurs prennent notamment en compte la meilleure estimation de l'incidence du changement climatique à date, notamment sur le niveau des investissements prévus.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un *gearing* sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.

La juste valeur, qui correspond au prix qui serait reçu pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant avant amortissements) de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [Résultat opérationnel courant avant amortissements/ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) établie par le FMI (Fonds Monétaire International).

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

7.3.1 Dépréciation des goodwill et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2025 ont conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur du goodwill polonais à hauteur de (190) millions d'euros et du goodwill belge à hauteur de (100) millions d'euros. Les tests de dépréciation réalisés en 2024 avaient conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur du goodwill italien à hauteur de (45) millions d'euros.

7.3.1.1 Pays pour lesquels une dépréciation du goodwill a été enregistrée en 2025

POLOGNE

Pour rappel, une analyse élargie avait été menée au 31 décembre 2024 afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Pologne, fondée sur une approche de valorisation multicritères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers polonais, établie sur la base d'évaluations externes. Cette analyse avait fait ressortir une valeur recouvrable des activités polonaises proche de la valeur nette comptable au 31 décembre 2024.

L'approche de valorisation multicritères a été reconduite dans le cadre du test de dépréciation du goodwill polonais au 31 décembre 2025. Elle fait ressortir une juste valeur en baisse par rapport au 31 décembre 2024, traduisant des multiples et une valeur de marché des actifs immobiliers en diminution par rapport à l'exercice précédent. De la même manière, la valeur d'utilité de nos activités polonaises décroît en cohérence avec la

baisse des revenus et de la rentabilité en 2025. Au total, la valeur recouvrable retenue par la Direction Générale du Groupe a entraîné la comptabilisation d'une dépréciation partielle du goodwill polonais à hauteur de (190) millions d'euros. Au 31 décembre 2025, le solde du goodwill polonais s'établit en conséquence à 58 millions d'euros.

BELGIQUE

S'agissant de la Belgique, la valeur recouvrable retenue par la Direction Générale du Groupe est inférieure à la valeur nette comptable des actifs belges et a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation partielle du goodwill à hauteur de (100) millions d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025.

À la suite de cette dépréciation, le solde du goodwill belge au 31 décembre 2025 s'établit à 867 millions d'euros.

La baisse de la valeur recouvrable traduit (i) une profitabilité moindre attendue à l'horizon du nouveau plan stratégique et (ii) une hausse du coût moyen pondéré du capital (WACC), passé de 6,7 % fin 2024 à 7,5 % fin 2025. La valeur recouvrable prend également en compte la juste valeur basée sur des données observées sur le marché européen.

7.3.1.2 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul associée à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

7.3.1.3 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (*Weighted Average Cost of Capital* – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2025 et 2024, se présentent comme suit :

Pays	2025		2024	
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle
France	7,5 %	1,9 %	6,8 %	1,8 %
Espagne	7,4 %	2,0 %	6,8 %	2,0 %
Belgique	7,5 %	1,9 %	6,7 %	1,9 %
Pologne	9,5 %	2,5 %	8,7 %	2,5 %
Roumanie	10,7 %	2,6 %	10,0 %	3,0 %
Brésil	11,1 %	2,9 %	10,5 %	3,0 %
Argentine	27,1 %	7,5 %	27,3 %	8,9 %

7.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains ou les deux) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 7.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante

du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 6.1).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée une fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recoupement les valeurs vénales au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en termes de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles de placement (valeur brute)	388	439
Amortissements et dépréciations	(187)	(221)
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	202	218

VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	262
Investissements	5
Cessions ⁽⁴⁾	(26)
Dotations aux amortissements	(10)
Écarts de conversion ⁽²⁾	(22)
Transferts et autres mouvements ⁽³⁾	9
Au 31 décembre 2024	218
Cession de Carrefour Italie ⁽¹⁾	(12)
Investissements	3
Cessions	(0)
Dotations aux amortissements	(9)
Écarts de conversion	(2)
Transferts et autres mouvements ⁽³⁾	3
Au 31 décembre 2025	202

(1) Le 1^{er} décembre 2025, le groupe Carrefour a finalisé la cession de Carrefour Italie à NewPrinces Group (cf. note 2.1.3).

(2) En 2024, les écarts de conversion reflétaient principalement la dépréciation significative du réal brésilien en date de clôture.

(3) En 2025 et en 2024, les transferts et autres mouvements correspondent principalement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immeubles de placement détenus en Argentine, conformément à la norme IAS 29.

(4) En 2024, ce poste correspondait à la cession de la galerie marchande de Terrazas de Mayo en Argentine.

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élèvent à 48 millions d'euros en 2025 comme en 2024 retraité IFRS 5. Les charges opérationnelles directes s'élèvent à (13) millions d'euros sur les deux exercices.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2025 a été estimée à 643 millions d'euros contre 614 millions d'euros au 31 décembre 2024 (retraitée de la juste valeur des actifs en Italie). Cette hausse reflète notamment la première valorisation externe d'une galerie commerciale récemment ouverte au Brésil.

NOTE 8 CONTRATS DE LOCATION

Principes comptables

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage et de prestation informatique présentant une composante locative.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Au compte de résultat, la norme IFRS 16 prévoit de comptabiliser une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et une charge d'intérêts en résultat financier.

Au tableau des flux de trésorerie, les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement.

COMPTABILISATION D'UN ENGAGEMENT LOCATIF

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqué en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un *spread* (*spread* unique pour toutes les filiales d'un même pays). La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le *spread/rating* sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

COMPTABILISATION D'UN DROIT D'UTILISATION

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif ;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation (*write-off* d'un actif non courant) et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 7.3.

DURÉE DES CONTRATS DE LOCATION

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, la spécificité des formats, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, la valeur nette comptable des immobilisations non déplaçables pour certains formats de magasins (supermarchés, hypermarchés et *cash & carry*), l'existence de pénalités de résiliation significatives, et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés ;
- une approche par catégorie pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de

distinguer les véhicules de fonction, les voitures utilisées pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE SOUS-LOCATION

Le Groupe, lorsqu'il est bailleur intermédiaire comptabilise la location principale dont il est preneur et la sous-location dont il est bailleur comme deux contrats séparés.

Si le contrat de sous-location est classé en location simple, le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bilan et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat courant sur toute la durée du contrat de sous-location.

Si le contrat de sous-location est classé en location financement :

- l'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal, est décomptabilisé ;
- une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
- toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat financier ;
- l'engagement locatif (au titre du contrat principal) est maintenu au passif.

TRANSACTION DE SALE & LEASE BACK

Lorsque le Groupe procède à une transaction de cession-bail (*sale & lease back*) constituant une vente selon la norme IFRS 15, un droit d'utilisation de l'actif loué est comptabilisé en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif cédé correspondant au droit d'utilisation conservé en contrepartie d'un engagement locatif, conformément à la norme IFRS 16. Un résultat de cession est comptabilisé en produits et charges non courants à proportion des droits effectivement transférés à l'acheteur-bailleur.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant brut des différences temporelles imposables et déductibles. En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, un impôt différé est constaté.

La légère hausse des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs par rapport au 31 décembre 2024 reflète principalement les opérations de *sale & leaseback* des murs de 28 magasins (25 supermarchés et 3 hypermarchés) en France, 22 magasins Atacadão au Brésil et 4 hypermarchés en Espagne. Cette hausse est partiellement compensée par l'impact de la cession de l'Italie à hauteur de (0,3) milliard d'euros.

8.1 Droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2025				31/12/2024			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains & constructions	9 224	(4 663)	(121)	4 441	9 026	(4 558)	(111)	4 357
Équipements	187	(28)	–	159	194	(29)	–	165
TOTAL DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF	9 411	(4 691)	(121)	4 600	9 220	(4 588)	(111)	4 522

VARIATION DES DROITS D'UTILISATION DE L'ACTIF

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2023	8 354	(3 889)	4 464
Augmentations ⁽²⁾	1 233	–	1 233
Diminutions	(439)	186	(253)
Dotation aux amortissements	–	(997)	(997)
Dépréciations	–	(32)	(32)
Écarts de conversion ⁽³⁾	(178)	37	(141)
Variations de périmètre et autres mouvements ⁽⁴⁾	251	(3)	248
Au 31 décembre 2024	9 220	(4 699)	4 522
Cession de Carrefour Italie ⁽¹⁾	(987)	671	(317)
Augmentations ⁽²⁾	1 576	–	1 576
Diminutions	(370)	172	(197)
Dotation aux amortissements	–	(940)	(940)
Dépréciations	–	(35)	(35)
Écarts de conversion	(38)	17	(21)
Variations de périmètre et autres mouvements	10	1	11
Au 31 décembre 2025	9 411	(4 812)	4 600

(1) Le 1^{er} décembre 2025, le groupe Carrefour a finalisé la cession de Carrefour Italie à NewPrinces Group (cf. note 2.1.3).

(2) En 2025, les augmentations comprennent notamment les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés suite aux opérations de *sale & lease back* des murs de 22 magasins Atacadão au Brésil pour 64 millions d'euros, de 24 supermarchés et 3 hypermarchés pour 23 millions d'euros en France, et de 4 hypermarchés pour 18 millions d'euros en Espagne (cf. note 2.1.3).

En 2024, elles comprenaient notamment les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés suite aux opérations de *sale & lease back* des murs de 15 magasins *cash & carry* Atacadão au Brésil pour 34 millions d'euros, de 6 hypermarchés en Espagne pour 37 millions d'euros, et de 16 supermarchés en France pour 14 millions d'euros.

(3) En 2024, les écarts de conversion reflétaient principalement la dépréciation significative du réal brésilien en date de clôture.

(4) En 2024, les variations de périmètre comprenaient l'intégration des droits d'utilisation de l'actif des 43 magasins loués Cora/Match en France pour 160 millions d'euros, des 27 magasins loués Casino/Intermarché en France pour 51 millions d'euros, et des 40 magasins loués Supercor en Espagne pour 36 millions d'euros suite à leurs acquisitions respectives.

8.2 Engagements locatifs

ENGAGEMENTS LOCATIFS PAR MATURITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
À moins d'un an	989	1 093
Entre 1 et 2 ans	939	923
Entre 2 et 5 ans	1 745	1 529
Au-delà de 5 ans	1 586	1 524
TOTAL ENGAGEMENTS LOCATIFS	5 259	5 069

Au 31 décembre 2025, les montants non actualisés des engagements locatifs à moins d'un an, entre un et deux ans, entre deux et cinq ans et au-delà de 5 ans s'élèvent respectivement à 1,2 milliard d'euros, 1,2 milliard d'euros,

2,2 milliards d'euros et 2,9 milliards d'euros. La majeure partie de la différence entre engagements locatifs non actualisés et actualisés provient du Brésil.

NOTE 9 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Principes comptables

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2020-01 de l'Autorité des normes comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 7.3.

9.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2023	1 142
Acquisitions et augmentations de capital	8
Cessions	(3)
Dividendes	(88)
Quote-part de résultat net	63
Écarts de conversion et autres mouvements	(2)
Au 31 décembre 2024	1 120
Acquisitions et augmentations de capital	22
Cessions	(89)
Dividendes	(92)
Quote-part de résultat net	42
Écarts de conversion et autres mouvements	14
Au 31 décembre 2025	1 017

Pour rappel, la quote-part de résultat net 2024 comprenait le *badwill* de 155 millions d'euros @100 % comptabilisé par Carmila lors de l'acquisition de 93 % du capital de Galimmo SCA (possédant les galeries marchandes de Louis Delhaize en France). Hors cet élément, la progression de la quote-part du résultat net en 2025 traduit la progression des revenus immobiliers de Carmila et de moindres pertes chez Market Pay et Ewally.

9.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires/ Revenus	Résultat Net
Carmila (France)	30 %	5 076	1 999	4 832	434	59
Provencia (France)	50 %	471	294	296	918	21
Market Pay (France)	35 %	621	142	424	151	(13)
Showroomprive.com (France) ⁽¹⁾	9 %	403	163	231	646	(40)
Ulysse (Tunisie)	25 %	234	102	148	365	7
Costasol (Espagne)	34 %	107	48	48	194	11
Carrefour SA (Turquie) ⁽¹⁾	32 %	744	119	418	1 789	(78)
Autres sociétés ⁽²⁾	N/A	1 174	478	669	2 355	14

(1) Éléments financiers publiés au titre de l'année 2024.

(2) Ligne comprenant 244 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100 % issues des états financiers des entreprises associées, retraitées le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée).

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2025 concernent Carmila pour 534 millions d'euros (contre 704 millions d'euros au 31 décembre 2024) et Provincia pour 132 millions d'euros (contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2024). Elles représentent 65 % de la valeur totale des mises en équivalence à fin décembre 2025.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE EN 2025

La baisse de la valeur des titres Carmila traduit essentiellement la cession par Carrefour en juin 2025 de 9 866 421 actions Carmila (soit 7 % du capital environ) par voie de placement privé pour un prix de 17,30 euros par action, représentant un montant total de 170 millions d'euros environ. La plus-value de cession s'élève à 45 millions d'euros environ et a été enregistrée dans le résultat non courant 2025.

À l'issue de ce placement, Carrefour détient 41 948 933 actions Carmila, représentant 29,9 % de son capital (contre 36,6 % auparavant). Le cours de Bourse de Carmila s'élève à 17,00 euros par action au 31 décembre 2025.

FOCUS SUR CARMILA

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42 % du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58 % restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du Conseil d'administration et listait les décisions requérant une approbation préalable du Conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux statuts et au Règlement intérieur du Conseil d'administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au Conseil d'administration (composé de douze membres, dont huit Administrateurs indépendants de Carrefour et quatre Administrateurs désignés par Carrefour au 31 décembre 2025) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du Conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés). Le NTA EPRA (Actif Net Réévalué –

European Public Real Estate Association – hors droits excluant la juste valeur des instruments financiers et l'impact des impôts différés) de Carmila s'élève à 3 701 millions d'euros au 31 décembre 2025.

(en millions d'euros)	2025	2024
Produits (revenus locatifs)	434	404
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	347	455
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	315	420
Résultat net des activités poursuivies	186	316
Total actifs non courants ⁽¹⁾	6 389	6 398
Total actifs courants	300	345
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	125	154
Total passifs non courants	2 924	3 040
Total passifs courants	365	283
Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour	29,9 %	36,6 %
Carrefour – Valeur des titres Carmila mis en équivalence	534	704
Carrefour – Dividendes reçus de Carmila	65	62

(1) Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).

9.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Carmila (France)	Provencia (France)	Market Pay (France)	Ulysse (Tunisie)	Costasol (Espagne)	CarrefourSA (Turquie)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	–	604	–	2	118	–
Redevances de franchise	–	8	–	2	9	5
Revenus de l'activité de promotion immobilière ⁽¹⁾	8	–	–	–	–	–
Prestations de services	21	–	–	–	0	–
Honoraires et autres charges opérationnelles	(8)	–	(140)	–	(7)	–
Créances à la clôture	1	24	0	0	5	1
Dettes à la clôture	(7)	–	(4)	–	(9)	(1)

(1) Montants présentés avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée.

NOTE 10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par

la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 7.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.

10.1 Charge d'impôt de l'exercice

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Impôts exigibles (y compris provisions)	(613)	(541)
Impôts différés	97	239
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(516)	(302)

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE ET DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

L'impôt théorique pour 2025 et 2024 est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2025, il correspond à une charge de (403) millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de (516) millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat avant impôts	1 559	1 367
Taux d'imposition légal en France	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	(403)	(353)
Éléments de rapprochement avec le taux effectif :		
● Effet des différences entre le taux d'imposition légal en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	(54)	(6)
● Effet des changements de taux d'imposition applicables	–	–
● Effet de la contribution exceptionnelle en France ⁽¹⁾	(55)	–
● Impôts et crédits d'impôts non assis sur le résultat fiscal ⁽²⁾	(8)	(28)
● Effet impôt sur les différences permanentes ⁽³⁾	(32)	(8)
● Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs ⁽⁴⁾	71	221
● Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice ⁽⁵⁾	(34)	(119)
● Dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts reconnus au cours d'exercices antérieurs ⁽⁵⁾	(12)	(28)
● Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	11	17
● Autres différences	(1)	2
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	(516)	(302)
<i>Taux Effectif d'Impôt (TEI)</i>	<i>33,1 %</i>	<i>22,1 %</i>

(1) En France, la Loi de Finances 2025 a instauré une contribution exceptionnelle de 41,2 % de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à trois milliards d'euros. Cette contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025.

(2) Le montant d'impôts non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE nette du produit d'impôt associé, qui s'élève à (14) millions d'euros en 2025 (contre (15) millions d'euros en 2024), des retenues à la source, des crédits d'impôts, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

(3) En 2025 et dans une moindre mesure en 2024, ce poste est défavorablement impacté par l'absence d'effet impôt relatif aux dépréciations et sorties de goodwill enregistrées au cours des exercices (cf. note 7.1) et par la non-déductibilité de certaines provisions pour risques.

A contrario, en 2025, ce poste est favorablement impacté par la reconnaissance de crédits fiscaux relatifs à des exercices antérieurs au Brésil (cf. note 6.3), ainsi que par des plus-values de cessions des titres mis en équivalence en France (cf. note 9).

(4) En 2025 et en 2024, le montant des impôts différés actifs reconnus sur des différences nées au cours d'exercices antérieurs se rapporte principalement à une des entités juridiques ex-Grupo BIG au Brésil.

(5) En 2025, les dépréciations des impôts différés actifs reconnus au cours d'exercices antérieurs se rapportent à Carrefour Brésil.

En 2024, les non reconnaissances et dépréciations d'impôts différés actifs concernaient principalement d'autres entités juridiques ex-Grupo BIG au Brésil et la société Carrefour Banque en France.

10.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 186 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 72 millions d'euros au 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts différés actifs (IDA)	558	566
Impôts différés passifs (IDP)	(372)	(494)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS	186	72

Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations			31/12/2025
		Produit/ (charge) d'impôts différés	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations ⁽¹⁾	
Déficits reportables ⁽²⁾	1 499	(43)	–	(432)	1 023
Engagements locatifs et provisions pour coûts de remise en état	1 340	149	–	(93)	1 395
Provisions non déductibles	955	40	(4)	(22)	969
Goodwill (fonds de commerce) amortissables fiscalement	405	27	–	(0)	431
Stocks	111	(32)	0	(21)	59
Instruments financiers	44	(33)	9	(5)	15
Autres différences temporelles	209	10	(0)	(90)	127
Impôts différés actifs avant compensation	4 562	116	5	(664)	4 020
Incidence de la compensation IDA-IDP	(2 055)	(186)	(0)	97	(2 144)
Impôts différés actifs après compensation	2 507	(69)	5	(568)	1 875
Dépréciation d'impôts différés actifs	(1 941)	157	0	467	(1 318)
Impôts différés actifs nets	566	88	5	(101)	558
Droits d'utilisation de l'actif et créances de sous-location financière	(1 205)	(117)	–	78	(1 244)
Immobilisations corporelles	(622)	(37)	(2)	120	(541)
Provisions réglementées	(277)	1	–	0	(276)
Goodwill (fonds de commerce) amortissables fiscalement	(122)	(44)	–	2	(164)
Instruments financiers	(14)	4	3	5	(1)
Autres différences temporelles	(309)	14	(0)	4	(290)
Impôts différés passifs avant compensation	(2 549)	(177)	1	209	(2 516)
Incidence de la compensation IDA-IDP	2 055	186	0	(97)	2 144
Impôts différés passifs après compensation	(494)	8	2	112	(372)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	72	97	6	11	186

(1) Les variations de périmètre correspondent principalement à la cession de Carrefour Italie (cf. note 2.1.3), comprenant notamment (423) millions d'euros de déficits reportables, +/- 80 millions d'euros environ d'engagements locatifs et provisions pour coûts de remise en état ainsi que de droits d'utilisation de l'actif et 70 millions d'euros environ d'immobilisations corporelles. Les impôts différés actifs italiens nets des impôts différés passifs étaient intégralement dépréciés.

(2) Au 31 décembre 2025, les montants des impôts différés actifs bruts et de dépréciations d'impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables concernent très majoritairement le Brésil.

10.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2025 à 1 318 millions d'euros (contre 1 941 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont 789 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (contre 1 342 millions d'euros au 31 décembre 2024) et 529 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (contre 599 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette baisse traduit principalement la cession de Carrefour Italie (cf. ci-dessus).

NOTE 11 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

11.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises sans utilisation ⁽⁵⁾	Reprises avec utilisation	Actualisation	Variation des écarts de conversion	Variations de périmètre ⁽⁶⁾	Autres	31/12/2025
Engagements vis-à-vis du personnel ⁽¹⁾	590	58	(141)	(49)	(17)	(0)	(53)	(19)	369
Litiges	2 206	358	(240)	(161)	–	(13)	(19)	2	2 134
Litiges fiscaux	1 427	67	(127)	(48)	–	(5)	(1)	(2)	1 311
Litiges sociaux	454	133	(40)	(72)	–	(7)	(16)	–	452
Litiges légaux	325	158	(74)	(41)	–	(2)	(2)	4	370
Réorganisations ⁽²⁾	168	41	(23)	(86)	–	(3)	(7)	2	93
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance ⁽³⁾	311	95	(34)	(36)	–	(1)	–	(2)	333
Autres ⁽⁴⁾	238	23	(46)	(16)	–	0	(21)	11	190
TOTAL PROVISIONS	3 511	575	(483)	(347)	(17)	(16)	(99)	(5)	3 118

(1) La provision pour engagements vis-à-vis du personnel s'est trouvée réduite en 2025 des reprises sans utilisation en Belgique suite à l'abrogation du régime de prépension pour (125) millions d'euros (cf. note 12.1), et de la cession de Carrefour Italie à hauteur de (53) millions d'euros.

(2) Cf. note 6.3.

(3) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risques de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9, ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.

(4) Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour coûts de remise en état/démantèlement à échéance des baux immobiliers, des engagements vis-à-vis du personnel de magasins passés en location-gérance et des provisions pour contrats onéreux.

(5) Les reprises sans utilisation concernent principalement le Brésil et sont relatives à des risques fiscaux et sociaux suite à prescriptions et/ou jugements favorables.

(6) Les variations de périmètre correspondent principalement aux provisions de Carrefour Italie qui s'élevaient à 100 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procédures précontentieuses ou contentieuses dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses conseils.

Au 31 décembre 2025, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 2,13 milliards d'euros, à comparer à 2,21 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Le Groupe n'en

fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

11.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans sept pays intégrés, le Groupe est confronté à des litiges de tous ordres et notamment fiscaux, sociaux ou commerciaux.

11.2.1 Litiges fiscaux (y compris ceux liés à l'impôt sur les sociétés classés en dettes fiscales)

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (PIS-COFINS). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les conseils du groupe Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2025, la provision correspondante s'élève à 1 186 millions d'euros (contre 1 303 millions d'euros au 31 décembre 2024) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf. note 14.5) à 372 millions d'euros (contre 370 millions d'euros au 31 décembre 2024).

11.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Par ailleurs, Carrefour peut rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament notamment le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

11.2.3 Litiges administratifs et commerciaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation ou de toute autre activité réglementée. À l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre le Groupe et ses co-contractants, notamment ses franchisés, prestataires ou fournisseurs.

11.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses conseils, représentant une exposition totale de 2,3 milliards d'euros environ au 31 décembre 2025 contre 2 milliards d'euros environ au 31 décembre 2024. Cette hausse de 0,3 milliard d'euros environ reflète (i) quelques nouveaux risques portant sur les crédits ICMS et PIS-COFINS, (ii) l'extension à de nouveaux exercices de redressements notifiés sur des exercices antérieurs et (iii) les décisions favorables sur le risque détaillé ci-dessous. Le

principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007. Plusieurs décisions de justice favorables sont intervenues en 2025, portant en particulier sur le montant d'amende encouru et les intérêts de retard associés. En conséquence, l'exposition totale de ce risque s'élève à 386 millions d'euros (frais compris) contre 543 millions d'euros au 31 décembre 2024. À ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.

En France, par conclusions en date du 11 juin 2024, le ministre de l'Économie est intervenu dans la procédure initiée le 26 décembre 2023 devant le tribunal de commerce de Rennes, par l'Association des Franchisés Carrefour (AFC) contre les sociétés Carrefour Proximité France, CSF, Selima et Profidis, aux fins de constatation du caractère prétendument déséquilibré des relations contractuelles existantes entre lesdites entités du groupe Carrefour, en qualité de franchiseur, et leurs franchisés. L'intervention du ministre de l'Économie s'inscrit dans la continuité d'une enquête menée par la DREETS de Normandie entre 2019 et 2022 sur les relations commerciales entre le franchiseur et les franchisés exploitant un point de vente sous enseigne de proximité du groupe Carrefour. Aux termes de son intervention, le ministre de l'Économie sollicite à titre principal du Tribunal qu'il :

- (i) constate l'existence d'un déséquilibre contractuel entre le franchiseur et ses franchisés,
- (ii) prononce (y) la nullité des clauses litigieuses et (z) la cessation des pratiques restrictives et
- (iii) ordonne le paiement d'une amende civile de 200 millions d'euros.

Le 12 février 2025, le ministère public est intervenu dans la procédure en soutien des demandes du ministre de l'Économie. Carrefour a contesté la compétence du tribunal de commerce de Rennes et la recevabilité des demandes de l'AFC, du ministre et du ministère public. Par décision du 3 juillet 2025, le tribunal de commerce de Rennes a rejeté l'ensemble des moyens de procédure soulevés par Carrefour. Carrefour a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. Compte tenu des délais procéduraux, aucune décision au fond n'est attendue avant fin 2026.

À l'instar d'autres acteurs de la distribution spécialisée en produits biologiques, plusieurs filiales françaises de Carrefour SA ont reçu, le 11 octobre 2024, une notification de grief de la part de l'Autorité de la concurrence aux termes de laquelle il leur est reproché de s'être coordonnées, à compter de novembre 2016, pour mettre en place une stratégie collective visant à segmenter artificiellement, selon les marques, la distribution des produits biologiques entre, d'une part, le canal de distribution spécialisé et, d'autre part, le canal de distribution conventionnel.

En août 2019, Atacadão SA a fait état de l'existence d'une procédure pénale ouverte par le bureau du procureur de l'État de São Paulo (GEDEC) à l'encontre d'agents publics et d'employés de la société (définitivement relaxés le 6 juin 2023), relatives aux conditions de renouvellement des licences d'exploitation du siège social d'Atacadão et d'un magasin. Atacadão SA n'étant pas impliquée dans cette procédure pénale, la municipalité de São Paulo a ouvert une procédure administrative à son encontre le 25 mai 2021. Par décision du 6 janvier 2026, la municipalité de São Paulo a prononcé une amende de 47 millions de réels (soit 7 millions d'euros environ) à l'encontre de la société Atacadão SA. Cette décision sera contestée par voie d'appel. Compte tenu, notamment, du caractère suspensif de l'appel formé, aucune provision n'a été comptabilisée.

En Pologne, en septembre 2023, le président de l'Office de la protection de la concurrence et des consommateurs (UOKIK) a ouvert une procédure d'investigation à l'encontre de Carrefour Pologne pour des allégations de pratiques commerciales déloyales en lien avec la facturation de frais logistiques pour le transport de marchandises entre les entrepôts et les magasins.

Par ailleurs, en décembre 2025, l'UOKIK a ouvert une seconde procédure d'investigation relative aux conditions de fourniture aux fournisseurs, par des prestataires tiers, de services de merchandising au sein des magasins de Carrefour Pologne.

NOTE 12 EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté...).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes

courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 6.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 12.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 12.2.

12.1 Engagements de retraite et avantages assimilés

Principes comptables

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la sécurité sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET AVANTAGES À LONG TERME

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écarts actuariels, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisées immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

12.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France et la Belgique suite à la cession de l'Italie le 1^{er} décembre 2025.

Régimes en vigueur en France

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite), dépend de l'ancienneté dans le Groupe et peut être plafonnée pour certains régimes en vigueur.

Suite à la promulgation en France le 15 avril 2023 de la loi n° 2023-270 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, la réforme des régimes de retraite avait été prise en compte dans la détermination des provisions au titre des régimes à prestations définies à partir du 31 décembre 2023 : les changements induits par cette réforme avaient été analysés comme une modification de régime au sens d'IAS 19 ; ainsi l'impact avait été traité en 2023 comme un coût des services passés et avait donc été comptabilisé en résultat opérationnel.

Le 16 décembre 2025, l'Assemblée nationale a adopté la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 qui prévoit notamment la suspension de certains volets de la réforme de 2023. Les impacts de cette suspension ne sont pas significatifs pour le Groupe.

Par ailleurs, pour rappel, le Conseil d'administration du 20 avril 2020 a décidé de mettre en place un régime de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale de type additif, à compter du 1^{er} janvier 2020. Les principales caractéristiques de ce régime sont les suivantes :

- les droits annuels resteront acquis aux bénéficiaires en cas de départ de l'entreprise ;
- les droits seront calculés sur la rémunération de l'année en cours (rémunération de référence), sans qu'elle puisse excéder 60 fois le plafond annuel de la sécurité sociale ;
- l'acquisition des droits s'effectue sous réserve de conditions de performance annuelles : les critères de performance et les objectifs à atteindre seront fixés parmi ceux retenus par le Conseil d'administration pour la détermination de la part variable annuelle du mandataire social ;

- le taux annuel d'acquisition des droits à rente sera progressif en fonction de l'atteinte des critères de performance. Le cumul des pourcentages annuels appliqués pour un même bénéficiaire, tous employeurs confondus, sera plafonné à 30 %.

Le Groupe a externalisé la gestion de ce régime à une compagnie d'assurance via la souscription d'un dispositif de Rentes Viagères Différées avec un investissement 100 % sur un Fonds Euros.

Régimes en vigueur en Belgique

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « prépensions » et le « fonds de solidarité ».

Dans un arrêté royal publié le 15 septembre 2025, le régime de prépension RCC (régime de chômage avec complément versé par l'employeur) est abrogé (seul le RCC médical a été maintenu). À partir du 31 janvier 2025, aucune nouvelle entrée dans ce régime n'est plus possible. En conséquence, la provision qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2024 au titre du régime de prépension a été reprise, avec pour contrepartie le résultat non courant 2025 à hauteur de 125 millions d'euros.

Le système de prépension prévoyait le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour était engagé à compléter les allocations versées par l'État belge à concurrence de 95 % du dernier salaire net. La législation belge fixe l'âge de départ en retraite à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030 (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de prépension était quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date.

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.

12.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

2024 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie ⁽³⁾	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de l'exercice	33	14	0	1	48
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ⁽¹⁾	(13)	–	–	1	(12)
Impact des liquidations et autres ⁽²⁾	(13)	–	0	–	(12)
Coûts des services	8	14	0	2	24
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	11	2	1	26
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(6)	–	–	(6)
Autres éléments	0	(0)	–	(0)	(0)
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2024	21	19	2	3	44

2025 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie ⁽³⁾	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de l'exercice	35	8	–	2	44
Coût des services passés (modifications et réductions de régime) ⁽¹⁾	(9)	(1)	–	0	(10)
Impact des liquidations et autres ⁽²⁾	(12)	(125)	–	–	(137)
Coûts des services	14	(119)	–	2	(102)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	6	–	1	20
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(6)	–	–	(6)
Autres éléments	(0)	0	–	(0)	(0)
CHARGES (PRODUITS) DE L'EXERCICE 2025	27	(118)	–	3	(88)

(1) En 2025, cette ligne incluait un produit de (9) millions d'euros correspondant à la modification du calcul de l'indemnité de départ à la retraite de certaines sociétés françaises. Pour rappel, ce produit s'élevait à (13) millions d'euros en 2024 et correspondait également à la modification du calcul de l'indemnité de départ à la retraite d'autres sociétés françaises.

(2) Cette ligne comprend l'impact des réductions de régime (*curtailment*) et des extinctions d'obligations reconnues principalement en Belgique suite à la modification de la législation sur le régime de prépension (RCC) pour 125 millions d'euros (note 1.3.2).

(3) La charge de l'Italie dans les données comparables de l'exercice 2024 est présentée, bien que reclassée en « Activités abandonnées » dans le compte de résultat consolidé 2025 en application de la norme IFRS 5, par cohérence avec le tableau de variation des engagements nets (note 12.1.4).

Le produit net de l'exercice 2025 a été comptabilisé en frais de personnel à hauteur de (25) millions d'euros, en résultat non courant pour 128 millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (14) millions d'euros. En 2024, la charge nette de l'exercice était comptabilisée en frais de personnel à hauteur de (30) millions d'euros, en résultat non courant pour 5 millions d'euros et en résultat financier à hauteur de (20) millions d'euros.

12.1.3 Décomposition de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Obligation (DBO)	418	317	53	15	803
Juste valeur des actifs de couverture	(31)	(182)	–	–	(213)
Provision au 31/12/2024	386	135	53	15	590
Obligation (DBO)	384	176	–	13	573
Juste valeur des actifs de couverture	(31)	(173)	–	–	(204)
Provision au 31/12/2025	353	3	–	13	369

DBO : Defined Benefits Obligations.

12.1.4 Évolution de la provision

(en millions d'euros)

	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Provision au 01/01/2024	321	153	58	13	545
Impact au compte de résultat	21	19	2	3	44
Prestations payées directement par l'employeur	(21)	(8)	(8)	(1)	(37)
Effet périmètre ⁽¹⁾	63	–	–	–	63
Écarts actuariels ⁽²⁾	2	(22)	0	0	(19)
Autres	–	(6)	–	(0)	(7)
Provision au 31/12/2024	386	135	53	15	590
Impact au compte de résultat	27	(118)	–	3	(88)
Prestations payées directement par l'employeur	(28)	(6)	–	(1)	(35)
Effet périmètre ⁽¹⁾	(18)	–	(53)	–	(71)
Écarts actuariels ⁽²⁾	(14)	(1)	–	(3)	(18)
Autres	–	(8)	–	–	(8)
Provision au 31/12/2025	353	3	–	13	369

(1) En 2025, le montant reporté dans la colonne « Italie » correspond à la cession de Carrefour Italie à NewPrinces Group (cf. note 2.1.3). L'effet de périmètre en France correspond, quant à lui, principalement au reclassement de la provision pour engagements vis-à-vis du personnel vers les autres provisions suite au passage de magasins intégrés en location-gérance pour (16) millions d'euros.

En 2024, ce montant correspondait principalement à la provision comptabilisée au titre des acquisitions de l'année 2024, dont Cora et Match pour 72 millions d'euros et dans une moindre mesure certains magasins Casino/Intermarché. Il incluait également le reclassement des engagements vis-à-vis du personnel vers les autres provisions suite au passage de magasins intégrés en location-gérance pour (13) millions d'euros.

(2) Cette ligne se décompose comme suit :

2024 (en millions d'euros)

	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	0	(11)	0	1	(10)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(1)	(0)	(0)	0	(1)
Impact des changements d'hypothèses financières ⁽¹⁾	3	(5)	–	(0)	(2)
Écarts liés au rendement des actifs	(0)	(6)	–	–	(6)
Écarts actuariels de l'exercice 2024	2	(22)	0	0	(19)

2025 (en millions d'euros)

	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(1)	–	–	(2)	(3)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	2	–	–	(0)	2
Impact des changements d'hypothèses financières ⁽¹⁾	(15)	(3)	–	(2)	(19)
Écarts liés au rendement des actifs	0	2	–	–	2
Écarts actuariels de l'exercice 2025	(14)	(1)	–	(3)	(18)

(1) Les taux d'actualisation de la zone Euro ont augmenté sur 2025, passant de 3,20 % à 3,75 %. Pour l'année 2024, les taux étaient restés stables à 3,20 %.

12.1.5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)

	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Juste valeur au 01/01/2024	31	189	–	–	220
Rendement des actifs	0	6	–	–	6
Prestations payées par le fonds	–	(26)	–	–	(26)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	0	6	–	–	6
Autres	–	6	–	–	6
Juste valeur au 31/12/2024	31	182	–	–	213
Rendement des actifs	0	6	–	–	6
Prestations payées par le fonds	–	(20)	–	–	(20)
Écarts actuariels Gain/(Perte)	(0)	(2)	–	–	(2)
Autres	–	8	–	–	8
Juste valeur au 31/12/2025	31	173	–	–	204

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31/12/2025				31/12/2024			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %
Belgique	31 %	0 %	69 %	0 %	32 %	0 %	68 %	0 %

12.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des trois principaux pays sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2025	2024
Âge de départ à la retraite	64-67 ans	64-67 ans
Évolution des salaires	2 % à 2,6 %	2 % à 2,6 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux d'actualisation	3,75 %	3,20 %

Le taux d'actualisation retenu pour la France et la Belgique s'élève à 3,75 %. Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations *corporate* notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La durée moyenne des régimes en France et Belgique est respectivement de 7,7 ans et 4,2 ans en 2025 (contre 8,3 ans et 7,2 ans en 2024). La baisse de la durée sur la Belgique traduit la fin du régime de prépension.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (8) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France et en Belgique ;
- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation des salaires aurait eu une incidence de l'ordre de 9 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France et en Belgique.

12.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des

caractéristiques et conditions des plans). Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de Bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2025 au titre des paiements en actions s'élève à (18) millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (contre (38) millions d'euros en 2024).

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

12.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour SA en vigueur au 31 décembre 2025, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017.

Plan 2019 « Regular plan » Brésil

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'Atacadão tenue le 26 juin 2017 a approuvé un plan d'options d'achat d'actions régulier qui prévoit l'octroi annuel d'options d'achat d'actions sous réserve des directives suivantes :

- période d'acquisition de ces options d'achat d'actions : 36 mois après chaque attribution ;
- durée maximale d'exercice des options sur actions : jusqu'à la fin de la sixième année à compter de la date du plan d'options sur actions ;
- dilution maximale des actions : 2,5 % du montant total des actions ordinaires du capital social ;
- prix d'exercice : à déterminer par le Conseil d'administration au moment de l'attribution des options sur actions, qui tiendra compte, au maximum, des 30 jours de Bourse précédant la date d'attribution des options sur actions.

Le 26 septembre 2019, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de la première attribution d'options comme décrit ci-dessous :

Plan 2019 « Regular plan » Brésil	
Date d'attribution	26 septembre 2019
Nombre d'options autorisées	3 978 055
Durée contractuelle du plan	6 ans
Nombre de bénéficiaires	92
Période de levée de l'option	Du 26 septembre 2022 au 26 septembre 2025
Nombre d'options restant à lever	–
Prix d'exercice (<i>en réels</i>)	21,98

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-après :

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2019 « Regular plan » Brésil
Prix d'exercice (<i>en réels</i>)	21,98
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (<i>en réels</i>)	21,98
Volatilité (<i>en %</i>)	27,20 %
Croissance des dividendes (<i>en %</i>)	1,09 %
Taux d'intérêt sans risque (<i>en %</i>)	5,57 %
Durée de vie moyenne estimée de l'option (<i>en année</i>)	3
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (<i>en réels</i>)	5,20

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus d'options d'achat d'actions restant à lever pour le plan 2019. Les options d'achats d'actions restant à lever au 31 décembre 2024 ont été annulées en 2025 suite au rachat par Carrefour de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil (cf. note 2.1.1).

12.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

a. Plans d'attribution gratuite d'actions Carrefour SA

Concernant le plan 2022 d'attribution gratuite d'actions arrivé à échéance le 16 février 2025, la performance atteinte par le groupe Carrefour s'est élevée à 82 % environ. Ainsi, 2 039 439 actions ont été livrées aux bénéficiaires dans les conditions du règlement y afférent.

Par ailleurs, le 14 février 2023, le Conseil d'administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 29^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2021, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 833 260 actions (soit 0,38 % du capital social en date du 14 février 2023), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow Net » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Les principales caractéristiques du plan 2023 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après :

	Plan 2023 Performance
Date d'Assemblée Générale	21 mai 2021
Date d'attribution ⁽¹⁾	14 février 2023
Date d'acquisition ⁽²⁾	14 février 2026
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	2 833 260
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	680
Juste valeur d'une action (en euros) ⁽³⁾	13,23

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2023 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2025	2024
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1^{er} janvier	2 514 000	2 765 800
Actions attribuées sur l'exercice	–	–
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–	–
Actions annulées sur l'exercice	(270 240)	(251 800)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	2 243 760	2 514 000

Concernant le plan 2023 d'attribution gratuite d'actions arrivé à échéance le 14 février 2026, la performance atteinte par le groupe Carrefour s'est élevée à 62 % environ. Ainsi, 1 379 716 actions ont été livrées aux bénéficiaires dans les conditions du règlement y afférent.

Le 20 février 2024, le Conseil d'administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2023, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 3 350 000 actions (soit 0,47 % du capital social en date du 20 février 2024), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « Free Cash Flow Net » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Les principales caractéristiques du plan 2024 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après :

	Plan 2024 Performance
Date d'Assemblée Générale	26 mai 2023
Date d'attribution ⁽¹⁾	20 février 2024
Date d'acquisition ⁽²⁾	20 février 2027
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 350 000
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	835
Juste valeur d'une action (en euros) ⁽³⁾	11,99

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2024 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2025	2024
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1^{er} janvier	3 298 156	–
Actions attribuées sur l'exercice	–	3 350 000
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–	–
Actions annulées sur l'exercice	(365 510)	(51 844)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	2 932 646	3 298 156

Le 19 février 2025, le Conseil d'administration de Carrefour SA a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 mai 2023, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal de 3 429 691 actions (soit 0,51 % du capital social en date du 19 février 2025), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du

plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25 %, et la croissance du « *Free Cash Flow Net* » pour 25 %) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25 %) ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25 %).

Les principales caractéristiques du plan 2025 d'attribution gratuite d'actions sont présentées dans le tableau ci-après :

	Plan 2025 Performance
Date d'Assemblée Générale	26 mai 2023
Date d'attribution ⁽¹⁾	19 février 2025
Date d'acquisition ⁽²⁾	19 février 2028
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 429 691
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	707
Juste valeur d'une action (en euros) ⁽³⁾	9,66

(1) Date de décision de l'attribution par le Conseil d'administration.

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) La juste valeur d'une action est déterminée par rapport à un cours de référence ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs au plan 2025 d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2025
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1^{er} janvier	
Actions attribuées sur l'exercice	3 429 691
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	–
Actions annulées sur l'exercice	(200 630)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	3 229 061

b. Plans d'attribution gratuite d'actions Atacadão

Le 19 février 2025, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution du plan 2025 d'actions gratuites Atacadão. Ce plan a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires d'Atacadão tenue le 14 avril 2020, et amendé le 6 mai 2025.

Le Groupe, qui détenait 67,4 % de Carrefour Brésil au 31 décembre 2024, a décidé d'augmenter sa participation à 100 % via l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil (cf. note 2.1.1). Suite à la radiation de Carrefour Brésil de la Bourse de São Paulo le 22 décembre 2025, les bénéficiaires des plans ne pourront plus recevoir des actions gratuites d'Atacadão.

Le plan 2022 d'attribution gratuite d'actions Atacadão est arrivé à échéance le 5 mai 2025. Ainsi, 930 173 actions auraient dû être livrées aux bénéficiaires. Le 6 mai 2025, le Conseil d'administration du groupe Carrefour Brésil a décidé de procéder au règlement du plan 2022, avec un paiement en numéraire d'une valeur de 8,50 réals par action Atacadão, sans livraison d'actions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Atacadão a approuvé la modification des programmes d'attribution gratuite d'actions 2023, 2024 et 2025 afin de laisser aux bénéficiaires le choix entre un montant fixe de 8,50 réals par action Atacadão ou un montant basé sur la valeur de l'action de Carrefour SA à la date d'acquisition en fonction de la parité retenue d'une action Carrefour SA pour 9,96 actions Atacadão (*phantom shares*). Cette décision a entraîné le reclassement des montants concernés des capitaux propres vers les dettes sociales pour un montant de 3 millions d'euros environ.

12.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe :

(en millions d'euros)	2025	2024
Rémunération fixe au titre de l'exercice	8,6	8,4
Rémunération variable relative à l'année précédente	6,1	7,4
Avantages en nature logement et véhicule	0,6	0,7
Rémunération totale versée	15,3	16,4
Charges patronales	6,2	6,5
Indemnités de fin de mandat	–	–

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite supplémentaire décrit en note 12.1 ;
- droits à actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2025 disposaient de 3 118 619 droits à actions de performance, tous plans confondus (contre 2 658 383 droits à actions à fin 2024), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 12.2.2.

La rémunération versée en 2025 aux membres du Conseil d'administration à raison de leurs mandats s'élève à 1 million d'euros (contre 1,1 million d'euros en 2024).

12.4 Effectifs

	2025	2024 ⁽¹⁾
Directeurs exécutifs	155	152
Directeurs	1 646	1 714
Cadres	23 208	24 234
Employés	279 161	282 638
Effectif moyen du Groupe	304 170	308 738
Effectif fin de période du Groupe	298 604	314 981

(1) Les effectifs moyens du Groupe incluent les effectifs moyens de Cora et Match sur 6 mois pour 2024 et 12 mois pour 2025. En revanche, les effectifs de Carrefour Italie ont été exclus des effectifs moyens pour les exercices 2024 et 2025 suite à la cession de la filiale le 1^{er} décembre 2025. (cf. Note 2.1.3).

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

13.1 Gestion du capital

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour SA, doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurance). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;

- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;

- de maintenir une structure capitaux propres/dette financière adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

13.2 Capital social et actions propres

13.2.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social était composé de 736 314 789 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

(en milliers d'actions)	2025	Dont autodétenues	2024
Émises au 1^{er} janvier	677 969	32 196	708 791
Émission ⁽¹⁾	58 346	–	–
Utilisation dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ⁽²⁾	–	(2 039)	–
Autres rachats d'actions ⁽³⁾	–	(75)	–
Annulation de titres ⁽⁴⁾	–	–	(30 822)
Émises au 31 décembre	736 315	30 081	677 969

(1) Émission en contrepartie d'actions Carrefour Brésil détenues par les actionnaires minoritaires (cf. note 2.1.1).

(2) Cf. note 12.2.2.a.

(3) Cette ligne reflète la cession nette de 75 000 actions réalisées au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel (cf. note 13.2.2).

(4) Cf. note 2.4. des états financiers 2024.

13.2.2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Le 2 septembre 2024, le Groupe avait annoncé la mise en place d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et ayant pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions Carrefour sur le marché réglementé d'Euronext à Paris afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Carrefour. Ce contrat d'une durée initiale de 12 mois est renouvelable par tacite reconduction pour des

périodes successives de 12 mois. Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice 2025, le Groupe a acquis 22 184 000 actions au cours moyen de 13,13 euros et a vendu 22 259 000 actions au cours moyen de 13,14 euros. En conséquence, au 31 décembre 2025, il n'y a plus d'actions autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2025, le Groupe contrôle 30 081 251 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite.

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

13.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 28 mai 2025, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2024 à 0,92 euro par action, complété par un dividende exceptionnel de 0,23 euro par action, à verser intégralement en numéraire.

Le 3 juin 2025 a eu lieu le versement du dividende global pour un montant de 812 millions d'euros.

13.4 Autres éléments du résultat global

Part du Groupe (en millions d'euros)	2025			2024		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(41)	11	(30)	22	(5)	17
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	(1)	0	(1)	(7)	(0)	(7)
Variation de change sur les prêts intragroupe qualifiés d'investissements nets à l'étranger, après couverture ⁽³⁾	(49)	13	(36)	(179)	44	(135)
Variation des écarts de conversion ⁽⁴⁾	(146)	–	(146)	(79)	–	(79)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(236)	24	(212)	(243)	39	(204)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁽⁵⁾	22	(4)	18	19	(5)	13
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(0)	0	(0)	0	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	22	(4)	18	19	(5)	14
TOTAL – PART DU GROUPE	(215)	20	(194)	(224)	34	(191)

Participations ne donnant pas le contrôle (en millions d'euros)	2025			2024		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	1	(0)	1	(4)	2	(2)
Variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	0	(1)	1	(0)	1
Variation des écarts de conversion ⁽⁴⁾	(2)	–	(2)	(254)	–	(254)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(2)	(0)	(2)	(257)	1	(256)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁽⁵⁾	0	(0)	0	(1)	(0)	(1)
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(0)	0	(0)	0	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	0	(0)	0	(1)	(0)	(1)
TOTAL – PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	(2)	(0)	(2)	(258)	1	(257)

(1) Ce poste inclut les variations de juste valeur des instruments de couverture de taux et de change. La baisse de la juste valeur des instruments dérivés, visant à couvrir les achats futurs de produits non-alimentaires effectués en dollars, reflète la dépréciation du dollar en 2025. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également des variations de swaps en Espagne et en France afin de couvrir le risque d'évolution défavorable du prix de l'énergie : d'électricité ou du biométhane.

(2) Au 31 décembre 2024, la variation de juste valeur des titres de la société Flink s'élevait à (6) millions d'euros.

(3) Pour mémoire, en 2022 et 2023, Carrefour Finance avait octroyé des prêts RCF (*Revolving Credit Facilities*) intragroupe à la filiale brésilienne Atacadão à hauteur de 8,2 milliards de réals. De plus, dans le cadre de la restructuration de la dette en réals brésiliens de la filiale Atacadão ayant conduit à rembourser la totalité de la dette externe, des nouvelles lignes de crédit inter-compagnie ont été exécutées au cours du second semestre 2025 à hauteur de 10,55 milliards de réals, portant le montant des RCF octroyés à 18,75 milliards de réals au 31 décembre 2025. Ces prêts ont été qualifiés en *Net Investment*, et les instruments dérivés pris pour couvrir une partie de ces prêts ont été qualifiés en *Net Investment Hedge* (cf. note 2.2) ; s'agissant des instruments dérivés, ils n'ont pas été reconduits lors de leur déboucllement (cf. note 14.2.5). En 2024, le réal s'était déprécié significativement ; à l'inverse en 2025, le réal est resté relativement stable.

(4) Ce poste comprend le retraitement des réserves de Carrefour Argentine au titre de l'hyperinflation, conformément à nos principes comptables (cf. note 3.1 – *Conversion des états financiers des sociétés étrangères*).

En 2025, les écarts de conversion reflètent essentiellement la dépréciation significative du peso argentin par rapport au 31 décembre 2024, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

La variation des écarts de conversion en 2024 s'expliquait essentiellement par la dépréciation significative du réal brésilien par rapport au 31 décembre 2023, partiellement compensée par le produit lié au retraitement d'hyperinflation en Argentine.

(5) La réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisée sur 2025 reflète la hausse des taux d'actualisation de la zone Euro de 3,20 % fin décembre 2024 à 3,75 % fin décembre 2025. En 2024, ces taux s'élevaient à 3,20 % fin décembre 2024, tout comme à fin décembre 2023.

13.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Pour rappel, le 2 juin 2025, le Groupe a acquis les actions détenues par les actionnaires minoritaires de sa filiale brésilienne, Grupo Carrefour Brasil (« Carrefour Brésil »), portant ainsi sa participation dans Carrefour Brésil de 67,4 % à 100 % (cf. note 2.1.1).

Au 31 décembre 2025, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes :

- participations dans le sous-groupe constitué par Banco CSF SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Amérique latine »), détenu à hauteur de 51 % par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), détenu à hauteur de 60 % par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous :

SOUS-GROUPE BANCO CSF

Compte de résultat (en millions d'euros)	2025	2024
Revenu (Produit Net bancaire)	688	548
Résultat net	91	65
État de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Total Actif	3 755	3 383
Total Passif hors capitaux propres	3 097	2 811
Dividendes versés aux minoritaires	–	–

SOUS-GROUPE CARREFOUR BANQUE

Compte de résultat (en millions d'euros)	2025	2024
Revenu (Produit Net bancaire)	177	184
Résultat net	(24)	(96)
État de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Total Actif	2 360	3 258
Total Passif hors capitaux propres	1 934	2 811
Dividendes versés aux minoritaires	–	–

La baisse du total actif et du total passif d'environ (900) millions d'euros reflète en 2025 (i) le remboursement d'un emprunt obligataire de (400) millions d'euros, ainsi que (ii) le remboursement de deux refinancements pour (367) millions d'euros suite au remboursement d'un prêt intra-groupe octroyé à la filiale bancaire espagnole (Servicios Financieros Carrefour).

13.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 12.2. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de Bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat net par action avant dilution		
Résultat net des activités poursuivies	976	998
Résultat net des activités abandonnées	(657)	(275)
Résultat net total (en millions d'euros)	319	723
Nombre d'actions moyen pondéré ⁽¹⁾	682 658 740	669 712 548
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	1,43	1,49
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	(0,96)	(0,41)
Résultat net total par action (en euros)	0,47	1,08

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action en 2025 a été ajusté afin de prendre en compte les actions émises au cours de la période en contrepartie de l'acquisition de l'intégralité des actions en circulation de Carrefour Brésil (cf. note 2.1.1).

	2025	2024 retraité IFRS 5
Résultat net par action après dilution		
Résultat net des activités poursuivies	976	998
Résultat net des activités abandonnées	(657)	(275)
Résultat net total (en millions d'euros)	319	723
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	682 658 740	669 712 548
Actions dilutives	3 123 648	3 785 374
Plans d'actions gratuites	3 123 648	3 785 374
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	685 782 388	673 497 922
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	1,42	1,48
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	(0,96)	(0,41)
Résultat net total par action (en euros)	0,47	1,07

NOTE 14 ACTIFS, PASSIFS ET RÉSULTAT FINANCIERS

Principes comptables

ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI)

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs sous-jacents. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL)

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Dépréciation

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que les encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 6.5.1.

Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- Actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;
- Créances commerciales ;
- Encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.1) ;
- Autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- Dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- Engagements locatifs : ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 et comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31 décembre 2018 selon la norme IAS 17 et reclassés en engagements locatifs ;
- Fournisseurs et autres créditeurs ;
- Refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 6.5.2) ;
- Autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le Groupe peut aussi être amené à se couvrir contre les risques de variations du cours de certaines matières premières comme l'électricité, le gaz naturel, ou exceptionnellement le pétrole.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;
- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique trois types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer (i) le taux variable de la dette, (ii) les achats à terme de devises relatifs aux achats de marchandises futurs en devises et (iii) les achats à terme d'énergie, notamment d'énergie renouvelable au travers de contrats d'approvisionnement en électricité virtuels (*Virtual Power Purchase Agreement*).

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des emprunts à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Les financements mis en place par la filiale brésilienne Atacadão ont fait l'objet d'instruments de couverture de juste valeur jusqu'à leur remboursement anticipé en août 2025 (cf. note 14.2.3).

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat à la date de cession (totale ou partielle) entraînant la déconsolidation ou à la liquidation de l'investissement.

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus

pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2025 comme en 2024, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.

14.1 Instruments financiers par catégorie

Au 31/12/2025 (en millions d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur
	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés – non documentés en couverture	Instruments dérivés – documentés en couverture	
Titres de participation	163	28	135	–	–	–	163
Autres immobilisations financières long terme	1 049	66	186	797	–	–	1 049
Autres actifs financiers non courants	1 211	94	321	797	–	–	1 211
Total encours clients des sociétés financières	6 460	–	–	6 456	2	1	6 460
Créances commerciales	3 193	–	–	3 193	–	–	3 193
Autres actifs financiers courants	241	5	144	82	–	10	241
Autres actifs courants ⁽¹⁾	565	–	–	565	–	–	565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 179	6 179	–	–	–	–	6 179
ACTIFS	17 848	6 277	464	11 093	2	11	17 848
Total dettes financières	10 333	–	–	10 306	3	25	10 419
Total engagements locatifs	5 259	–	–	5 259	–	–	5 259
Total refinancement des encours clients	5 480	–	–	5 473	2	4	5 480
Fournisseurs et autres créditeurs	14 690	–	–	14 690	–	–	14 690
Autres passifs courants ⁽²⁾	2 628	–	–	2 628	–	–	2 628
PASSIFS	38 389	–	–	38 356	5	29	38 475

(1) Hors charges constatées d'avance.

(2) Hors produits constatés d'avance.

Au 31/12/2024 (en millions d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments						Juste valeur
	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Instruments dérivés – non documentés en couverture	Instruments dérivés – documentés en couverture	
Titres de participation	158	26	131	–	–	–	158
Autres immobilisations financières long terme	980	70	179	731	–	–	980
Autres actifs financiers non courants	1 138	97	310	731	–	–	1 138
Total encours clients des sociétés financières	6 413	–	–	6 408	4	2	6 413
Créances commerciales	3 305	–	–	3 305	–	–	3 305
Autres actifs financiers courants	523	13	144	215	1	150	523
Autres actifs courants ⁽¹⁾	613	–	–	613	–	–	613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	6 564	–	–	–	–	6 564
ACTIFS	18 557	6 675	455	11 271	4	152	18 557
Total dettes financières	10 818	–	–	10 811	2	5	10 850
Total engagements locatifs	5 069	–	–	5 069	–	–	5 069
Total refinancement des encours clients	5 646	–	–	5 631	4	12	5 646
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	–	–	14 997	–	–	14 997
Autres passifs courants ⁽²⁾	2 791	–	–	2 791	–	–	2 791
PASSIFS	39 322	–	–	39 299	6	17	39 354

(1) Hors charges constatées d'avance.

(2) Hors produits constatés d'avance.

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur (cf. note 1.8) :

31/12/2025 (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	–	28	135	163
Autres immobilisations financières long terme	252	–	–	252
Total encours clients des sociétés financières – Dérivés actifs	–	3	–	3
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI	144	–	–	144
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par résultat net	5	–	–	5
Autres actifs financiers courants – Dérivés actifs	–	10	–	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 179	–	–	6 179
Total refinancement des encours clients – Dérivés passifs	–	(7)	–	(7)
Dettes financières – Dérivés passifs	–	(27)	–	(27)

31/12/2024 (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation	–	26	131	158
Autres immobilisations financières long terme	249	–	–	249
Total encours clients des sociétés financières – Dérivés actifs	–	6	–	6
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI	144	–	–	144
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par résultat net	13	–	–	13
Autres actifs financiers courants – Dérivés actifs	–	151	–	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 564	–	–	6 564
Total refinancement des encours clients – Dérivés passifs	–	(15)	–	(15)
Dettes financières – Dérivés passifs	–	(7)	–	(7)

14.2 Dette financière nette

14.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à 3 965 millions d'euros à fin décembre 2025 contre 3 780 millions d'euros à fin décembre 2024. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	8 271	8 107
Autres emprunts et dettes financières	860	1 712
Billets de Trésorerie	1 174	991
Total des dettes financières hors dérivés passifs	10 306	10 811
Dérivés passifs	27	7
TOTAL DES DETTES	10 333	10 818
<i>dont dettes à plus d'un an</i>	<i>7 044</i>	<i>7 589</i>
<i>dont dettes à moins d'un an</i>	<i>3 289</i>	<i>3 229</i>
Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	188	474
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 179	6 564
TOTAL DES PLACEMENTS	6 367	7 038
DETTE NETTE	3 965	3 780

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an (cf. note 14.2.5).

14.2.2 Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Échéance	Variation du nominal				31/12/2025	Valeur comptable de la dette 31/12/2025
		31/12/2024	Émissions	Remboursements	Effet de change		
Émissions Publiques réalisées par Carrefour SA		7 100	2 150	(950)	–	8 300	8 271
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 10 ans, 1,25 %	2025	750	–	(750)	–	–	–
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 7,5 ans, 1,75 %	2026	500	–	–	–	500	500
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 4,6 ans, 1,875 %	2026	750	–	–	–	750	750 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 8 ans, 1,00 %	2027	500	–	–	–	500	499
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 7,5 ans, 2,625 %	2027	1 000	–	(200)	–	800	797
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 6 ans, 4,125 %	2028	850	–	–	–	850	849 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 7,6 ans, 2,375 %	2029	750	–	–	–	750	747 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 7,5 ans, 3,75 %	2030	500	–	–	–	500	498 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 8 ans, 4,375 %	2031	750	–	–	–	750	746 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 8 ans, 3,625 %	2032	750	–	–	–	750	746 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 5,5 ans, 3,25 %	2030	–	500	–	–	500	498 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 4 ans, 2,875 %	2029	–	500	–	–	500	498 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 7,9 ans, 3,75 %	2033	–	650	–	–	650	647 *
Emprunt Obligataire EMTN, EUR, 3,3 ans, 2,875 %	2028	–	500	–	–	500	498
Émissions réalisées par Atacadão SA		1 030	–	(1 045)	15	–	–
Debenture 200 millions BRL, 7 ans, 100 % CDI+0,65 %	2026	31	–	(31)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 467 millions BRL, 4 ans, 100 % CDI+0,55 %	2026	73	–	(73)	1	–	–
Debenture (« CRA ») 330 millions BRL, 3 ans, 100 % CDI+0,95 %	2026	51	–	(52)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 188 millions BRL, 5 ans, 100 % CDI+0,60 %	2027	29	–	(30)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 844 millions BRL, 5 ans, 100 % CDI+0,79 %	2027	131	–	(134)	2	–	–
Debenture (« CRA ») 468 millions BRL, 4 ans, 11,87 %	2027	73	–	(73)	1	–	–
Debenture (« CRA ») 132 millions BRL, 5 ans, 100 % CDI+1,00 %	2028	21	–	(21)	1	–	–
Debenture 650 millions BRL, 2 ans, 100 % CDI+1,2 %	2026	101	–	(101)	0	–	–
Debenture 850 millions BRL, 3 ans, 100 % CDI+1,35 %	2027	132	–	(133)	1	–	–
Debenture (« CRA ») 146 millions BRL, 3 ans, 100 % CDI+0,85 %	2027	23	–	(23)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 61 millions BRL, 5 ans, 100 % CDI+0,95 %	2029	9	–	(10)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 341 millions BRL, 3 ans, 10,97 %	2027	53	–	(53)	0	–	–
Debenture (« CRA ») 196 millions BRL, 5 ans, IPCA+6,45 %	2029	30	–	(32)	1	–	–
Debenture (« CRA ») 256 millions BRL, 7 ans, IPCA+6,55 %	2031	40	–	(41)	2	–	–
Debenture 1 500 millions BRL, 3 ans, 100 % CDI+0,6 %	2027	233	–	(237)	4	–	–
DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		8 130	2 150	(1 995)	15	8 300	8 271

* Correspondent à des emprunts obligataires dits Sustainability-Linked (SLB).

Au cours de la période, Carrefour SA a procédé au placement de trois nouvelles émissions obligataires dites *Sustainability-Linked* :

- le 17 janvier 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et d'un coupon de 3,25 % ;
- le 29 avril 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 4 ans (échéance mai 2029) et d'un coupon de 2,875 % ;
- le 17 juin 2025, pour un montant total de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7,9 ans (échéance mai 2033) et d'un coupon de 3,75 %.

Les deux premières obligations sont indexées sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre, le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3. La troisième obligation est indexée sur un premier objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et un deuxième portant sur le nombre de fournisseurs du Groupe engagés dans une stratégie pour le climat.

Carrefour SA a également procédé au placement d'une nouvelle émission obligataire le 28 août 2025, pour un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 3,3 ans (échéance décembre 2028) et d'un coupon de 2,875 %.

A *contrario*, le 7 mai 2025, Carrefour SA a procédé pour un montant de 200 millions d'euros au rachat d'une partie de sa souche d'obligations existantes de 1 milliard d'euros, d'un coupon de 2,625 % et arrivant à échéance en décembre 2027. La totalité des obligations ainsi rachetées a été annulée. Le 3 juin 2025, Carrefour SA a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 1,25 %.

Le Groupe bénéficie d'un bilan et d'une liquidité solides à fin décembre 2025. La maturité moyenne du socle obligataire de Carrefour SA s'établit à 3,7 ans à fin décembre 2025 contre 3,8 ans à fin décembre 2024.

DÉTAIL DES OBLIGATIONS DITES *SUSTAINABILITY-LINKED* DE CARREFOUR SA :

Le portefeuille obligataire comprend 9 lignes d'emprunts dits *Sustainability-Linked* pour un montant nominal total de 6 000 millions d'euros, dont les coupons sont contractuellement indexés sur la réalisation d'objectifs de performance durable (*Sustainability Performance Target* – « SPT ») liés à la

décarbonation (Scope 1, 2 et 3), à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'optimisation des emballages. Le non-respect de l'une de ces cibles à leurs dates d'observation respectives déclencherait l'application de pénalités de « *Step-up coupon* » variant de 0,25 % à 0,75 % par an selon les souches.

Code ISIN	Nominal (en millions d'euros)	Coupon initial	Maturité	Indicateurs Clés (KPI)	Cibles de Performance (SPT)	Step-up coupon annuel
FR0014009DZ6	750	1,875 %	30/10/2026	KPI A : Réduction des emballages	20 000 tonnes évitées en 2025 (versus 2017)	+ 0,25 % dès 2026
				KPI B : Gaspillage alimentaire	- 50 % Gaspillage alimentaire en 2025 (versus 2016)	
FR001400D0F9	850	4,125 %	12/10/2028	KPI A : Réduction des emballages ou plastique économisé	21 500 tonnes en 2027 (versus 2017)	+ 0,25 % par KPI (soit + 0,50 % au total) dès 2028
				KPI B : Gaspillage alimentaire	- 55 % Gaspillage alimentaire en 2027 (versus 2016)	
FR0014009E07	750	2,375 %	30/10/2029	KPI A : Réduction des emballages	20 000 tonnes évitées en 2025 (versus 2017)	+ 0,25 % dès 2026
				KPI B : Gaspillage alimentaire	- 50 % Gaspillage alimentaire en 2025 (versus 2016)	
FR001400HU68	500	3,75 %	10/10/2030	KPI A : Émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 & 2	- 39,5 % Scope 1 & 2 en 2027 (versus 2019)	+ 0,25 % dès 2028
				KPI B : Émissions de GES sur les achats de biens et de services auprès du scope 3	- 5 mégatonnes Scope 3 en 2027 (versus 2019)	
FR001400LUK3	750	4,38 %	14/11/2031	KPI A : Émissions de GES Scope 1 & 2	- 50 % Scope 1 & 2 en 2030 (versus 2019)	+ 0,75 % dès 2031
				KPI B : Émissions de GES sur les achats de biens et de services auprès du scope 3	- 20 mégatonnes Scope 3 en 2030 (versus 2019)	

Code ISIN	Nominal (en millions d'euros)	Coupon initial	Maturité	Indicateurs Clés (KPI)	Cibles de Performance (SPT)	Step-up coupon annuel
FR001400SID8	750	3,625 %	17/10/2032	KPI A : Émissions de GES Scope 1 & 2 KPI B : Gaspillage alimentaire généré par les magasins	- 50 % Scope 1 & 2 en 2030 (versus 2019) - 55 % Gaspillage alimentaire en 2027 (versus 2016)	+ 0,25 % dès 2028
FR001400UJE0	500	3,250 %	24/06/2030	KPI A : Émissions de GES Scope 1 & 2 KPI B : Émissions de GES sur les achats de biens et de services auprès du scope 3	- 39,5 % Scope 1 & 2 en 2027 (versus 2019) - 5 mégatonnes Scope 3 en 2027 (versus 2019)	+ 0,25 % dès 2028
FR001400ZEK7	500	2,88 %	07/05/2029	KPI A : Émissions de GES Scope 1 & 2 KPI B : Émissions de GES sur les achats de biens et de services auprès du scope 3	- 39,5 % Scope 1 & 2 en 2027 (versus 2019) - 5 mégatonnes Scope 3 en 2027 (versus 2019)	+ 0,25 % dès 2028
FR0014010M61	650	3,750 %	24/05/2033	KPI A : Émissions de GES Scope 1 & 2 KPI B : Nombre de fournisseurs engagés dans une stratégie pour le climat	- 50 % Scope 1 & 2 en 2030 (versus 2019) Atteinte de 150 fournisseurs en 2030	+ 0,25 % dès 2031

Les cibles de performance liées aux deux souches arrivant à leur première échéance d'observation fin 2025 (FR0014009E07 et FR0014009DZ6, pour un total de 1 500 millions d'euros) ont été atteintes. Par conséquent, aucun *step-up* coupon de 0,25 % ne sera appliqué sur ces lignes en 2026. S'agissant des autres emprunts *Sustainability-Linked*, à fin 2025, le Groupe est en ligne avec la trajectoire qui lui permettrait d'atteindre les cibles de performance à horizon 2027 et au-delà.

FINANCEMENTS DE LA FILIALE BRÉSILIENNE ATACADÃO

Le Groupe a procédé à la restructuration de la dette en réals brésiliens de sa filiale brésilienne Atacadão. L'intégralité de sa dette a été soit remboursée par anticipation soit rachetée, et a été remplacée par des financements inter-compagnie eux-mêmes financés par de la dette en euros émise par Carrefour SA (cf. note 2.2).

Dans ce cadre, la filiale brésilienne Atacadão a remboursé par anticipation l'intégralité de ses *debentures* pour un montant de 3,2 milliards de réals (environ 495 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025).

La filiale brésilienne Atacadão a également remboursé par anticipation une partie de ses *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 2 784 millions de réals (environ 430 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025).

Enfin, le 28 novembre 2025, elle a procédé au rachat de ses quatre dernières séries de *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») pour un montant de 646 millions de réals (environ 100 millions d'euros au taux de conversion du 31 décembre 2025).

14.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts Amérique latine	–	679
Autres emprunts bancaires souscrits	761	823
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	67	82
Autres passifs financiers	33	128
TOTAL AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	860	1 712

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2024, les « emprunts Amérique latine » correspondaient principalement aux financements en USD et EUR mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en conformité avec la loi 4131/1962. Ces financements USD et EUR réalisés à l'origine à taux fixe, avaient été convertis en BRL et indexés sur le *Certificado de Depósito Interbancário* (CDI) à l'émission, au travers de *Cross-Currency swaps* sur la durée de vie des emprunts. Ces instruments étaient documentés et enregistrés en comptabilité de couverture (*Fair Value Hedge*). Ils comprenaient les emprunts souscrits en :

- avril 2023, pour un montant de 744 millions de réals ;
- décembre 2023, pour un montant de 2 323 millions de réals, dont 779 millions de réals avaient été remboursés en décembre 2024 ;
- décembre 2024, pour un montant de 1 500 millions de réals.

Au cours de l'année 2025 :

- le 14 avril 2025, des financements bancaires en devise USD, immédiatement swappés en BRL et ayant une maturité de 6 mois, ont été exécutés pour un montant total de 750 millions de réals, permettant le remboursement des deux emprunts bancaires souscrits en avril 2023 arrivés à échéance le même jour pour un montant de 744 millions de réals ;
- le 20 juin 2025, un autre emprunt bancaire souscrit en décembre 2023, arrivé à échéance, a été remboursé pour un montant de 767 millions de réals ;
- en août 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette brésilienne, l'intégralité des financements restant détenus à date a été remboursée par anticipation pour un montant de 3 028 millions de réals (cf. note 2.2).

14.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Trésorerie	1 782	1 625
Équivalents de trésorerie	4 397	4 940
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 179	6 564

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restriction importante sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de

garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de liquidité soumise à restriction.

14.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)

	31/12/2025	31/12/2024
Dérivés ⁽¹⁾	10	151
Créance financière ⁽²⁾	–	132
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par OCI ⁽³⁾	144	144
Autres actifs financiers courants – Juste Valeur par résultat net	5	13
Créances de sous-location financière – part à moins d'un an	52	50
Dépôts à plus de 3 mois	27	24
Autres	2	9
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	241	523

(1) Au 31 décembre 2024, les dérivés comprenaient principalement (i) les *Cross-Currency swaps* venant couvrir les emprunts liés à la loi 4131/1962 (cf. note 14.2.3) – dont les *Mark-to-Market* s'élevaient à 78 millions d'euros – qui ont été débouclés en 2025 lors du remboursement des emprunts dans le cadre de la restructuration de la dette brésilienne, (ii) les instruments dérivés de change venant couvrir une partie des prêts RCF (*Revolving Credit Facilities*) intragroupe octroyés à la filiale brésilienne Atacadão – dont les *Mark-to-Market* s'élevaient à 23 millions d'euros et ont diminué de (17) millions d'euros en 2025, seuls les intérêts des RCF étant couverts au 31 décembre 2025, et (iii) les instruments dérivés de change visant à couvrir les achats futurs de produits non alimentaires effectués en dollars, dont les *Mark-to-Market* s'élevaient à 26 millions d'euros et ont diminué de (24) millions d'euros suite à la dépréciation du dollar en 2025.

(2) Au 31 décembre 2024, ce montant correspondait à la créance financière relative aux 20 % dans Carrefour Chine dont le remboursement est intervenu courant 2025.

(3) Ce poste comprend les investissements dans des obligations d'État effectués par la banque brésilienne CSF.

14.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

14.3.1 Détail par nature de taux

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dettes à taux fixe	10 286	10 306	9 867	9 068
Dettes à taux variable	20	–	943	1 743
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 306	10 306	10 811	10 811

Au 31 décembre 2024, la totalité de la dette à taux variable correspondait à la dette de la filiale brésilienne Atacadão, remboursée ou rachetée en 2025 (cf. note 2.2).

14.3.2 Détail par devise

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Euro	10 304	9 060
Réal Brésilien	–	1 748
Leu Roumain	2	3
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 306	10 811

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures.

Au 31 décembre 2025, la quasi-totalité des dettes financières brutes hors dérivés passifs est libellée en euros (84 % au 31 décembre 2024), suite au remplacement de la dette de la filiale brésilienne Atacadão libellée en réals par de la dette émise par Carrefour SA libellée en euros (cf. note 2.2).

14.3.3 Détail par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
À moins d'un an	3 262	3 222
Entre 1 et 2 ans	1 304	1 709
Entre 2 et 5 ans	3 595	3 836
Au-delà de 5 ans	2 144	2 044
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (HORS DÉRIVÉS PASSIFS)	10 306	10 811

14.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 décembre 2024	(474)	10 818	10 344
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	43	(805)	(761)
Variation des actifs financiers courants	43	–	43
Émission d'emprunts obligataires	–	2 150	2 150
Remboursement d'emprunts obligataires	–	(1 995)	(1 995)
Intérêts financiers nets versés	–	(395)	(395)
Émission de billets de trésorerie	–	183	183
Autres variations de l'endettement	–	(748)	(748)
Changements sans contrepartie de trésorerie	242	319	561
Effet change	4	34	38
Effet des variations de périmètre	(0)	(4)	(4)
Variations des justes valeurs	103	(15)	88
Coût de l'endettement financier net	–	396	396
Autres mouvements	136	(92)	43
Au 31 décembre 2025	(188)	10 333	10 144

(1) Ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière.

14.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	581	561
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	252	249
Créances de sous-location financière – part à plus d'un an ⁽²⁾	127	93
Titres de participation	163	158
Autres	89	77
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 211	1 138

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil, dans le cadre de redressements fiscaux contestés par le Groupe (cf. notes 11.2 et 11.3), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.

(2) Des créances de sous-location financière sont enregistrées en application de la norme IFRS 16.

14.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier.

En application de la norme IFRS 16, il comprend également les charges d'intérêts relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêts relatifs aux contrats de sous-location financière (cf. note 8).

Les autres produits et charges financiers correspondent pour l'essentiel aux taxes sur les transactions financières, aux intérêts de retard sur des contentieux fiscaux et sociaux (essentiellement au Brésil), aux charges d'intérêts relatives au passif au titre des prestations définies et aux impacts de l'hyperinflation en Argentine (norme IAS 29).

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024 retraité IFRS 5
Produits sur prêts et trésorerie	123	99
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	123	130
Produits financiers sur placements ⁽¹⁾	0	(32)
Coût de l'endettement financier brut	(519)	(485)
Charges d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(460)	(420)
Coût des cessions de créances au Brésil	(59)	(65)
Coût de l'endettement financier net	(396)	(386)
Charges d'intérêts relatifs à des contrats de location	(225)	(207)
Produits d'intérêts relatifs à des contrats de sous-location financière	2	3
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(223)	(204)
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(20)	(25)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	6	6
Taxe sur les transactions financières	(38)	(40)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux	6	(6)
Dividendes perçus au titre d'actifs financiers évalués à la JVOCI	12	8
Gain/perte sur cession d'actifs financiers évalués à la JVOCI	8	13
Gain/perte net de change	(8)	(8)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	5	11
Impact de l'hyperinflation en Argentine – application de la norme IAS 29 ⁽²⁾	9	(26)
Autres ⁽³⁾	62	(68)
Autres produits et charges financiers	41	(136)
RÉSULTAT FINANCIER	(578)	(726)
<i>Charges financières</i>	<i>(860)</i>	<i>(886)</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>282</i>	<i>160</i>

(1) Les produits financiers négatifs en 2024 résultaient des placements effectués par la filiale argentine à des taux d'intérêts très inférieurs aux taux d'inflation constatés dans le pays au cours de la période. Ces placements sont arrivés à échéance au cours de l'année 2024 et n'ont pas été reconduits en 2025.

(2) En 2024, l'ajustement d'hyperinflation représentait une charge en forte augmentation en contrepartie d'un produit d'hyperinflation comptabilisé dans les capitaux propres en forte augmentation compte tenu des bénéfices générés par la filiale au cours des dernières années et de l'inflation très importante. En 2025, l'ajustement d'hyperinflation représente un léger produit, l'inflation ayant été fortement réduite au cours de la période.

(3) En 2024, ce poste comprenait une charge financière liée à l'achat/revente de titres financiers ayant permis le versement en dollars américains de dividendes par la filiale argentine. En 2025, ce poste comprend un produit financier lié à la reconnaissance par les filiales brésiliennes d'intérêts sur des crédits ICMS relatifs à des exercices antérieurs.

14.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit, de matières premières, ainsi que le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.

Concernant les activités des services financiers et assurances, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées, sous l'égide de la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe et de la Direction des services financiers du Groupe. Ces dernières s'assurent du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables à ces activités, conjointement avec les partenaires capitalistiques. Des reportings périodiques leur sont adressés par les équipes locales.

14.7.1 Risque de liquidité

14.7.1.1 Activité commerciale

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un Comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes* (EMTN) dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France enregistré à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une ligne de crédits syndiqués non tirée auprès d'un *pool* de banques de premier rang d'un montant total de 4 milliards d'euros. Elle comporte deux options d'extension d'un an, l'une d'entre elles a été exercée en 2025, portant l'échéance de novembre 2029 à novembre 2030, la deuxième n'a pas encore été exercée à ce jour. Par ailleurs, elle intègre une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La politique du Groupe est de

maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (« *pari passu* »), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (« *negative pledge* »), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (« *pricing grid* »).

Les principales opérations de 2025 ont été les suivantes (cf. note 14.2.2) :

- trois émissions obligataires dites *Sustainability-Linked*, les deux premières indexées sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre – le premier portant sur les scopes 1 et 2, et le deuxième sur les achats de biens et de services auprès du scope 3 – la troisième indexée sur un premier objectif lié aux émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, et un deuxième portant sur le nombre de fournisseurs du Groupe engagés dans une stratégie pour le climat. La première émission portait sur un montant de 500 millions d'euros, une maturité de 5,5 ans (échéance juin 2030) et un coupon de 3,25 %, la deuxième sur un montant de 500 millions d'euros également, une maturité de 4 ans (échéance mai 2029) et un coupon de 2,875 %, et la troisième sur un montant de 650 millions d'euros, une maturité de 7,9 ans (échéance mai 2033) et un coupon de 3,75 % ;
- une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 3,3 ans (échéance décembre 2028) et d'un coupon de 2,875 % ;
- le rachat pour un montant de 200 millions d'euros d'une partie de sa souche d'obligations existantes de 1 milliard d'euros, d'un coupon de 2,625 % et arrivant à échéance en décembre 2027 ;
- le remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans et d'un coupon de 1,25 %.

Par ailleurs, en 2025, le Groupe a procédé à la restructuration de la dette en réals de sa filiale brésilienne Atacadão. L'intégralité de sa dette a été soit remboursée par anticipation soit rachetée, et a été remplacée par des financements inter-compagnie eux-mêmes financés par de la dette en euros émise par Carrefour SA (cf. note 2.2). Les opérations menées sont détaillées dans les notes 14.2.2 et 14.2.3.

Pour mémoire, en 2024, le Groupe avait procédé au remboursement d'un emprunt obligataire convertible non dilutif en actions d'un montant de 500 millions de dollars, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 0 %. Il avait également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans et d'un coupon de 0,750 %. À l'inverse, le Groupe avait effectué une émission obligataire à taux fixe dite *Sustainability-Linked*, indexée sur deux objectifs liés aux émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) et au gaspillage alimentaire, pour un montant de 750 millions d'euros, une maturité de 8 ans (échéance octobre 2032) et un coupon de 3,625 %.

Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,7 ans à fin décembre 2025, contre 3,8 ans à fin décembre 2024.

14.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité des sociétés financières est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de chacune des entités est appréciée à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une diversification des sources de financement *via* les programmes des banques centrales, le marché obligataire, la titrisation de crédit renouvelable et prêt personnel, des émissions de titres négociables et opérations de mise en pension de titres, le développement de l'épargne client ;
- une relation bancaire équilibrée *via* les lignes de crédit reçues de la part de nos partenaires de proximité et ce en complément des lignes de crédit confirmées accordées par les actionnaires ;
- une sécurité de refinancement conforme aux critères internes et externes (agence de notation et autorité de tutelle) ;
- un échéancier équilibré de dette en montant et en nature de dette ;
- une conformité des ratios réglementaires.

Carrefour Banque a procédé en juin 2025 au remboursement d'un emprunt obligataire de 400 millions d'euros émis en juin 2021, à taux fixe de 0,107 % swappé Euribor 3 mois.

Servicios Financieros Carrefour (Espagne) a effectué en septembre 2025 l'émission inaugurale d'un emprunt obligataire de 650 millions d'euros à taux fixe de 3,5 % et de maturité 3 ans (échéance septembre 2028).

Banco CSF (Brésil) a émis plusieurs « *Letra Financeira* » au cours de l'année 2025 pour un montant de 400 millions de réals et remboursé plusieurs autres existantes à fin 2024 pour un montant de 1 012 millions de réals. Le solde atteint en conséquence 1 200 millions de réals au 31 décembre 2025.

Pour mémoire, plusieurs opérations structurées avaient été réalisées en 2024 :

- le Groupe et son partenaire BNP Paribas Personal Finance avaient participé à une augmentation de capital de 50 millions d'euros de la filiale française Carrefour Banque à hauteur de leurs détentions respectives ;
- Banco CSF (Brésil) avait émis plusieurs « *Letra Financeira* » pour un montant de 800 millions de réals et remboursé plusieurs autres existantes à fin 2023 pour un montant de 950 millions de réals.

Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des passifs financiers (avant couverture) du Groupe par maturité :

31/12/2025 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette couverte en juste valeur ⁽²⁾	–	–	–	–	–
Dette à taux fixe	10 286	11 423	3 492	5 615	2 317
Dette à taux variable couverte ⁽²⁾	20	20	20	–	–
Dette à taux variable non couverte	–	–	–	–	–
Instruments dérivés	27	27	12	11	5
Total Dettes financières	10 333	11 471	3 524	5 625	2 322
Fournisseurs et autres créditeurs	14 690	14 690	14 641	48	1
Refinancement des encours clients	5 480	5 480	2 869	2 611	–
Autres passifs courants ⁽¹⁾	2 628	2 628	2 628	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	33 131	34 268	23 662	8 284	2 322

1

2

3

4

5

6

7

8

9

31/12/2024*(en millions d'euros)*

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette couverte en juste valeur ⁽²⁾	674	705	499	206	–
Dette à taux fixe	9 194	10 144	2 910	5 068	2 167
Dette à taux variable couverte	–	–	–	–	–
Dette à taux variable non couverte ⁽²⁾	943	1 232	156	1 031	45
Instruments dérivés	7	9	6	1	2
Total Dettes financières	10 818	12 091	3 571	6 306	2 214
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	14 997	14 938	45	15
Refinancement des encours clients	5 646	5 646	3 533	2 113	–
Autres passifs courants ⁽¹⁾	2 791	2 791	2 791	–	–
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	34 253	35 525	24 833	8 464	2 229

(1) Hors produits constatés d'avance.

(2) Au 31 décembre 2024, la dette couverte en juste valeur correspondait aux financements en USD et EUR, swappés en BRL mis en place par la filiale brésilienne Atacadão en avril 2023, décembre 2023 et décembre 2024, pour des montants respectifs de 744 millions de réals, 1 545 millions de réals (après remboursement de 779 millions de réals en décembre 2024) et 1 500 millions de réals. La dette à taux variable non couverte correspondait aux *debentures* et *debentures* simples, non garanties, non convertibles en actions (« CRA ») également émises par la filiale brésilienne Atacadão. Elles ont été remboursées en 2025 (cf. notes 2.2, 14.2.2 et 14.2.3).

Les flux de trésorerie afférents aux engagements locatifs du Groupe (établis à partir des durées raisonnablement certaines au sens de la norme IFRS 16) par maturité sont présentés en note 8.2.

14.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme de Carrefour SA est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Les instruments financiers sont présentés dans le poste « Autres actifs financiers courants » lorsque leur valorisation est positive (cf. note 14.2.5), et dans le poste « Dettes financières – Part à moins d'un an » lorsque leur valorisation est négative (cf. note 14.2). Au 31 décembre 2025, ces contrats sont valorisés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	ACTIFS		PASSIFS	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Couverture de juste valeur (FVH)	–	–	52	(0)
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	120	2	–	–
TOTAL	120	2	52	(0)

Aucune inefficacité n'a été constatée au cours de la période.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse des taux de 1,00 %		Hausse des taux de 1,00 %	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	–	(62)	–	62
Dettes à taux variable	–	–	–	–
Titres négociables	(0)	–	0	–
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(2)	–	6	–
INCIDENCE TOTALE	(2)	(62)	6	62

14.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de

marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers sont présentés dans le poste « Autres actifs financiers courants » lorsque leur valorisation est positive (cf. note 14.2.5), et dans le poste « Dettes financières – Part à moins d'un an » lorsque leur valorisation est négative (cf. note 14.2). Au 31 décembre 2025, ces contrats sont valorisés comme suit :

(en millions d'euros)	ACTIFS		PASSIFS	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Couverture de juste valeur (FVH)	144	1	416	(7)
Couverture de flux de trésorerie (CFH)	121	1	124	(2)
Couverture de l'investissement net à l'étranger (NIH)	80	6	79	(0)
TOTAL	345	8	618	(8)

Aucune inefficacité n'a été constatée au cours de la période.

Les investissements nets dans une activité à l'étranger (*Net Investment*) correspondent aux financements inter-compagnie entre les sociétés Carrefour Finance et ses filiales brésiliennes Atacadão et WMS. Ils s'élèvent à 18,75 milliards de réals au 31 décembre 2025 (soit 2,9 milliards d'euros environ au taux de conversion du 31 décembre 2025), contre 8,2 milliards de réals

au 31 décembre 2024, représentant une augmentation de 10,55 milliards de réals en 2025 en lien avec la restructuration de la dette d'Atacadão (cf. note 2.2).

Au 31 décembre 2025, la couverture de l'investissement net à l'étranger a entraîné la constatation d'un profit quasi-nul en OCI et d'une perte de (8) millions d'euros en résultat financier au titre de l'amortissement des primes payées sur les options de change.

Variations de valorisation dues à une hausse/baisse des cours sur les instruments de change :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Position EUR/USD	–	47	–	(47)
Position EUR/HKD	–	0	–	(0)
Position EUR/PLN	–	5	–	(5)
Position EUR/RON	–	1	–	(1)
Position USD/RON	–	(3)	–	3
Position CHF/EUR	–	(1)	–	1
Position BRL/EUR	(12)	–	15	–
Position GBP/EUR	–	0	–	(0)
INCIDENCE TOTALE	(12)	49	15	(50)

Le risque de change bilanciel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat consolidés sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone Euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone Euro concerne essentiellement le réal brésilien et le peso argentin. À taux de change constants, le chiffre d'affaires 2025 se serait élevé à 85 227 millions d'euros, à comparer à 81 705 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5, soit

une hausse de 4,3 %. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (3,1) milliards d'euros en 2025, imputable en quasi-totalité au Brésil et à l'Argentine pour respectivement (1,5) milliard d'euros et (1,6) milliard d'euros. Le résultat opérationnel courant se serait quant à lui élevé à 2 260 millions d'euros, à comparer à 2 280 millions d'euros en 2024 retraité IFRS 5, soit une baisse de (0,9) %. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (102) millions d'euros en 2025, également imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant 2025 à taux de change constant sont calculés en appliquant les taux de conversion de l'année 2024 pour les filiales dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.

14.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation	163	158
Autres immobilisations financières long terme	1 049	980
Total Autres actifs financiers non courants	1 211	1 138
Total encours clients des sociétés financières	6 460	6 413
Créances commerciales	3 193	3 305
Autres actifs financiers courants	241	523
Autres actifs courants ⁽¹⁾	565	613
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 179	6 564
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	17 848	18 557

(1) Hors charges constatées d'avance.

14.7.4.1 Activité commerciale

1) CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, et des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2025, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 817 millions d'euros (cf. note 6.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 163 millions d'euros, dont 74 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 4,1 % du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs).

2) PLACEMENTS (ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS)

La politique du Groupe en termes de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5 % de l'actif net d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

14.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 6.5.1.

VENTILATION DES ENCOURS CLIENTS ÉCHUS ET NON ÉCHUS

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2025	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 460	5 456	513	90	200	200

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2024	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 413	5 608	462	76	112	155

ÉCHÉANCIER DES ENCOURS CLIENTS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2025	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 218	541	656	21
Belgique	190	8	143	38
Espagne	1 701	941	308	451
Argentine	200	195	5	–
Brésil	3 151	2 977	173	1
TOTAL	6 460	4 663	1 286	511

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2024	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
France	1 368	570	684	114
Belgique	191	10	144	36
Espagne	1 787	1 077	275	436
Argentine	163	162	1	–
Brésil	2 904	2 748	156	0
TOTAL	6 413	4 567	1 260	586

14.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et ayant pour objet l'animation par

Rothschild Martin Maurel des actions Carrefour sur le marché réglementé d'Euronext à Paris afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions Carrefour.

Outre ce contrat de liquidité, les actions achetées sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution gratuite d'actions. Au 31 décembre 2025, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes.

14.7.6 Risque de matières premières

Le risque matière première est le risque par lequel une évolution du prix des matières premières pourrait détériorer les flux de trésorerie futurs du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque sur les matières premières concerne principalement le prix de l'énergie, et plus particulièrement le biométhane (dans le cadre du transport des marchandises), le gaz et l'électricité. Ce risque est couvert par des contrats d'achat à terme sur les différents sous-jacents, dont les maturités peuvent être supérieures à 12 mois. Ces contrats sont qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs.

Par ailleurs, en 2025, dans le cadre de son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») des scopes 1 et 2 (magasins et entrepôts intégrés) aligné avec une trajectoire

en dessous de 1,5 °C, et approuvé par l'initiative *Science Based Target*, le Groupe accélère sur l'utilisation d'énergie renouvelable. En 2025 et en janvier 2026, le Groupe a signé 6 nouveaux contrats d'approvisionnement en électricité renouvelable long terme (*Power Purchase Agreements*). Au total, le Groupe a contractualisé au travers des *Power Purchase Agreements* signés à ce jour une production cumulée renouvelable de près de 1 027 GWh par an (soit 24 % de la consommation d'électricité du Groupe). Ces contrats portent sur des parcs éoliens et photovoltaïques. Ils sont traités comptablement en tant que contrat exécutoire pour les 15 *Power Purchase Agreements* de nature physique (exemption pour usage propre d'IFRS 9) et en tant qu'instruments de couverture de flux futurs pour le *Power Purchase Agreement* virtuel à l'exception des certificats d'origine qui sont traités comptablement en tant que contrat exécutoire.

Les instruments financiers sont présentés dans le poste « Autres actifs financiers courants » lorsque leur valorisation est positive (cf. note 14.2.5), et dans le poste « Dettes financières – Part à moins d'un an » lorsque leur valorisation est négative (cf. note 14.2). Au 31 décembre 2025, ces contrats sont valorisés comme suit :

(en millions d'euros)	ACTIFS		PASSIFS	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Contrats à terme venant couvrir le biométhane	–	–	8	(1)
Contrats à terme venant couvrir le gaz	0	0	7	(1)
Contrats à terme venant couvrir la fourniture d'électricité	6	0	66	(9)
<i>Power Purchase Agreements</i> virtuels	–	–	85	(5)
TOTAL	7	0	166	(16)

Le calcul de l'impact avant impôt de la variation de valorisation des instruments dérivés due à une hausse/baisse des prix est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros) (- : perte ; + : gain)	Baisse du cours de 10 %		Hausse du cours de 10 %	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Contrats à terme venant couvrir le biométhane	(1)	–	1	–
Contrats à terme venant couvrir le gaz	(1)	–	1	–
Contrats à terme venant couvrir la fourniture d'électricité	(6)	–	6	–
<i>Power Purchase Agreements</i> virtuels	(7)	–	7	–
INCIDENCE TOTALE	(14)	–	14	–

Le Groupe poursuivra la mise en place de ces contrats d'énergie verte dans l'ensemble de ses géographies en étudiant des contrats d'approvisionnement de nature physique (*Physical Power Purchase Agreements*) et virtuels (*Virtual Power Purchase Agreements*).

Dans le cadre de son objectif Carrefour 2026 d'une production d'un TWh d'électricité verte par an dès 2027, le Groupe a accéléré sur l'installation *on-site* d'éléments de production d'électricité verte raccordée aux magasins. À fin 2025,

337 magasins sont équipés de centrales photovoltaïques pour l'autoconsommation (+ 61 % par rapport à 2024). Plus de 45 chantiers d'ombrières photovoltaïques ont été lancés en 2025 en France dans le cadre de son partenariat d'envergure avec GreenYellow qui prévoit d'en installer au total sur 350 sites. Par ailleurs, 54 nouveaux magasins ont été équipés de centrales photovoltaïques en toiture en Pologne, 28 en Espagne et 8 en Belgique. Enfin, l'Argentine et la Roumanie ont également eu des premières installations réalisées.

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de quatre ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente, ceux liés aux acquisitions/cessions de titres et ceux liés aux locations.

Engagements donnés (en millions d'euros)	31/12/2025	Détail par échéance			31/12/2024
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	8 597	8 161	309	128	9 336
<i>Relatifs aux sociétés financières</i>	8 112	7 966	143	3	8 698
<i>Relatifs aux autres sociétés</i>	485	195	166	125	639
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	3 542	1 908	1 393	241	3 093
Liés aux acquisitions et cessions de titres	155	28	40	87	165
Liés aux locations	215	45	116	55	224
TOTAL	12 510	10 142	1 857	511	12 818

Engagements reçus (en millions d'euros)	31/12/2025	Détail par échéance			31/12/2024
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	5 655	717	4 788	151	5 998
<i>Relatifs aux sociétés financières</i>	1 054	286	750	17	1 300
<i>Relatifs aux autres sociétés</i>	4 602	431	4 038	133	4 699
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	2 411	477	1 156	778	2 048
Liés aux acquisitions et cessions de titres	610	463	104	43	516
Liés aux locations	662	357	240	65	724
TOTAL	9 338	2 014	6 288	1 036	9 286

Il est à noter que les achats futurs d'énergie des 15 *Power Purchase Agreements* (PPA) signés entre 2023 et 2025 (cf. notes 1.7 et 14.7.6) représentent un engagement donné d'environ 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2025 et s'étaleront jusqu'en 2042 au plus tard (durée moyenne des 15 PPA de 11 ans environ).

Par ailleurs, un nouveau contrat *Power Purchase Agreement* (PPA) a été signé le 29 janvier 2026 au Brésil pour une mise en application fixée au 1^{er} juillet 2027. Cet engagement, d'une durée ferme de 10,5 ans, porte sur un volume annuel de 438 000 MWh.

Pour rappel, le 29 novembre 2024, Carrefour avait remplacé avec succès ses deux lignes de crédits syndiqués non tirées d'un montant de 3,9 milliards d'euros arrivant à échéance en juin 2026, par une ligne de crédit d'un montant de 4 milliards d'euros. Comme les précédentes, elle intègre une composante RSE, en particulier deux indicateurs clés de performance sur la décarbonation et le gaspillage alimentaire. Cette nouvelle ligne, financée par un syndicat de 22 banques, arrivera à échéance en novembre 2030, avec une option d'extension d'un an. Destinée à sécuriser les financements généraux du Groupe, elle n'a pas vocation à être utilisée.

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- d'engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture.

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements donnés pour l'achat de terrains ou l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- d'engagements donnés pour l'achat d'énergie, tels que les *Power Purchase Agreements* ;

- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties.

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;

- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux charges locatives à payer sur la durée non résiliable des contrats de location rentrant dans le champ des exemptions de la norme IFRS 16 ainsi que des contrats de location IFRS 16 pour lesquels les actifs sous-jacents n'ont pas été mis à disposition au 31 décembre 2025.

NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS EN FRANCE

En France, la Loi de Finances 2026, dont l'adoption définitive est intervenue le 2 février 2026, reconduit la contribution exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros. Compte tenu de son niveau d'activité, le Groupe sera assujéti à cette contribution au taux de 41,2 % qui sera calculé sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2025 et 2026.

CESSION DE CARREFOUR ROUMANIE À PAVAL HOLDING

Le 12 février 2026, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de la cession de l'intégralité de ses activités en Roumanie (« Carrefour Roumanie ») à Paval Holding. Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la revue stratégique engagée début 2025, est conclue sur la base d'une valeur d'entreprise de 823 millions d'euros (y compris un engagement locatif de 308 millions d'euros). Carrefour Roumanie opère un réseau multi-format de 478 magasins (dont 55 hypermarchés et 191 supermarchés).

La réalisation de l'opération reste soumise à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires et devrait intervenir au deuxième semestre 2026.

En l'absence de mandat de cession donné par le Conseil d'Administration en date du 31 décembre 2025, la cession de Carrefour Roumanie annoncée le 12 février 2026 n'était pas hautement probable au sens de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* compte tenu des incertitudes existantes en date de clôture quant à la réalisation de la vente. Ainsi, les actifs et passifs de Carrefour Roumanie n'ont pas été reclassés en tant que détenus en vue de la vente au bilan consolidé du Groupe Carrefour au 31 décembre 2025. De même, le résultat net et les flux de trésorerie de Carrefour Roumanie n'ont pas été reclassés dans les lignes relatives aux activités abandonnées du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés 2025.

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de Carrefour Roumanie au titre de 2025 sont les suivants :

(en millions d'euros)	2025
Chiffre d'affaires hors taxes	2 770
Marge des activités courantes	699
Frais généraux et amortissements	(669)
Résultat opérationnel courant	29
Résultat opérationnel	23
Résultat avant impôts	(6)
Impôts sur les résultats	(15)
Résultat net de l'exercice	(21)
Investissements corporels et incorporels	(52)

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Honoraires 2025					
	Deloitte & Associés ⁽¹⁾	Réseau	Total Deloitte	Forvis Mazars ⁽¹⁾	Réseau	Total Forvis Mazars
Services de certification des comptes	3 130	3 490	6 620	2 946	1 184	4 129
Carrefour SA – Émetteur	557	–	557	480	–	480
Filiales (entités contrôlées)	2 572	3 490	6 062	2 466	1 184	3 649
Certification des informations en matière de durabilité	568	–	568	568	–	568
Carrefour SA – Émetteur	523	–	523	523	–	523
Filiales (entités contrôlées)	45	–	45	45	–	45
Missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité ⁽²⁾	75	388	463	149	110	259
Carrefour SA – Émetteur	59	113	172	101	–	101
Filiales (entités contrôlées)	16	275	291	48	110	158
TOTAL	3 772	3 878	7 650	3 663	1 294	4 956

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour SA, société mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclues).

(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.

Les missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne ou de *due-diligences* dans le cadre d'acquisition ou de cession.

NOTE 18 LISTE DES SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

18.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2025

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ABREDIS	100	CARREFOUR IMPORT	100
AMIDIS ET CIE	100	CARREFOUR MANAGEMENT	100
ANTIDIS	100	CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100
AZC MARMIN	100	CARREFOUR MONACO	100
BEAUVAIS DIS	100	CARREFOUR OMNICAL	100
BELLEVUE DISTRIBUTION	100	CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100
BIO AUVERGNE	100	CARREFOUR PROPERTY FRANCE	100
BLO DISTRIBUTION	100	CARREFOUR PROPERTY GESTION	100
BRUNIEDIS	100	CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE	100
C.DICAR	100	CARREFOUR SA	100
C.DIS	100	CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100
C.S.F	100	CARREFOUR SERVICES FACTORY	100
C.S.V	100	CARREFOUR STATION SERVICE	100
CANDIS	100	CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100
CARAUTOROUTES	100	CARREFOUR SYSTÈMES D'INFORMATION	100
CARDADEL	100	CARREFOUR VOYAGES	100
CARFIDIS	100	CEDIS	100
CARFUEL	100	CEDRE	100
CARGO INVEST	100	CENTRE D'ACTIVITÉS DE DRAGUIGNAN SALAMANDRIER	100
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT	100	CENTRE DE FORMATION ET COMPÉTENCES	100
CARIMA	100	CL CV LOGISTIQUE	100
CARMA	50	CLAIREFONTAINE	100
CARMA VIE	50	CODINOG	100
CARRE D'OR DISTRIBUTION	100	COFLEDIS	100
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100	COMPAGNIE D'ACTIVITÉ ET DE COMMERCE INTERNATIONAL	100
CARREFOUR BANQUE	60	COMPTOIR SAVOYARD DE DISTRIBUTION	74
CARREFOUR DÉVELOPPEMENT URBAIN	100	CORA	100
CARREFOUR DRIVE	100	CORDIS	100
CARREFOUR EUROPE TRADING	100	COSALCIA	100
CARREFOUR FINANCE	100	COVIAM 8	100
CARREFOUR FRANCE	100	COVICAR 44	100
CARREFOUR FRANCE PARTICIPATION	100	COVICAR 55	100
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	100		

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
COVICAR 71	100
COVICAR 72	100
COVICAR 73	100
CRFP LOG INVEST	100
CRPF NANTES	100
CRPF SARTROUVILLE	100
CRFP VESTA PROPERTY	100
CRFP13	100
CRFP20	100
CRFP22	100
CRFP23	100
CRFP24	100
CRFP25 (UNLIMITAIL)	51
CROUY FDC	100
CSD TRANSPORTS	74
DASTORE	100
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100
DE LA FONTAINE	51
DELMAS	100
DELPAREF	100
DES CALLOUETS	51
DIANEDIS	100
DISTRIVAL	100
DOREL	100
ENTREPÔT PÉTROLIER DE LA GIRONDE	66
ETS LUCIEN LAPALUS ET FILS	100
FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
FINANCIÈRE RSV	100
FINIFAC	100
FONCIMAG	100
FONMARTOP	100
FORUM DÉVELOPPEMENT	100
GAMACASH	100
GANI	100
GEILEROP	100
GENEDIS	100
GIE BREST BELLEVUE	80

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
GREENWEEZ	100
GSMC	100
GUYENNE & GASCOGNE	100
GVTIMM	51
HEROUVILLE FDC	100
HYPARLO	100
IMMO ARTEMARE	51
IMMOBILIÈRE CARREFOUR	100
IMMOBILIÈRE PROXI	100
IMMOCYPRIEN	51
IMMODIS	100
INTERDIS	100
J2B DISTRIBUTION	100
JEANBER 2	100
JMS74 DISTRIBUTION	100
JONO	100
JTDS MARKET	100
LA CROIX VIGNON	51
LA GROSSE HAYE	100
LALAUDIS	100
LANN KERGUEN	51
LAUVA DISTRIBUTION	100
LE BOUNDOU (SCI)	100
LESCHENES	100
LGPB DÉVELOPPEMENT	100
LINAEI DISTRIBUTION	100
LOGIDIS	100
LOVADIS	100
LYBERNET	50
MAGNE DISTRIBUTION	100
MAISON JOHANES BOUBEE	100
MATOLIDIS	100
MENHIR	100
MERCIN FDC	100
MIMALI	100
MLP	100
MONTEL DISTRIBUTION	100
NANCY DISTRIBUTION	100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
NASOCA	100
NOOPART	100
NOSAEL	51
OVIDIS	100
PARLITOP	100
PARSEVRES	100
PASDEL	100
PAVIDIS	100
PHIVETOL	100
PLANETA HUERTO	100
POISSONNIÈRE FDC	100
POTAGER CITY	100
PROFIDIS	100
PROVERA France	100
PROVERA MEDIA	100
PUBLIDIS	100
PUECH ECO	100
REGA TRANSPORTS SERVICES	100
ROYAL	100
SAFABE	100
SAFETY	100
SAINT HERMENTAIRE	100
SALACA	100
SAS LOUIS SEGUIN – ANGLET	100
SCI AZIMMO	100
SCI CLAIRE PETRUS	100
SCI DE SIAM	51
SCI IMMO BACQUEVILLE	51
SCI IMMOTOURNAY	51
SCI LÉGÈRE	100
SCI LES HAUTS DE ROYA	100
SCI LES TASSEaux	100
SCI LES VALLÉES	51
SCI MAXIMOISE DE CRÉATION	51
SCI PROXALBY	74
SCI RESSONS	51
SCI SIGOULIM	51

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SELIMA	100
SEMEUSEDIS	100
SEVDIST	100
SMARTECO	100
SO.BIO	100
SO.BIO SÈVRES	100
SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION MODERNE	100
SOCIÉTÉ DES NOUVEAUX HYPERMARCHÉS	100
SOCIÉTÉ LUDIS	100
SOCIETE MODERNE DE DISTRIBUTION MAISON VIZET-FAVRE	81
SODILIM	100
SODIMER	100
SODIMODIS	100
SODISAL	100
SODITRIVE	100
SOFALINE	100
SOFIDIM	99
SOMAVI	100
SOMONTDIS	100
SORGENTE NATURA	100
SOVAL	100
STELAUR	100
STENN	100
SUPERADOUR	100
SUPERDIS	97
SUPERMARCHÉS MATCH	100
TEM	100
THÉSÉE ARGENTEUIL	100
THÉSÉE LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	100
TIADIS	100
UNLIMITAIL DATA France	51
UNLIMITAIL RÉGIE France	51
VAN-K	100
VÈZÈRE DISTRIBUTION	100
VILLES ET COMMERCEs	80
VIZEGU	90
ZORMAT	100

ALLEMAGNE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL BV & CO. KG	100
	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ARGENTINE	
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS	100
INC	100
	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BELGIQUE	
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	100
CARREFOUR BELGIUM	100
CAPARABEL	100
DRIVE 2	100
ÉCLAIR	100
FILUNIC	100
FIMASER	100
GROFRUIT	100
HALLE RETAIL ASSOCIATE	100
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	100
INTERDIS	100
MARKET A1 CBRA	100
MARKET C3 CBRA	100
MARKET D4 CBRA	100
MARKET E5 CBRA	100
MARKET F6 CBRA	100
ALMA RESTORA	100
ALMA WARENHUIZEN	100
ORTHROS	100
RETAIL SUPPORT SERVICES	100
ROB	100
SCHILCO	100
SHIP TO	100
SOUTH MED INVESTMENTS	100
STIGAM	100
UNLIMITAIL BELGIUM	51
VANDEN MEERSSCHE NV	100

BRÉSIL	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
ATACADÃO SA	100
BANCO CSF	51
BARBAROSSA EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
BOMPRECO BAHIA	100
BSF HOLDING	51
BULGE EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
CARREFOUR COMMERCIO E INDUSTRIA	100
CARREFOUR HOLDING BRASIL S.A.	100
CCI IP PARTICIPACOES	100
CCI RE SPCO DESENVOLVIMENTO IMOBILIARIO OSASCO	100
CSF ADMINISTRADORA E CORRETORA DE SEGUROS EIRELI	51
EWALLY INSTITUIÇÃO DE PAGAMENTO S.A.	93
GIBRALTAR EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
IMOPAR PARTICIPCOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA	100
INTERLAGOS EMPREENDIMENTO E PART. LTDA.	100
KHARKOV EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
KURSK EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
MIDWAY EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
NOVA TROPI GESTAO DE EMPREENDIMENTOS	100
OVERLORD EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
PACIFICO EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
PANDORA PARTICIPACOES	100
RIO BONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS	100
STALINGRADO EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
TORCH EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES	100
TRANSPORTADORA	100
UNLIMITAIL BRAZIL	51
VALQUIRIA EMPREENDIMENTOS E PARTICIPACOES SA	100
VERPARINVEST SA	100
WMB	100
WMS	100

1

2

3

4

5

6

7

8

9

CHINE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO	100

ESPAGNE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR PROPERTY ESPANA	100
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR	100
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR	100
EURECA	100
EURECA TRADING EUROPE NEWCO	100
FINANZAS Y SEGUROS	100
GROUP SUPECO MAXOR	100
INVERSIONES PRYCA	100
NORFIN HOLDER	100
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR	60
SOCIEDAD DE AGENCIA DE SEGUROS VINCULADA CARREFOUR	100
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS	100
SUPERDISTRIBUCION CEUTA	100
SUPERMERCADOS CHAMPION	100
SUPERSOL SPAIN	100
UNLIMITAIL SPAIN	51
VIAJES CARREFOUR	100

HONG KONG	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR ASIA LTD	100
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100

ITALIE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
UNLIMITAIL ITALY	51

LUXEMBOURG	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
VELASQUEZ	100

PAYS-BAS	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR NEDERLAND BV	100
HYPER GERMANY BV	100

POLOGNE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR POLSKA	100
CPA WAW 1	100
UNLIMITAIL POLAND	51

ROUMANIE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
BRINGO MAGAZIN	100
CARREFOUR ROUMANIE	100
COLUMBUS ACTIVE SRL	100
ROMANIA HYPERMARCHÉ SA	100
SUPECO INVESTMENT SRL	100
UNLIMITAIL ROMANIA	51

SUISSE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR WORLD TRADE	100

18.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2025

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
AGGRIPADIS	50	CERBEL	50
ALENA MARKET	50	CEVIDIS	50
ALEXANDRE	50	CHAMNORD	51
ALK DISTRI	50	CHRISTIA	50
ALTACAR NANTES	40	CINQDIS 09	50
ALTACAR SARTROUVILLE	40	CLOVIS	50
ALC DISTRIBUTION	50	COJEDIS	50
ALYAD	50	COROU	50
AVENUE DE SETE	50	CVP DISTRIBUTION	50
ANGIDIS	50	CYMUR	50
ANTONINE	50	CZIMMO	50
AR GWENAN	50	D2C	50
ARLOM DISTRIBUTION	50	DECODIS	26
AROBIS	50	DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON	50
AUBINYC	50	DIMATI	50
AUDIST	50	DIRIC	50
BAMAZO	50	DISTRI AIX	50
BE DISTRI	50	DISTRI BESSEGES	50
BELONDIS	50	DISTRI GIGNAC	50
BIADIS	34	DISTRI JOYEUSE	50
BFM DISTRIBUTION	50	DISTRI LES VANS	50
BG DISTRIBUTION	50	DISTRI PALAVAS	50
BJB SORGUES	50	DISTRI PROVENCE	50
BLS RETRAIL	50	DISTRIBERRE IMMO	50
BOULOGNE POINT DU JOUR	26	DISTRI POUSSAN	50
BOMDIS	50	DISTRIBOURG	50
B3 ALMIN	50	DISTRICAB	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION	50	DISTRIFLEURY	50
CABDIS	50	DISTRIONE	50
CABDISTRI	50	DOLMEN	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50	DOUDIS	50
CAMPI	50	ECUDIS	50
CARDUTOT	26	EDENDIS	50
CARMILA	30	EDENMATHIMMO	50
CEMALIYA IMMOBILIER	50	ENTREPÔT PÉTROLIER DE VALENCIENNES	34
CENTRALE ENVERGURE	50	ESDIS	50
CEOR DISTRIBUTION	50	FABCORJO	50

1

2

3

4

5

6

7

8

9

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FALME	50
FAMYDIS	50
FIVER	50
FONCIÈRE BORDEROUGE	50
FONCIÈRE MARSEILLAN	50
FONCIÈRE PLANES	50
FONCIÈRE SIGEAN	50
FRELUM	50
GALLDIS	50
GAMAX33	50
GDCLE	48
GENIDIS	48
GGP DISTRI	50
GIGNAC	50
GMARKET IMMO	50
GRANDI	50
GRDIS	50
GREGADIS	50
HBLP	25
IBAI	50
IDEC	50
IMMO ST PIERRE ÉGLISE	50
JEDEMA	50
JLEM	50
JOSIM	34
JUPILOU	50
JUVIDIS	50
KASAM	50
KARAMONTDE	50
LA BEAUMETTE	49
LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50
LA CLAIRETTE	50
LA CRAU DIS	50
LA GARDUERE IMMO	50
LACADIS 02	50
LB LE PLAN	50
LEHENBERRI	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
LES 4 CANAUX IMMO	50
LES OLIVIERS	50
LEZIDIS	49
LOR DISTRIBUTION	50
LOVICHAM	50
LSODIS	50
LYEMMADIS	50
MACANOSA	50
MADIS	50
MADIX	50
MAGODIS	50
MALISSOL	50
MARIDYS	50
MARITIMA DIS	50
MARLODIS	50
MASSEINE	50
MATCH OPCO (MARKET PAY)	35
MAVIC	50
M3	10
MARKET SMH	50
MATDIS	50
MBD	50
MBD IMMO	50
MEJE DISTRIBUTION	50
ME2C DISTRI	50
NCL	50
ND CAR	40
ND CAR BALLANCOURT	40
ND CAR MINO	40
OLICOURS	50
OUISDIS	50
OULLIDIS	50
P.A.M.	50
PAS DE MENC	50
PFDIS	50
PHILODIS	50
PHIMAPA	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
PLAMIDIS	49
PLANE MARSEILLAN	49
PLANE PORT VENDRES	49
PONT D'ALLIER	50
PRIGONDIS	50
PRODIX	50
PROVENCIA	50
QUENDIDIS	50
RD2M	50
REBAIS DISTRIBUTION	50
RETAIL MARKET	50
RILLIDIS	48
RIMADIS	50
RH AULNAY	45
ROJULDIS	50
ROLLAND DISTRIBUTION	50
ROND POINT	50
ROSE BERGER	26
ROUET DISTRI	50
S.C.B	26
S.O.V.A.L.A.C.	50
SADEV	26
SAELI	50
SAINT JUERY DISTRIBUTION	49
SAINT PAUL DISTRIBUTION	49
SAS DF19	50
SAS NC DISTRIBUTION	50
SCGR DISTRIBUTION	50
SCI 2C	50
SCI 2F	50
SCI BRETEUIL	50
SCI CARGAN-LOG	40
SCI COLODOR	50
SCI DU MOULIN	50
SCI DU PARC NATIONAL	50
SCI FONCIÈRE DES ALBERES	50
SCI HALLE RASPAIL	50
SCI IMMODISC	50

FRANCE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
SCI LATOUR	60
SCI LE PETIT BAILLY	50
SCI LE PLA	50
SCI LUMIMMO	50
SCI MARKET RIEC	50
SCOMONDIS	50
SEREDIS	26
SERPRO	50
SIFO	50
SIXFOURSDIS	50
SOBRAMIC	50
SOCADIS BANYULS	49
SOCADIS CAVALAIRE	50
SOCIÉTÉ DES DÉPÔTS DE PÉTROLE CÔTIERS	24
SOCIÉTÉ DES MAGASINS ÉCONOMIQUES	50
SOCIÉTÉ DISTRIBUTION ALIMENTAIRE PYRÉNÉES	26
SOCIÉTÉ DU DÉPÔT PÉTROLIER DE NANTERRE	20
SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE DU VAL DE MARNE	30
SODIBAL	50
SODIBOR	50
SODICAB	50
SODIFAL	50
SODIOUIS	50
SODITOL	50
SODYEN	50
SOLDIS	50
SOMADIS	50
SOQUIMDIS	50
SOROTIN	50
SOVADIS	50
SOVALDIS	50
SPC DISTRI	50
SR2G	50
SRP GROUPE SA (SHOWROOMPRIVE.COM)	9
ST BONNET DISCOUNT	50
SUPERMARCHÉ LE CLAUZELS	50
TEDALI	50
TURENNE	50

6.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société CARREFOUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARREFOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciation des actifs immobilisés (goodwill, autres immobilisations incorporelles et corporelles et droits d'utilisation de l'actif)
(notes 1.4, 3.1, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de notre audit

Au 31 décembre 2025, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les droits d'utilisation de l'actif (« Actifs immobilisés ») sont comptabilisés pour une valeur nette comptable de 26 897 millions d'euros, soit 49 % du montant total de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, ces actifs immobilisés sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT qui respectent des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement dans les pays s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités (hypermarchés, supermarchés...).

Les actifs immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Par ailleurs, un test de dépréciation est effectué a minima une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat lorsque la valeur nette comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, comme précisé à la note 7.3 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés.

Ainsi, les tests de dépréciation menés au 31 décembre 2025 ont conduit à reconnaître une dépréciation des goodwill et des actifs amortissables de 496 millions d'euros, dont 294 millions d'euros relatifs aux goodwill affectés à la Belgique et à la Pologne, comme indiqué dans la note 6.3 « Produits et charges non courants » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré les tests de dépréciation des actifs immobilisés comme un point clé de l'audit en raison (i) de la revue stratégique du portefeuille d'actifs actuelle menée par le Groupe sur l'ensemble de ses activités qui a, en particulier, conduit à la cession des activités en Italie au cours de l'année 2025, (ii) de la sensibilité des évaluations aux hypothèses macroéconomiques, sectorielles et financières retenues ; et (iii) du jugement et des estimations qu'elles induisent de la part de la Direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nos travaux ont consisté à :

- apprécier la pertinence de l'approche retenue par le Groupe pour déterminer les UGT et regroupements d'UGT au niveau des actifs immobilisés testés ;
- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, en appréciant la pertinence de la méthodologie utilisée pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT ainsi que les dispositifs visant à identifier les indices de pertes de valeur ;
- rapprocher les éléments composant les valeurs nettes comptables des UGT ou groupes d'UGT retenues pour la réalisation des tests de dépréciation avec les états financiers consolidés ;
- apprécier le caractère raisonnable des flux futurs de trésorerie retenus en :
 - examinant les données et hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité et notamment les paramètres financiers (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) avec l'aide de nos experts en évaluation financière,
 - analysant la pertinence du processus d'établissement de ces estimations par une comparaison des réalisations avec les prévisions passées,
 - examinant les budgets et prévisions des UGT établis par la Direction ;
- apprécier le caractère raisonnable de la juste valeur lorsque celle-ci est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de valeur estimée de rachat par un tiers ;
- apprécier les informations données dans la note 7.3 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels*(notes 1.4, 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés)***Point clé de notre audit**

Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins), ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007.

L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale des filiales brésiliennes, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant.

Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans l'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons revu les procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes (recensement des risques, documentation de l'évaluation du risque, engagement des experts externes).

Nous avons aussi réalisé les travaux suivants, avec l'appui de nos spécialistes :

- entretiens auprès de la Direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés et des litiges en cours ;
- revue des avis des conseils externes, notamment des réponses à nos demandes de confirmations directes ;
- analyse des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, d'apprécier le caractère raisonnable du montant provisionné ;
- appréciation du caractère approprié des informations fournies dans les notes 11.1, 11.2.1 et 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales*(notes 1.4 et 6.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)***Point clé de notre audit**

Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant :

- des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ;
- des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »).

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes.

Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.

Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à :

- rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ;
- comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage de l'année précédente) ;
- rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2025 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du Groupe ;
- réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président- Directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARREFOUR par l'Assemblée générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, et du 21 juin 2011 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars SA dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

■ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 février 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Olivier THIREAU Emilie LOREAL

Deloitte & Associés

Olivier BROISSAND Patrick E. SUISSA

CARREFOUR

Société anonyme au capital de 1 840 786 972,50 euros

Siège social : 93 avenue de Paris, 91300 Massy

652 014 051 - RCS Evry

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2026

Le vendredi vingt-deux mai deux mille vingt-six, à dix heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Conseil d'administration.

Après avoir souhaité la bienvenue aux actionnaires, Monsieur Alexandre Bompard déclare l'Assemblée ouverte, Assemblée qu'il préside conformément à la Loi et aux Statuts de la Société.

Monsieur Philippe Houzé, représentant la société Galfa, et Monsieur Nicolas Reynard, représentant la société Carrix, les deux actionnaires présents, disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent Vallée est désigné comme Secrétaire.

Le Bureau est ainsi constitué.

La présente Assemblée Générale a été réunie suite à la convocation qui a été adressée aux actionnaires nominatifs par lettre individuelle le 4 mai 2026 et aux avis publiés par les soins du Conseil d'administration dans le BALO du 15 avril 2026 (avis préalable de réunion valant avis de convocation) et dans le Journal d'Annonce Légale « Actu.fr » du 4 mai 2026.

Les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Maîtres Christine Louvion et Cédric Morel, Commissaires de justice, sont également présents à cette Assemblée.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale, mentionné dans l'avis de convocation, est le suivant :

ORDRE DU JOUR

A/ Résolutions à caractère ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025 ;
3. Affectation du résultat, fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard ;
6. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon ;
7. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont ;
8. Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Cláudia Almeida e Silva ;
9. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit ;

10. Ratification de la cooptation de la société Carrix, représentée par Monsieur Rodolphe Saadé, en qualité d'Administrateur ;
11. Nomination de Madame Sylvia B. Coutinho en qualité d'Administratrice ;
12. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2025 ;
14. Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général, due à raison de son mandat de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2026 ;
15. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs, due à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2026 ;
16. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

B/ Résolutions à caractère extraordinaire

17. Autorisation donnée pour une durée de 18 mois au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions ;

C/ Résolution à caractère ordinaire

18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

D/ Point inscrit à l'ordre du jour (non soumis au vote des actionnaires)

Point à date sur la stratégie climat du Groupe : validation de la trajectoire par le SBTi et chiffrage de l'impact de l'IA sur les émissions de GES

Il est déposé sur le bureau, à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- un exemplaire des journaux contenant les avis de réunion et de convocation ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 5 mai 2026 aux Commissaires aux comptes ;
- une copie de la lettre de convocation adressée le 4 mai 2026 à chaque actionnaire nominatif ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport de gestion y afférent, le rapport sur le gouvernement d'entreprise contenus dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 ;
- l'ordre du jour, le texte des résolutions de la présente Assemblée et le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée contenus dans l'avis de convocation 2026 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- la liste des Administrateurs ;
- les informations sur les Administrateurs dont la cooptation, ou le renouvellement de mandat est proposé à la présente Assemblée ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- le nombre d'actions et de droits de vote composant le capital de la Société au 15 avril 2026 ;
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Ces pièces sont reconnues régulières par le Bureau.

Les documents et informations visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires qui en ont fait la demande.

Ces mêmes documents et ceux visés par les articles L. 225-115 et suivants du Code de commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux, ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes et la liste des actionnaires nominatifs pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'inscription en compte préalable des actions au porteur exigée par les statuts et l'avis de convocation a été régulièrement justifiée.

Monsieur Laurent Vallée informe l'Assemblée que le total des titres détenus par les actionnaires présents ou représentés s'élève à 539 342 705 actions soit 76,22 % des actions ayant le droit de vote. Le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée, à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, est donc atteint.

(...)

A caractère ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 622 845 484 voix pour, 231 275 voix contre et 1 074 101 abstentions.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 622 835 024 voix pour, 231 083 voix contre et 1 084 753 abstentions.

Troisième résolution (Affectation du résultat, fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 369 960 534,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	369 960 534,94 €
Affectation à la réserve légale	-
Report à nouveau au 31 décembre 2025	3 210 918 661,80 €
Soit bénéfice distribuable	3 580 879 196,74 €

Dividendes 2025 prélevés sur le bénéfice distribuable (1)	685 046 531,86 €
Solde du report à nouveau après affectation	2 895 832 664,88 €

(1) Calculé sur la base d'un dividende de 0,97 euro par action sur la base des actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025 (déduction faite des actions auto-détenues à cette date).

Le montant du report à nouveau intègre le montant des dividendes non versés aux actions auto-détenues.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 736 314 789 actions composant le capital social au 31 décembre 2025, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le solde étant affecté au report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Il est précisé, en application de la législation fiscale actuellement en vigueur, que la totalité du dividende d'un montant de 685 046 531,86 euros (déduction faite des 30 081 251 actions auto-détenues à la date du 31 décembre 2025) qui représente un dividende de 0,97 euro par action avant les prélèvements sociaux et le prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, est pour les personnes physiques résidentes fiscales en France, éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts en cas d'option pour l'imposition suivant le barème de l'impôt sur le revenu.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 26 mai 2026 et sera mis en paiement le 28 mai 2026.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à l'abattement visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes bruts distribués	Revenus éligibles à l'abattement de 40%	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
2022	0,56 €	0,56 €	-
2023	0,87 €	0,87 €	-
2024	1,15 €	1,15 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 595 048 306 voix pour, 29 037 523 voix contre et 65 031 abstentions.

Quatrième résolution (Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 622 462 574 voix pour, 1 586 623 voix contre et 101 663 abstentions.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre Bompard pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 504 489 143 voix pour, 116 820 926 voix contre et 2 840 791 abstentions.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 542 478 265 voix pour, 62 403 606 voix contre et 19 268 989 abstentions.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Aurore Domont, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 574 706 531 voix pour, 30 186 648 voix contre et 19 257 681 abstentions.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Cláudia Almeida e Silva)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administratrice de Madame Cláudia Almeida e Silva, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 570 340 973 voix pour, voix 34 535 439 contre et 19 274 448 abstentions.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Courbit pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 584 303 138 voix pour, voix 20 493 496 contre et 19 354 226 abstentions.

Dixième résolution (Ratification de la cooptation de la société Carrix, représentée par Monsieur Rodolphe Saadé, en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de la société Carrix, représentée par Monsieur Rodolphe Saadé, en qualité d'Administrateur, intervenue lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 novembre 2025, en remplacement de Monsieur Eduardo Rossi, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 608 088 968 voix pour, voix 12 936 181 contre et 3 125 711 abstentions.

Onzième résolution (Nomination de Madame Sylvia B. Coutinho en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Madame Sylvia B. Coutinho en qualité d'Administratrice de la Société pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 599 518 068 voix pour, voix 5 363 691 contre et 19 269 101 abstentions.

(...)

Dix-huitième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée Générale à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et faire tous dépôts, publicités et déclarations prévus par la législation ou la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 623 946 264 voix pour, 41 658 voix contre et 162 938 abstentions.

(...)

Signé par **Edouard de
Chavagnac** le 09/06/2026 15:30

Edouard de Chavagnac

Extrait certifié conforme
Monsieur Edouard de Chavagnac
Directeur Juridique Groupe